



CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CGAAER

2015



AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS
AUTREMENT

Stéphane Le Foll
Ministre de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Porte-parole du Gouvernement



L'année 2015 est à jamais meurtrie par les attaques terroristes qui ont endeuillé notre pays. Face aux épreuves que nous avons dû surmonter, face aux menaces qui restent bien présentes et que nous devons collectivement affronter, l'État doit plus que jamais être au rendez-vous.

Mais 2015 a aussi été l'année d'événements porteurs d'espoir. Le succès de la COP21 que la France a accueillie et présidée, est une avancée sans précédent pour l'avenir de l'humanité. L'accord final reconnaît toute la place que l'agriculture et la forêt doit prendre dans la lutte contre le changement climatique. Et je salue le rapport que le CGAAER a produit sur le sujet et qui a contribué à cette reconnaissance.

Notre ministère a œuvré dans un contexte économique et social qui est resté difficile. Le déploiement de la loi d'avenir de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, la mise en œuvre de la réforme de la PAC, l'accompagnement de la crise de l'élevage et la gestion des crises sanitaires (FCO, Influenza aviaire) ont été des chantiers marquants et lourds. Et j'ai apprécié l'apport du CGAAER pour réfléchir et travailler à des solutions susceptibles de surmonter ces difficultés.

Durant l'année 2015, le CGAAER a effectué plus de 500 missions de conseil, d'audit, d'évaluation et d'inspection, en comptant les présidences de jurys d'examens et concours de la compétence académique du ministère. Ces missions ont utilement concouru aux politiques publiques que nous menons notamment en faveur de la transition agro-écologique.

Je tiens à remercier les membres du CGAAER ainsi que l'ensemble de son équipe technique et administrative pour leur engagement collectif au service de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt françaises.

SOMMAIRE

Les faits marquants 2015 6

Synthèses de rapports sur des thématiques liées aux enjeux de l'actualité.....	6
Activité interne du CGAAER.....	14

Activité des sections 15

Section 1 - Mission d'inspection générale et d'audit	16
Section 2 - Économie, filières et entreprises.....	20
Section 3 - Alimentation et santé	26
Section 4 - Forêts, eaux et territoires.....	33
Section 5 - Recherche, formation et métiers.....	38
Section 6 - Gestion publique et réforme de l'État.....	43
Section 7 - Prospective, société et international	46

Les missions..... 53

Missions d'audit et d'inspection	54
Missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et de gestion de crise, de prospective.....	59
Missions de jury.....	65
Missions de représentation	69

Les rapports (remis en 2015)..... 73

Rapports d'audit et d'inspection.....	73
Les rapports des missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et de gestion de crise, de prospective	79
Les rapports des présidents de jurys.....	83

Le glossaire 86



Ce rapport d'activité est édité par le Conseil général
de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
(CGAAER)

251 rue de Vaugirard FR-75732 Paris cedex 15

Tél. + 33 (0)1 49 55 56 68

Fax + 33 (0)1 49 55 80 70

cgaer.diffusion@agriculture.gouv.fr

www.agriculture.gouv.fr

Mise en page : Délégation à l'information et à la communication
du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Crédits photos : photothèque/min.agri.fr

Photo de couverture : ©Xavier Remongin/Min.agri.fr.



Bertrand Hervieu
Vice-président du Conseil général de l'alimentation,
de l'agriculture et des espaces ruraux

L'activité du CGAAER définie dans son programme de travail prévisionnel 2015, et les missions d'urgence qui lui ont été confiées en cours d'année, ont débouché sur la production de 235 rapports. Il faut y compter l'activité générée par les 104 présidences de jurys exercées pour le compte de l'enseignement technique et supérieur sous tutelle du ministère, ainsi que les fonctions de représentation de l'État aux conseils d'administrations de nombreux établissements publics.

Les chiffres ne suffisent pas à rendre compte de notre activité.

Le CGAAER est intervenu dans la préparation de la COP21 en participant aux grandes manifestations préparatoires qui ont réuni des chercheurs du monde entier. Ces conférences ont permis de partager des connaissances sur le climat entre les nations du nord et du sud. Il n'y aura pas de gouvernance mondiale sur le climat s'il n'y a pas de vision commune fondée sur une même analyse scientifique du sujet. Le nouveau rapport produit par le CGAAER sur les contributions de l'agriculture et de la forêt à la lutte contre le changement climatique aura permis d'éclairer la position de la France en matière d'agriculture pendant les négociations de la COP21. Il aura ainsi contribué à l'élaboration du programme de recherche internationale « Quatre pour mille » dont l'objectif est d'améliorer le stock de matière organique des sols et, par conséquent, de séquestrer une partie des gaz à effet de serre susceptibles de s'accumuler dans l'atmosphère.

Le CGAAER a par ailleurs réalisé près de la moitié des missions d'expertise, de jumelage et de coopération à l'international du ministère. Nombre d'entre elles concerne les pays du bassin méditerranéen. La Méditerranée est en effet un « précipité » de tous les phénomènes liés à la mondialisation en termes de démographie, d'impact du changement climatique, de dépendance alimentaire et de tensions politiques.

La crise de l'élevage survenue au cours de l'année a suscité plusieurs missions d'urgence destinées à mieux comprendre la situation économique des filières animales et à recommander des mesures susceptibles de réduire la crise.

Le CGAAER a aussi été mobilisé pour apporter un appui à la lutte contre l'épizootie d'Influenza aviaire qui a affecté les élevages de palmipèdes du Sud-Ouest de la France en fin d'année.

Il a poursuivi le travail de synthèses de rapports engagé l'année dernière sur des thématiques liées aux enjeux de l'actualité, comme la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, la politique de l'eau d'irrigation, la compétitivité de la filière forêt-bois... Cet exercice d'intégration et de mise en perspective des connaissances aura permis de mieux éclairer la décision publique. La collaboration avec les autres Inspections et Conseils généraux a été active en matière d'évaluation des politiques publiques et d'organisation de l'administration territoriale de l'État.

2015 aura également été l'année du premier exercice de l'application opérationnelle du projet stratégique du CGAAER. Notre assemblée de pairs aura renouvelé ses méthodes de travail au bénéfice de la qualité de ses productions et de leur valorisation.

La première partie de ce rapport d'activité présente les faits marquants de l'année. La deuxième est consacrée à l'activité des sept sections qui composent le Conseil général. Dans la dernière partie, vous découvrirez le bilan détaillé des missions accomplies et des rapports élaborés.

J'adresse mes plus sincères remerciements aux membres et personnels administratifs et techniques du CGAAER, pour leur engagement dans le travail accompli et les efforts consentis à participer aux lourds chantiers que notre ministère a dû conduire au cours de cette difficile année 2015.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

En 2015, l'activité du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a résulté de l'exécution du programme de travail prévisionnel, ainsi que des événements d'actualité survenus en cours d'année et qui ont nécessité l'intervention de missions d'urgence.

Le nouveau rapport que le CGAAER a produit sur les contributions possibles de l'agriculture et de la forêt à la lutte contre le changement climatique a participé à éclairer la position que la France a défendu avec succès sur l'agriculture et le projet « Quatre pour mille » au cours de la COP21.

La grave crise de l'élevage et les crises sanitaires liées aux épizooties de FCO et d'Influenza aviaire ont suscité la production de rapports sur la situation économique de la filière bovin viande, sur la mise en œuvre de la contractualisation dans la filière lait et la filière viande, sur le pacte de responsabilité dans la filière porcine et sur les écarts de compétitivité liés au coût du travail entre différents pays européens dans le secteur de la viande de boucherie, ainsi qu'une mission d'appui aux services déconcentrés du ministère dans le cadre de la lutte contre l'épizootie d'Influenza aviaire qui a affecté les élevages de palmipèdes dans le Sud-Ouest.

En 2015, le CGAAER a produit 235 rapports d'audit, de conseil, d'évaluation et d'inspection et 60 rapports de jury. Il a engagé 303 nouvelles missions.

Ses membres ont effectué un total de 514 missions, individuelles ou collectives, auxquelles se rajoutent 104 missions de présidence de jurys d'examens et de concours (enseignement agricole et concours internes au ministère). Ils ont également assuré des fonctions de représentation de l'État dans les conseils d'administration de certains établissements publics sous tutelle du ministère et au sein de diverses structures professionnelles ou inter-professionnelles.

La mission d'inspection générale et d'audit (MIGA) a poursuivi la construction de la mission ministérielle d'audit interne qui lui a été confiée en 2011. En conséquence, le CGAAER a continué à consentir un important effort de formation et de qualification de ses membres à la fonction d'audit.

La préparation de la conférence de Paris sur le climat COP 21 et le projet « Quatre pour mille »

La France a accueilli et présidé la 21^e conférence internationale des Nations unies sur le climat, Conférence Paris Climat, du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Le nouveau rapport produit en février 2015 par le CGAAER sur les contributions possibles de l'agriculture et de la forêt à la lutte contre le changement climatique, a permis d'éclairer la position de la France en matière d'agriculture pendant les négociations de la COP 21.

L'assemblée générale du CGAAER réunie le 8 octobre était consacrée à la préparation de la COP 21. Après une présentation de ce nouveau rapport par ses auteurs, membres du CGAAER, François Sussana de l'INRA, responsable national de la préparation scientifique de la COP 21, a dressé le bilan des débats au sein de la communauté scientifique. Enfin, Olivier Fontan, adjoint de Laurence Tubiana, représentante spéciale pour la conférence Paris Climat 2015, a exposé la démarche diplomatique à l'œuvre.

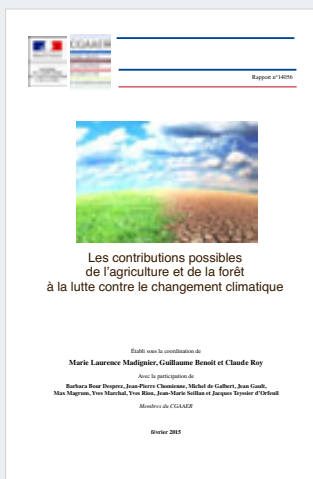
La COP21 a été précédée tout au long de l'année par de grandes manifestations scientifiques réunissant des chercheurs du monde entier et auxquelles le CGAAER a participé. On peut citer le Forum international « Agriculture et changement climatique » conclu par le Président de la République le 20 février à Paris, le 3^e séminaire international Eau et sécurité alimentaire en Méditerranée « SESAME 3 » organisé par le CGAAER et son homologue marocain lors du salon de l'agriculture à Paris, la conférence de Montpellier sur « l'agriculture climato-intelligente » en mars, la

conférence de Pékin sur « l'agro-écologie dans le contexte du changement climatique » en juin et la conférence de l'UNESCO intitulée « Notre avenir sous le changement climatique » qui a rassemblé plus de 2200 scientifiques en juillet. Ces conférences ont permis de croiser des disciplines scientifiques bien distinctes, d'installer l'agriculture parmi les grands enjeux de la COP 21 et de construire des connaissances partagées entre les pays du nord et du sud sur le climat. Il n'y aura pas de gouvernance mondiale sur climat s'il n'y a pas de vision commune fondée sur une même analyse scientifique du sujet.

En 2014, le GIEC avait formalisé l'énoncé du problème. L'atmosphère terrestre connaît une accumulation sans précédent de gaz à effet de serre (GES) depuis plus d'un million d'années et avec un effet anthropique clairement établi ; la déforestation et l'élevage y jouant un rôle notable. Les risques sont considérables. Ils portent sur la ressource en eau, la dégradation des sols, la sécurité alimentaire de la planète et des phénomènes migratoires incontrôlables.

Deux fronts sont ouverts pour répondre à ces inquiétudes : d'une part, atténuer le changement climatique en limitant à +2° C en 2100 l'augmentation moyenne des températures, d'autre part, adapter les modes de production et de consommation aux évolutions du climat.

Dans ce contexte, le « secteur des terres » qui réunit l'agriculture, la forêt et les sols, représente un potentiel d'atténuation des émissions mondiales de gaz carbonique de 20% à 60% d'ici 2030 grâce à sa capacité de stockage du carbone (les sols, la végétation...), à ses efforts pour réduire sa propre production de GES (l'agro-écologie) et à sa capacité à produire des substituts à des matières premières non renouvelables. Si l'agriculture est une des premières victimes du changement climatique, elle est aussi une des solutions.



Mission sur les contributions possibles de l'agriculture et de la forêt à la lutte contre le changement climatique

Le CGAAER a remis en février 2015 la 3^e et dernière version du rapport commandé par le ministre sur les contributions possibles de l'agriculture et de la forêt à la lutte contre le changement climatique (rapport téléchargeable sur le site www.agriculture.gouv.fr).

Le rapport fait une analyse de la situation à l'échelle mondiale et à l'échelle nationale.

Au niveau mondial, le rapport reprend les principales conclusions du dernier rapport du GIEC relatives au caractère « unique » du « secteur des terres » qui réunit l'agriculture, la forêt et les sols. Si cet ensemble s'avère très menacé par le dérèglement climatique, il représente aussi 40 % du potentiel mondial d'atténuation du changement climatique à l'horizon 2030. Les leviers d'action sont le stockage de carbone dans les sols et la biomasse, ou la substitution de produits conventionnels très émissifs de gaz à effet de serre (ciment, acier, hydrocarbures, chimie...) par des produits « bio-sourcés » issus de l'agriculture.

Le secteur des terres revêt aussi une importance d'autant plus stratégique en matière d'emplois et de territoires, que la production alimentaire doit s'accroître d'au moins 60% d'ici 2050. Le rapport insiste sur la nécessité d'intégrer les questions de sécurité alimentaire dans la négociation climatique, de repositionner positivement l'agriculture dans le débat climatique. Il souligne l'importance de « re-carboner » la biosphère terrestre (sols et biomasse) et pas seulement de « dé-carboner » l'économie. Il rappelle aussi la nécessité de réussir l'adaptation au changement climatique grâce à une meilleure gestion de la ressource en eau.

Au niveau national, le rapport montre que le secteur des terres pourra contribuer à plus du quart de l'objectif d'atténuation (et jusqu'à 50%) décidé à l'horizon 2030 pour la France. Il conforte le bien-fondé de la politique de transition agro-écologique tout en soulignant la nécessité d'une meilleure mobilisation et d'un meilleur stockage de la ressource en eau. Il rappelle les atouts de la filière forêt-bois et l'importance à donner à la bio-économie et plaide en faveur d'une gestion plus dynamique du secteur. Il souligne aussi la nécessité de réduire les pertes en superficie de prairies, en terres agricoles et en aliments qui sont autant de sources importantes d'émissions de GES.

Le rapport a amené le CGAAER à participer en 2015 à de nombreuses conférences internationales ou nationales, dont le sommet des régions et villes africaines pour le climat, les dialogues de Caux sur la terre et la sécurité et la journée d'études « Changer avec le climat » organisée par le Conseil général de l'économie. Enfin il a permis d'éclairer la position de la France en matière d'agriculture et de forêt lors des négociations de la COP21 où six de ses membres ont été accrédités.

À gauche : Forum international Agriculture et changement climatique. Discours de clôture par François Hollande, Président de la République française.
 À droite : COP21 | United nations conference on climate change
 Présentation du volet agriculture de l'agenda des solutions ou Plan d'Actions Lima-Paris (LPPA).



Pendant la conférence de Paris, le ministre, Stéphane Le Foll, a annoncé la mise en place d'un programme de recherche international « 4 pour 1000 » dont l'objectif est de développer les connaissances agronomiques afin d'améliorer de 4 pour 1000 par an les stocks de matière organique des sols. Une telle augmentation permettrait au moins de compenser l'ensemble des émissions des GES liées à l'activité agricole. À titre indicatif, la matière organique des sols de la planète peut séquestrer deux à trois fois la quantité de carbone contenue dans l'atmosphère.

Ces orientations reposent sur des changements profonds des pratiques agricoles et sur la restauration des sols déjà dégradés. On estime entre un quart et la moitié la proportion des sols de la planète qui seraient plus ou moins affectés.

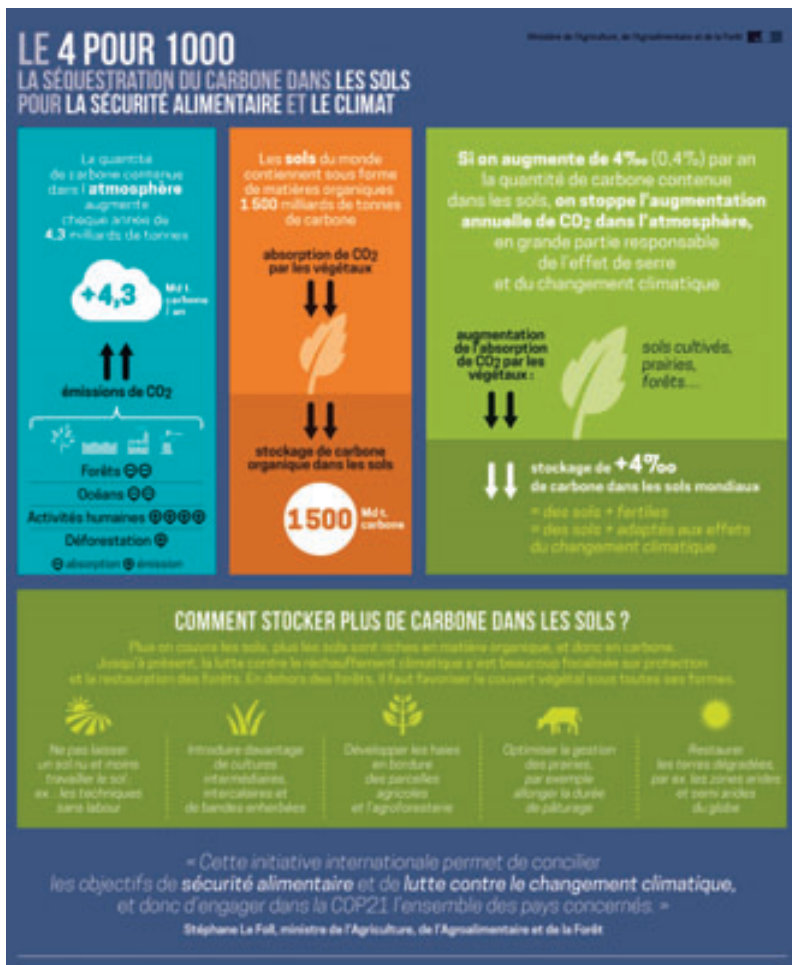
Elles auraient par ailleurs un impact sur les habitudes alimentaires et nécessiteraient une évolution de la gouvernance alimentaire mondiale.

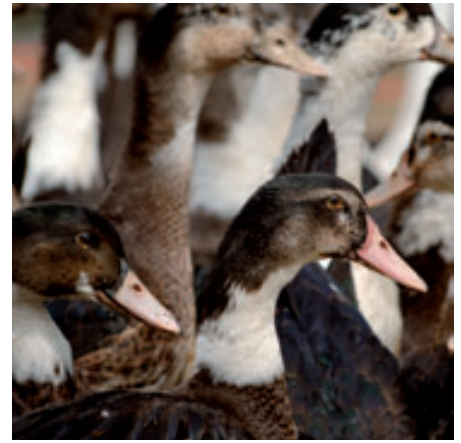
Mais cette politique d'atténuation a un coût. Elle réclame la mobilisation de fonds spéciaux pour éviter une augmentation des prix agricoles que redoute une part des interlocuteurs de la COP21. Elle impose également d'engager des politiques publiques offensives pour déjouer les barrières psychologiques qui se dressent face aux incertitudes du long terme.

L'objectif de la COP21 était de parvenir à un accord sur la méthode en maintenant un consensus permanent entre les participants à la conférence.

S'il est admis que l'objectif des +2°C d'ici 2100 reste une perspective, l'« Accord de Paris » a abouti à un texte juridique permettant à chaque État de s'engager sur des contributions à la lutte contre le changement climatique sans retour en arrière possible et de rendre compte tous les cinq ans des réalisations effectuées lors de réunions mondiales.

Cet accord repose sur un principe de « bottom-up » et de volontariat. Chaque secteur doit prendre sa part dans l'action. Et il est encourageant de compter, parmi les acteurs réunis à la COP21, non seulement des États, mais aussi des puissances économiques et professionnelles, des grandes villes du monde...





La crise de l'élevage

La grave crise de l'élevage survenue en cours d'année a suscité la production de rapports sur la situation économique de la filière bovin viande, sur la mise en œuvre de la contractualisation dans la filière lait et la filière viande, sur le pacte de responsabilité dans la filière porcine et sur les écarts de compétitivité liés au coût du travail entre différents pays européens dans le secteur de la viande de boucherie...

La mission consacrée à la situation économique de la filière bovin viande a mis en évidence les difficultés de trésorerie des élevages et des handicaps structurels comme la segmentation excessive de la production par rapport à la celle du marché. Elle a, entre autres, recommandé de mettre en place un dispositif de contractualisation au sein de la filière. Ce dispositif a fait l'objet d'une deuxième mission. Après avoir étudié les différentes formules possibles de contractualisation, elle a fait des propositions de mise en œuvre destinées à réduire les handicaps structurels de la filière et à développer son potentiel économique.

Une autre mission a été chargée de faire un état des lieux et une analyse stratégique de la contractualisation opérée dans la filière lait consécutivement à la loi de modernisation agricole de 2010, au moment où les contrats d'une durée de cinq ans venaient à être renouvelés.

La mission sur le pacte de responsabilité dans la filière porcine a permis d'identifier comment la filière s'était appropriée le pacte pour réduire ses charges, sans toutefois pouvoir en mesurer tous les effets. Elle a formulé des recommandations pour en améliorer l'impact.

La mission sur les écarts de compétitivité liés au coût du travail entre différents pays européens dans le secteur de la viande de boucherie, a révélé que ces écarts se réduisaient et qu'ils n'étaient pas les seuls facteurs nuisant à la compétitivité de la filière.

Enfin, le ministre a confié au CGAAER le soin de réfléchir aux conditions d'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire français. Le groupe de travail constitué à cet effet produira ses résultats en 2016.

L'épizootie d'Influenza aviaire dans le Sud-Ouest

Une mission d'urgence composée de deux membres du CGAAER, a été dépêchée en Dordogne en décembre 2015, au début de l'épizootie d'Influenza aviaire qui a affecté les élevages de palmipèdes dans le Sud-Ouest de la France. La Dordogne a été le premier département touché.

Dans un contexte de crise sanitaire aiguë, la mission a été chargée d'apporter un appui aux services déconcentrés locaux, en lien avec la préfecture du département.

Elle a veillé à la mise en œuvre des ordres de service délivrés par la DGAL et a assuré les relations avec les opérateurs chargés du nettoyage et de la désinfection des élevages. Les membres de la mission ont également participé en tant qu'experts à la cellule de crise mise en place par la préfecture.

Dacian Ciolos devant l'assemblée générale du CGAAER en juillet 2015

Bertrand Hervieu a reçu Dacian Ciolos à l'Assemblée générale du CGAAER en juillet pour que celui-ci y présente son analyse des négociations qui ont abouti à l'établissement de la nouvelle PAC 2014-2020, ainsi que sa vision de l'agriculture européenne dans un avenir plus lointain.

L'ancien Commissaire européen à l'agriculture, devenu par la suite Premier ministre de Roumanie, s'exprimait en public



À gauche : Intervention de Dacian Cioloș, ancien Commissaire européen à l'agriculture, à l'Assemblée générale du CGAAER en juillet 2014.



pour la première fois depuis la fin de son mandat en novembre 2014.

D'abord et en vertu de l'application du Traité de Lisbonne, il a fallu faire l'apprentissage d'un nouveau fonctionnement institutionnel intégrant pleinement le Parlement européen et organiser la participation de la profession agricole et de la société civile au processus de négociation.

Par ailleurs, les négociations de la PAC ont été concomitantes avec celles menées sur le budget européen, dans un contexte de fortes divisions entre les États-membres et alors que le Parlement revendiquait le financement de nouvelles priorités de la PAC (environnement et changement climatique) à budget constant.

Dacian Cioloș a rappelé l'initiative qu'il a prise de consulter la société civile à l'occasion d'un grand débat public dont il a soigneusement contrôlé le caractère démocratique. Si le public européen reste très attaché à son agriculture, les avis sur la PAC sont plutôt défavorables. L'amélioration de la qualité de l'alimentation et la préservation de l'environnement sont majoritairement sollicitées. Quant à la profession agricole, elle s'est davantage montrée sur la défensive que proactive.

D'après lui, l'accord conclu aura permis de coller davantage à la demande de la société européenne sans remettre en cause les aides dont bénéficient les agriculteurs pour leur assurer ce qui constitue souvent leur seul revenu en période de crise.

Pour l'avenir, la PAC devra évoluer vers plus de subsidiarité, plus de responsabilité des États-membres et moins de bureaucratie bruxelloise. L'exercice d'une politique partagée entre 28 Pays impose de ménager la diversité de leurs intérêts. Les agriculteurs devront mieux s'intégrer à la société et faire évoluer leur métier. La PAC devra s'attacher davantage aux résultats qu'aux processus, à la qualité de la production plus qu'au respect des procédures. Elle devra, enfin, être inspirée par son objectif cardinal : l'alimentation.

L'activité du CGAAER à l'international

L'assemblée générale du CGAAER réunie le 8 décembre a été consacrée à ses activités à l'international.

Le CGAAER réalise près de la moitié des missions d'expertise, de jumelage et de coopération à l'international du ministère. Nombre d'entre elles concerne les pays du bassin méditerranéen. La Méditerranée est en effet un « précipité » de tous les phénomènes liés à la mondialisation en termes de démographie, d'impact du changement climatique et de dépendance alimentaire.

Cinq missions du CGAAER ont été présentées en séance : le jumelage avec la Tunisie sur le Centre national vétérinaire et zootechnique de Tunisie, le séminaire sur l'eau et la sécurité alimentaire en Méditerranée (SESAME) organisé avec le Conseil général du développement agricole du Maroc, l'étude de la cartographie des acteurs de la coopération agricole en Méditerranée, la mission de coopération avec la Chine sur la création d'un centre franco-chinois de formation professionnelle en agriculture et la mission d'appui à la DGPE et à l'ADEPTA pour aider les entreprises françaises du secteur agricole à accéder aux marchés iraniens en devenir.

La mission de jumelage avec l'Algérie consacrée à l'Institut national de médecine vétérinaire d'Alger a remporté le concours des jumelages 2015 organisé par la Commission européenne.

Toutes ces activités s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique international du ministère dont Patrice de Laurens, chef du service des relations internationales à la DGPE, a rappelé les principaux enjeux.

Synthèses de rapports

En 2015, le CGAAER s'est à nouveau livré à la réalisation de synthèses de rapports consacrés à des thématiques liées aux enjeux de l'actualité. Cet exercice d'intégration et de mise en perspective des connaissances aura permis de mieux éclairer la décision publique.

Synthèse des audits de conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR menés sur la période 2012-2014

Dix-sept rapports d'audit de conformité de l'utilisation des crédits du Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR) ont été réalisés par le CGAAER de 2012 à 2014. Une synthèse de ces rapports a été élaborée alors que le nouveau programme national de développement agricole et rural 2014-2020 se mettait en place en 2015.

Le CASDAR concourt au financement des actions de développement agricole et rural définies par le code rural. Chaque année, environ 90 millions € sont versés aux organismes concourant aux actions de développement agricole : chambres d'agriculture, instituts techniques... Les audits du CGAAER avaient pour objet de vérifier la conformité de la réalisation des actions prévues et de l'utilisation des crédits dans les programmes et projets conventionnés, après instruction par les services d'administration centrale et solde des financements.

Les 17 rapports, qui font l'objet de la synthèse, portaient sur des projets d'actions d'un montant total de 66,5 millions €, dont 33,4 millions € provenant du CASDAR. L'enjeu financier est important pour les organismes concernés, ces subventions constituant en moyenne 50% du financement total de leurs projets. Il l'est également pour l'État dans la mesure où les crédits CASDAR constituent un levier essentiel de la politique de développement agricole. Ils doivent donc être utilisés au mieux.



30 ans de rapports sur la forêt et le bois

Près de 250 rapports d'expertise sur la forêt et le bois ont été produits depuis 1984. Un score qui appelle à s'interroger sur leur finalité. Une mission du CGAAER a été chargée d'élaborer une synthèse de ces rapports afin d'éclairer la décision publique sur l'avenir de la filière française de la forêt et du bois, avec le recul de trois décennies de réflexion.

Au bilan, la convergence des constats et des préconisations est grande : la forêt française est sous-exploitée ; l'investissement forestier est insuffisant ; l'outil industriel valorise mal les bois français ; le déficit commercial reste très élevé ; l'organisation d'une véritable filière forêt-bois est encore virtuelle.

Pour autant, grâce à la loi d'avenir de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, le secteur a une chance historique de mobilisation susceptible d'installer un contexte plus favorable : nouvelles dispositions financières et fiscales, création d'un comité stratégique de filière au sein du Conseil national de l'industrie, signature le 16 décembre 2014 du contrat stratégique de filière, plan « Immeuble bois grande hauteur »...



Synthèse des constats et recommandations du CGAAER dans le domaine de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Le CGAAER a élaboré une synthèse des 22 rapports de missions réalisées au cours des sept dernières années dans le domaine de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Depuis 1978 les produits phytopharmaceutiques (PPP) sont encadrés au niveau européen. Cet encadrement s'est structuré à partir de l'évaluation des risques liés aux substances actives (de la responsabilité de l'Union européenne) et des produits commerciaux contenant les substances approuvées (de la responsabilité des États membres). Depuis la première directive européenne qui visait les substances à risques forts, les exigences de sécurité se sont accrues en intégrant l'évolution constante des connaissances scientifiques. La mission estime que le dispositif d'évaluation, s'appuyant sur l'ANSES, permet aujourd'hui une mise à la disposition des agriculteurs de solutions de protection dans des conditions de sécurité répondant aux standards des pays les plus exigeants.

En revanche, qu'il s'agisse d'administration de l'AMM, de suivi du devenir des produits après autorisation (phytopharmacovigilance) ou de contrôle de leur bonne utilisation, les rapports du CGAAER mettent en évidence de réelles difficultés. Celles-ci tiennent à des choix d'affectation de moyens et de gestion des ressources humaines, ainsi qu'à la gestion d'un stock d'informations éclatées entre de nombreux acteurs.

À cet égard, la mission note que le principe, légitime, d'une séparation stricte entre l'évaluation et la gestion des risques, peut être consommatrice de moyens publics et que sa mise en œuvre doit se fonder sur une approche plus pragmatique que dogmatique.

Elle souligne également l'importance qui devrait être accordée au dispositif de contrôles de la distribution et de l'utilisation des PPP. Celui-ci, fondé sur des AMM facilement vérifiables, mériterait d'être consolidé juridiquement et de mieux mobiliser l'ensemble des services de l'État.

L'ambition du Grenelle de l'environnement d'induire des changements de comportement des utilisateurs de PPP, s'appuie sur des actions opérationnelles qui mobilisent d'importants financements dont l'efficacité reste à démontrer. Les résultats décevants de la version initiale du plan Écophyto, soulignés dans un récent rapport parlementaire, montrent que dans les systèmes de production actuels, l'utilisation des PPP répond à une logique d'assurance permettant de se prémunir contre un risque sanitaire

éventuel à un coût économique acceptable. C'est donc dans une évolution de la logique même des systèmes de production qu'il s'agira de rechercher des pistes d'amélioration, comme le suggère d'ailleurs la nouvelle version du plan Écophyto.

Alors que les travaux de l'observatoire des métiers du ministère ont mis en évidence l'importance de la compétence agronomique dans les services de l'État, la plupart des rapports examinés s'inquiètent de la fragilité des moyens humains consacrés aux questions phytosanitaires. La mission estime que seule une action publique fondée sur un savoir agronomique sera susceptible d'être efficace. En effet, une bonne compréhension des processus techniques pourrait, pour un coût raisonnable, permettre d'assurer une maîtrise des risques

sanitaires. Enfin, dans un contexte où les innovations sont nombreuses, la formation de l'encadrement des structures publiques chargées des questions phytosanitaires doit s'appuyer davantage sur la recherche.

Plusieurs rapports mettent en évidence un manque de fluidité interministérielle, s'agissant d'une politique aux frontières de la santé publique, de l'environnement et de l'économie des filières agricoles. La mise en place d'une véritable phyto-pharmacovigilance dont les bases légales ont été posées par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, pourrait constituer une opportunité pour développer de nouvelles synergies interministérielles. Celles-ci pourraient se construire à partir d'une évaluation partagée et globale des politiques de maîtrise des PPP et des moyens qui leur sont consacrés.



Synthèse des rapports sur l'irrigation en France : quelle politique pour l'État ?

Une mission du CGAAER a été chargée de réaliser une synthèse des rapports produits sur l'irrigation durant la dernière décennie pour en dégager les grandes lignes d'une stratégie de politique publique...

L'irrigation a-t-elle encore un avenir ? À l'égal des enjeux environnementaux qu'elle soulève, les enjeux socio-économiques de l'irrigation sont élevés. En France, elle concerne 5,8 % de la SAU et 15 % des exploitations agricoles.

L'irrigation est indispensable pour la qualité de certaines cultures à haute valeur ajoutée : les fruits, les légumes, les semences. C'est aussi un facteur d'intensification en polyculture élevage qui permet de sécuriser et de maintenir des exploitations petites et moyennes.

Aujourd'hui, les projets d'ouvrages hydrauliques destinés à l'irrigation se font de plus en plus rares et discrets. De même, les grands aménagements du Canal de Provence ou du Bas Rhône-Languedoc sont utilisés à moins de la moitié de leurs capacités. Pour la première fois depuis 50 ans, les superficies irriguées reculent, principalement dans le Sud de la France. Pour autant, sur les 10 % du territoire national exposés à des épisodes de sécheresse à répétition, le manque d'eau pèse lourdement.

Il importe donc d'établir au plus vite un équilibre entre prélèvements et ressources du milieu naturel. Ni les marges nettes des exploitations agricoles, ni la qualité des cours d'eau n'ont vocation à être durablement des variables d'ajustement.

Synthèse des audits de suivi des recommandations des rapports d'audit de chambres d'agriculture

Les principaux enjeux de ces audits sont la solidité et la durabilité du réseau des chambres d'agriculture dans un contexte financier de plus en plus tendu, exigeant des pratiques budgétaires et comptables irréprochables. L'objectif est également d'impulser ou de conforter la dynamique de mutualisation engagée autour des chambres régionales d'agriculture (CRA) à l'heure de la mise en œuvre de la nouvelle cartographie des régions françaises.

La majorité des recommandations faites lors des audits du CGAAER a été mise en application avec une certaine graduation dans leur effectivité et la qualité des résultats observés. Ce bilan traduit une réelle prise de conscience des responsables des chambres d'agriculture sur la nécessité d'améliorer le mode de fonctionnement de ces organismes.

Les recommandations du CGAAER relatives au fonctionnement et à la mise en ordre des situations budgétaires et comptables ont été généralement suivies d'effet. Il n'en va pas de même des recommandations portant sur la définition de stratégies annuelles ou pluriannuelles, plus particulièrement dans le cadre du chantier de la mutualisation régionale.

Les initiatives prises par certaines chambres, le plus souvent à la faveur des nouvelles mandatures et malgré les nombreuses incertitudes, témoignent d'une dynamique de mutualisation à l'œuvre.

Mais, des impulsions fortes venant tant de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) que de la DGPAAT (devenue DGPE depuis lors), semblent indispensables pour conforter les chambres d'agriculture dans leurs engagements volontaires de mutualisation.





ACTIVITÉ INTERNE DU CGAAER

Le nouveau projet stratégique 2014-2016 du CGAAER

2015 aura été le premier exercice de l'application opérationnelle du projet stratégique du CGAAER. Son assemblée de pairs aura renouvelé ses méthodes de travail au bénéfice de la qualité de ses productions et de leur valorisation.

Créé en 2006 à l'occasion de la fusion des trois structures d'inspection et de contrôle généraux d'origine (Conseil général du GREF, Conseil général vétérinaire, Inspection générale de l'agriculture), le CGAAER a élaboré en 2008 une ébauche de projet stratégique qu'il était devenu nécessaire de réviser. La réflexion interne engagée depuis 2012 a débouché sur un nouveau projet stratégique 2014-2016 dont le ministre a approuvé les principales options.

L'objectif est d'adapter les statuts, le positionnement et le fonctionnement du Conseil aux nécessités de ses missions, en l'inscrivant dans une démarche de professionnalisation rendue nécessaire par les évolutions rapides que traverse notre environnement professionnel. De nouvelles dispositions inscrites dans la loi d'avenir de l'agriculture ont renforcé le positionnement institutionnel du CGAAER auprès du ministre. Elles le dotent de nouveaux statuts portant sur le périmètre et les modalités de ses interventions. En particulier, le processus commun des missions aura été renouvelé et le fonctionnement collégial du Conseil aura été renforcé.

Le programme de formation interne des membres du CGAAER

La formation des membres du CGAAER doit permettre l'acquisition de méthodologies et d'outils nécessaires à l'exercice de nouveaux métiers tels que ceux de l'audit, de l'évaluation des politiques publiques ou du conseil. Cette

professionnalisation est garante de la qualité des travaux conduits par le CGAAER.

Elle facilite également l'intégration des nouveaux membres dans la communauté de travail. Ainsi, un parcours de formation a été proposé aux nouveaux arrivés en 2015, répartis dans l'année qui a suivi leur prise de fonctions.

En outre, des sessions de perfectionnement ont été programmées, notamment, pour mieux maîtriser les techniques de l'audit interne.

Au total, 59 % des personnels du CGAAER ont suivi une formation en 2015.

La communication du CGAAER

Les objectifs de communication du CGAAER ont résulté du nouveau projet stratégique du CGAAER. Ils reposent sur une valorisation plus systématique du travail du CGAAER : publication des rapports non confidentiels, exploitation des travaux des sections, des groupes de travail et des assemblées générales...

Des délégués à la communication nommés dans chaque section participent à un groupe de travail permanent chargé de la communication et animé par un président. Ils collaborent à la production de la lettre électronique mensuelle du CGAAER qui est diffusée à 10 000 abonnés de l'environnement professionnel et institutionnel. Son contenu éditorial est centré sur la valorisation des travaux du Conseil.

Le secrétariat général du CGAAER contribue à la mise en œuvre de l'activité de communication du CGAAER.

ACTIVITÉ DES SECTIONS





SECTION 1

MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE ET D'AUDIT (MIGA)

La mission d'inspection générale et d'audit (MIGA) pilote l'ensemble des missions d'audits, d'inspection et de contrôle.

Travaux de la mission d'inspection générale et d'audit en tant que mission ministérielle d'audit interne (MMAI)

Les audits internes dont la mission d'inspection générale et d'audit (MIGA) est en charge au sein du CGAAER, sont effectués selon le cadre interministériel prévu par le décret du 28 juin 2011. Ce décret établit les bases d'une organisation harmonisée des travaux d'audit interne dans chaque

ministère et prévoit en particulier la création d'une mission ministérielle d'audit interne (MMAI) dans chaque ministère. Au sein du MAAF, ces fonctions sont exercées par la MIGA du CGAAER. La MIGA assure par ailleurs le secrétariat du comité ministériel d'audit interne (CMAI).

Lors de sa réunion du 21 janvier 2015, le CMAI a examiné la cartographie des risques et a adopté le programme de travail pour 2015 (10 audits). Il a également approfondi sa réflexion sur la méthodologie de suivi des recommandations issues des audits.

La MIGA a entrepris **la consolidation de son organisation** par l'établissement de processus formalisant méthodiquement l'audit interne selon les normes du cadre de référence de l'audit interne de l'État (CRAIE). Trois domaines principaux ont été dans un premier temps concernés : la programmation des audits, leur déroulement et le suivi des recommandations.

Le processus de **suivi des recommandations** formulées lors des audits a été adopté par la section MIGA en 2015. Il devra être validé par le CMAI en 2016. Chaque audit réalisé au titre de la MMAI fera l'objet d'un audit documentaire de suivi réalisé par un membre de l'équipe initiale. Il comportera un tableau de suivi annuel préparé par l'auditeur reprenant les recommandations du rapport d'audit et les qualifiant en fonction de leur degré de criticité, directement dérivé du niveau de criticité du risque auquel elles correspondent. Au regard de chaque recommandation, il indiquera l'action du plan correspondant à partir du plan transmis.

11 audits de suivi documentaire ont été lancés fin 2015.

► PARTICIPATION DE LA MIGA AU COMITÉ D'HARMONISATION DE L'AUDIT INTERNE

La MIGA, en tant que mission ministérielle d'audit interne a participé régulièrement aux travaux du comité d'harmonisation de l'audit interne notamment en ce qui concerne l'élaboration de guides d'audit et le partage d'expériences.

AUDITS COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES

L'audit comptable et financier de l'école nationale vétérinaire, agro-alimentaire et de l'alimentation ONIRIS Nantes-Atlantique concernait l'ensemble des activités de l'établissement à l'exclusion de la formation initiale. Il n'a pas révélé de faiblesses, insuffisances ou dysfonctionnements critiques. Sous certaines réserves, les auditeurs ont pu donner une assurance raisonnable quant à la soutenabilité globale de la trajectoire financière et à l'atteinte des objectifs de l'établissement dans certains domaines, moyennant la mise en œuvre des recommandations qu'ils ont formulées.

L'audit comptable et financier de l'école nationale supérieure du paysage de Versailles (ENSPV) comporte quatre objectifs en matière d'assurance. Sept thématiques d'audit ont été retenues. Elles concernent respectivement les outils de pilotage, notamment budgétaire et comptable, le patrimoine, certaines fonctions ou activités. Dans ce cadre, six dispositifs font l'objet des investigations des auditeurs. La clôture de l'audit et la remise du rapport devraient avoir lieu à la fin mars 2016.

AUDITS EN MATIÈRE SANITAIRE

Les audits de la méthodologie de programmation des contrôles officiels en fonction d'une hiérarchisation des risques dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments ont concerné huit DD(CS)PP et quatre DRAAF/SRAL.

Ils ont mis en évidence :

- l'absence d'analyse de risque locale formalisée et partagée par les inspecteurs ;
- l'absence de stratégie de partenariat avec les collectivités territoriales

- et les partenaires professionnels visant l'activation de synergie pour l'amélioration de la situation sanitaire des secteurs d'activité concernés ;
- l'utilisation du système d'information à conforter ;
- les fréquences d'inspection définies par la DGAL des ateliers présentant un risque sanitaire élevé ne sont pas toujours respectées.

Six recommandations ont été émises :

- deux recommandations concernent la note de risque, l'une relative à l'élargissement des critères à prendre en compte, l'autre à la ré-évaluation de la valeur du coefficient de sensibilité du consommateur ;
- une recommandation porte sur la nécessaire finalisation de la démarche de hiérarchisation des risques, soit en différenciant la fréquence minimale d'inspection des ateliers de classe de risque II et I de l'axe prévention, soit en fusionnant ces deux classes de risque ;
- la quatrième recommandation propose que la DGAL précise ses attentes en matière de pilotage de la programmation, réalisé par le niveau régional ;
- la cinquième porte sur la mise en place d'ateliers d'échanges de pratiques sur l'analyse de risque pour les cadres des DD(CS)PP ;
- la dernière recommandation traite de l'amélioration de la présentation de certains indicateurs.

Sous réserve de la mise en œuvre des actions correctives prévues par la DGAL dans le plan d'action, les auditeurs concluent, avec une assurance raisonnable, à un bon niveau de maîtrise du dispositif mis en place.

L'audit de la mise œuvre par la DGAL des différentes dispositions visant à la protection des utilisateurs de produits phytosanitaires : agriculteurs, salariés d'exploitations agricoles, applicateurs agréés dont le périmètre a été étendu au secrétariat général, est en cours de réalisation en 2016.

AUDITS DANS LE DOMAINE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

Ces audits portaient, historiquement, sur la mise en œuvre de la PAC ainsi que sur l'identification des animaux qui joue un rôle déterminant au regard de la conditionnalité. Le programme de travail arrêté pour la MMAI s'est voulu plus systémique, en retenant pour 2015, un audit du dispositif de suivi des recommandations d'audit mis en place par la DGPE. La DGPE a mis en place un dispositif de suivi des recommandations formulées suite à ces audits. Dans le contexte d'une refonte informatique de l'outil support du dispositif, l'audit a permis d'identifier différentes pistes permettant de renforcer la fiabilité du processus et de sa gouvernance.

MISSIONS D'AUDIT DES FONCTIONS SUPPORTS

L'audit de la maîtrise des risques portant sur la continuité de service du système d'information du ministère a été mené en partenariat avec le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEJET) conformément au souhait exprimé par le comité ministériel d'audit interne (CMAI). Il s'est achevé en 2015.

Les travaux ont consisté notamment à réaliser :

- un état de la situation du système de pilotage du dispositif de maîtrise des risques (analyse des risques, détermination et hiérarchisation des actions) ;
- une cartographie des plans de reprise d'activité métier ainsi qu'une vérification de la mise en œuvre des mesures de contrôle interne en matière de plan de continuité de l'activité ;
- un contrôle de la qualité de l'évaluation des besoins de sécurité – et notamment de disponibilité – des principaux SI opérés.

La mission d'audit a conclu à un avis favorable avec réserves.



Autres missions d'audit

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Les audits de suivi des recommandations émises dans les audits de chambres d'agriculture établis entre 2008 et 2012, commencés en 2013, se sont poursuivis en 2015. Ils ont concerné les structures suivantes : chambre d'Alsace, chambre régionale de Champagne-Ardennes et chambre départementale des Ardennes, chambre régionale du Centre et chambre départementale d'Indre-et-Loire. Un rapport de synthèse sera publié courant 2016 à l'issue de l'audit relatif à la chambre interdépartementale d'Île-de-France. La poursuite initialement prévue des audits de la mission de service public installation a été repoussée d'une année en raison du transfert intervenu en 2015 du 2^e pilier de la PAC aux régions.

2015 a vu également la publication du rapport relatif aux prestations de service proposées par les chambres d'agriculture qui avait été engagé en 2014.

Enfin, un rapport conjoint avec le CGEFI (Contrôle général économique et financier) aborde la mise en œuvre des dispositions de la loi de finances initiale pour 2015 relatives au financement des chambres d'agriculture.

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE « DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL »

Dans le cadre de la mission permanente d'audit de conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR, six audits ont été programmés concernant divers organismes (instituts techniques et organismes nationaux à vocation agricole et rurale) et programmes (programmes régionaux de développement agricole et rural et appels à projets spécifiques) inscrits dans le PNDAR 2009-2013 et dans le nouveau PNDAR 2014-2020 :

- au titre du programme « Développement et transfert en agriculture » (775)
- PRDAR/Chambre régionale d'agriculture de Lorraine – programme 2014
- PRDAR/Chambre régionale d'agriculture de Languedoc-Roussillon – programme 2014
- ONVAR/ Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales (AFIP) – programme 2013
- au titre du programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture (776) »
- Institut technique agricole - Institut français des productions cidricoles - programme 2014

- Réseau mixte technologique (RMT) « Sols et territoires » - Appel à proposition 2010-2013 animé par la chambre régionale d'agriculture Poitou-Charentes
- Appel à projet sélection végétale « Évaluation du risque Hernie sur col ».

Ces audits ont mis en évidence des insuffisances dans la forme et la documentation des dossiers présentés au subventionnement qui ne sont pas toujours relevées par les services instructeurs. Les auditeurs n'ont toutefois pas été conduits à conclure à des révisions des subventions accordées. Ils ont constaté une amélioration de la qualité des dossiers élaborés par les instituts techniques, bénéficiaires réguliers de ces financements, même si ce constat ne peut être généralisé à tous les dossiers audités au cours de l'année. Ils ont noté dans plusieurs dossiers un partenariat efficace concourant à la réalisation de l'objectif du projet subventionné et à son application concrète. La réalisation pour la première fois en 2015 d'un audit sur un réseau mixte technologique (RMT) d'une part et sur un dossier instruit par la DGAL d'autre part a amené les auditeurs à formuler des recommandations et des suggestions en vue d'adapter l'instruction réalisée par la DGER aux spécificités des RMT et d'améliorer l'organisation de l'instruction des dossiers suivis par la DGAL.

En outre, une réflexion sur l'adaptation de la méthodologie d'audit pour tenir compte de la construction du nouveau PNDAR a été menée, en 2015, par les auditeurs du domaine, en concertation avec les directions d'administration centrale concernées (DGPE et DGER), pour aboutir à la conception d'un nouveau manuel fixant la méthodologie des audits CASDAR.

Par ailleurs, une synthèse portant sur 17 rapports remis de 2012 à 2014 relatifs à des projets d'un montant de 66,5 M€ dont 33,4 proviennent du CASDAR a été finalisée en 2015 et présentée en assemblée générale du CGAAER. Elle met en évidence l'imprécision des bases de conventionnement avec les organismes bénéficiaires des crédits CASDAR et l'insuffisance de cadrage qui leur laissent des marges de manœuvre trop importantes dans les réalisations et rend les contrôles difficiles.

ORGANISMES PAYEURS ET FONDS EUROPÉEN DES PÊCHES

ORGANISMES PAYEURS

La commission délibérante de l'organisme de certification (CCCOP) des dépenses des organismes payeurs (ASP, FAM, ODEADOM et ODARC) des aides agricoles compte cinq membres dont deux du CGAAER, et trois

Les audits de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels et technologiques sont réalisés à la demande du ministre chargé de l'écologie par des équipes comportant des membres du CGEDD, du CGAAER et du CGEIET. Ils analysent les conditions, l'efficacité et l'efficacités de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques. Ces audits sont menés par région (niveaux régional et ensemble des départements de la région) et abordent les risques naturels (concernant notamment les domaines des inondations, des incendies de forêt, des avalanches, des mouvements de terrain, les digues et barrages, la sismicité...), les risques technologiques, ainsi que les problématiques « air », « bruit » et « déchets ». Conformément aux objectifs du Grenelle de l'environnement, la prise en compte de la prévention des risques naturels dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les constructions et la gestion des campings situés dans les zones à risques sont plus spécifiquement pris en compte. Ces audits s'intéressent aussi au lien entre la prévention et la gestion de crise et aux articulations entre la prévention des risques naturels et celle des risques technologiques (Natech). Le programme 2015 a concerné les régions Aquitaine, Haute-Normandie, Île-de-France, Lorraine et Mayotte.

Le suivi de ces audits est assuré par les première et quatrième sections du CGAAER.

AUDITS DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ORGANISATION DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES INTERMINISTÉRIELLES (DDI)

Le comité de pilotage des inspections et corps de contrôle intervenant dans le champ des directions départementales interministérielles (DDI), institué conformément à l'instruction 1590/11/SG du Premier ministre, a programmé au titre de l'année 2015, l'audit de onze DDI :

- 5 DDT(M) : Isère, Seine-et-Marne, Val-de-Marne, Charente-Maritime et Morbihan
- 2 DDCS : Isère et Hérault
- 2 DDPP : Hérault et Somme et 2 DDCSPP : Haute-Corse et Lozère.

Le Copil, en 2015, a décidé de faire évoluer la méthode et de la tester au préalable dans le département du Loir et Cher (DDT et DDCSPP). En effet un schéma d'audit reposant sur quatre fiches (fiche 1 : management ; fiche 2 : fonctions support ; fiche 3 : préparation à la gestion de crise ; fiche 4 : conditions de mise en œuvre des politiques publiques) a été retenu. Les fiches par politique publique ne sont plus utilisées. Les rapports d'audit en 2015 ont prévu explicitement, des recommandations (en nombre limité, soit en aucun cas plus de 5). La DSAF a la responsabilité de demander au DDI, sous couvert du préfet, quelles suites les DDI entendent donner à ces recommandations (notamment sous la forme d'un plan d'action).

Le suivi de ces audits est assuré par les présidents des première et sixième sections.

MISSIONS D'INSPECTION

Deux interventions de la MIGA ont été diligentées en urgence au titre de l'inspection générale en 2015. Elles concernaient la recherche et l'identification des dysfonctionnements dans l'organisation du travail et la situation de vie au travail, dans une DAAF et dans une DDPP.

Un groupe de travail piloté par les sections 6 et 1 a été constitué en 2015 afin d'approfondir périmètre et méthode de l'inspection générale.



du ministère des finances. Dotée d'un service permanent de dix-sept auditeurs, la CCCOP intervient dans le processus communautaire d'apurement des comptes. Elle produit un rapport ainsi qu'un avis par organisme payeur pour chaque exercice (16 octobre N-1 au 15 octobre année N), établissant, au vu notamment de tests de conformité et de validation, si les procédures de l'organisme payeur, ses comptes et ses déclarations de dépenses sont respectés et si les intérêts financiers de l'Union sont protégés. Les dépenses soumises à certification portent sur les deux fonds agricoles : le FEAGA et le FEADER et pour chacun d'eux la CCCOP peut être amenée à proposer des corrections financières. La régionalisation du FEADER entraîne nécessairement des adaptations en la matière mais ne remet pas en cause l'organisation que s'est donnée la France, qui repose sur l'agrément et la certification des organismes payeurs, et pas des autorités de gestion.

FONDS EUROPÉEN DES PÊCHES

Au sein de la commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), autorité d'audit pour les fonds structurels et d'investissement européens, le CGAAER est chargé des travaux d'audits portant sur le fonds européen pour la pêche (FEP).

Les travaux d'audits du FEP ont porté sur 69 opérations représentant 28% de la dépense certifiée. Ces contrôles d'opérations ont été réalisés par des membres du CGAAER (33 opérations), par le CGEDD (24), par des unités de contrôle des SGAR (6) et par l'Inspection générale des affaires maritimes (6).

Sur la base du rapport annuel de contrôle FEP 2015, la CICC a émis un avis sans réserve sur la gestion du FEP, compte tenu d'un taux d'erreur extrapolé se situant en dessous du seuil de 2% de la dépense certifiée.

AUDITS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Les audits de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité, réalisés depuis 2010 par le CGEDD, le CGAAER et, éventuellement, le CGEIET, et dont le commanditaire est le ministre chargée de l'écologie, ont pour objectif essentiel d'analyser les conditions, l'efficacité et l'efficacités de la mise en œuvre, dans les départements, des politiques et des polices de l'eau et de la biodiversité.

En 2015, ils ont été effectués dans cinq départements, sur la base du nouveau référentiel de 2014, s'appuyant sur une grille d'analyse des risques de non atteinte des objectifs visés. Les rapports de ces audits sont encore, pour la plupart, en phase contradictoire. Les audits réalisés en 2014 ont fait l'objet d'une synthèse à l'attention de la ministre chargée de l'écologie.



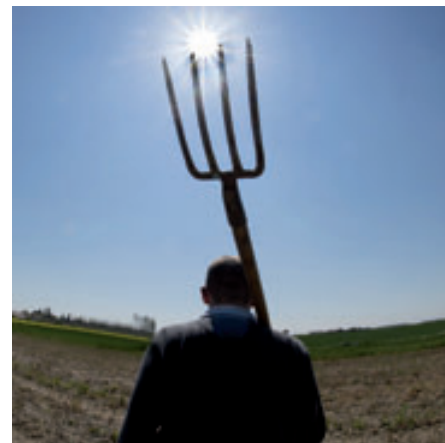
SECTION 2

ÉCONOMIE, FILIÈRES ET ENTREPRISES

La section « Économie, filières et entreprises » est compétente en matière d'économie des entreprises et des filières agricoles, d'élevage, halieutiques, aquacoles et agroalimentaires, ainsi que des politiques publiques qui y contribuent. Ses activités sont réparties dans les cinq domaines suivants.

Dans un contexte marqué par une conjoncture difficile pour de nombreux secteurs, la section s'est impliquée dans la conduite de missions de conseil, de médiation et de prospective dans les principaux champs de la politique agricole commune, des filières animales et végétales, de l'agro-alimentaire, des exploitations agricoles, du foncier et de l'Outre-mer.

Elle a également entrepris une réflexion de fond sur la compétitivité des agricultures et de l'agroalimentaire français, qui se poursuit en 2016.



Politique agricole commune

La section a suivi la mise en œuvre des modalités d'application de la réforme de la PAC. Par ailleurs, un rapport a été produit sur la négociation de la dernière réforme de la PAC.

Mission sur la négociation de la réforme de la PAC 2014

Le CGAAER a remis en septembre 2015 un rapport sur la négociation de la réforme de la PAC actuelle, dans la perspective de préparer la future réforme de la PAC 2020.

Ce rapport dresse un état des lieux du contexte et des enjeux de cette négociation.

Le contexte extérieur à l'UE et à l'agriculture a beaucoup évolué entre la précédente réforme de 2003, le bilan de santé de 2008, et la dernière réforme : la crise financière et la flambée des cours des matières premières agricoles ont particulièrement impacté l'environnement de la négociation. Mais surtout, pendant ces dix années, le périmètre de l'Union européenne, s'élargissant à 28 membres, ainsi que le fonctionnement des institutions, ont été bouleversés. Le rapport présente les évolutions institutionnelles, la place nouvelle du Parlement, le fonctionnement du Conseil à 28 États membres, le rôle et la place de la Commission et les difficultés qui résultent de ces évolutions dans le trilogue final qui a conclu la réforme.

Le rapport insiste sur la place tenue lors de la dernière négociation par le montant et la répartition du budget. En s'appuyant notamment sur des entretiens approfondis avec le Commissaire Ciolos, il apparaît que le budget de la PAC pour la période 2014/2020 a pu être stabilisé grâce à une meilleure prise en compte de l'enjeu environnemental. Le rapport retrace les travaux de la Commission européenne sur les questions de l'environnement depuis de nombreuses années. Toutefois cet enjeu environnemental, principalement traduit dans le « verdissement » des aides du premier pilier ne donne pas pleine satisfaction aux tenants de la rémunération des aménités positives de l'agriculture. De plus, la mise en place du dispositif de verdissement et des surfaces d'intérêt écologique, géré pour partie sous mode de subsidiarité, a entraîné une grande complexité administrative pour les agriculteurs. Enfin, le rapport évoque l'importance des possibilités ouvertes par la réforme de 2014 dans le domaine du droit de la concurrence.

Le rapport souligne enfin la nécessité pour la future PAC, de déterminer une véritable stratégie de sécurité alimentaire, et de ne pas se limiter à des évolutions d'instruments au fil de l'eau. Pour ce faire un état des lieux des réflexions menés notamment par des organismes de recherche européens et différents acteurs, est recommandé pour établir la stratégie et les priorités de la France dans la future négociation.



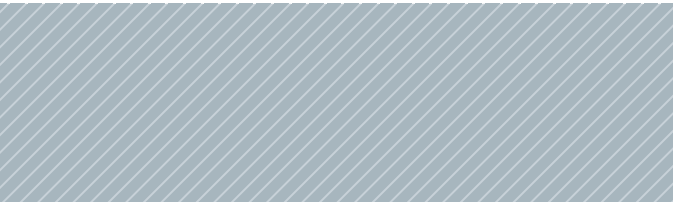
Les filières d'élevage en difficulté en 2015

Concernant le secteur de la viande bovine, dès le début de l'année 2015, le CGAAER mobilisé en urgence par le ministre, présentait à l'assemblée générale de la FNB à Rodez les grands axes du rapport consacré à l'analyse de la situation de la filière française des bovins à viande qui entraînait alors dans une situation de crise que l'on pressentait comme durable. La publication du rapport présentait les perspectives tracées pour reconquérir le marché intérieur, développer des marchés à l'export, moderniser la production et la mise en marché, et mieux organiser le dialogue interne à la filière.

Une mission spécifique d'appui a permis de mettre en place en octobre 2015 une plate-forme (sous forme de SAS), France Viande Export, avec pour objectif de valoriser la viande française à l'exportation et de trouver de nouveaux débouchés en structurant les filières bovine et porcine dans une démarche collective.

Une autre mission dressait l'état et le bilan de la contractualisation dans le secteur de la viande bovine. Ce rapport a montré les bénéfices à attendre de la contractualisation et a recommandé que le développement de la contractualisation soit encouragé par des démarches territorialisées. Sa conclusion souligne que la contractualisation, qui suppose que des relations confiantes se développent dans la durée, ne se décrète pas, mais constitue une voie de progrès pour la filière qui se développera d'autant mieux qu'elle sera mise en synergie avec les démarches de modernisation, de structuration de la filière et d'organisation du marché.

Concernant la filière laitière, une mission était chargée du bilan de la mise en œuvre de la contractualisation, rendue obligatoire en France dans le contexte de la fin des quotas laitiers. Le rapport, publié début 2016, propose des recommandations visant à renforcer le rôle des organisations de producteurs (OP) et à améliorer la concertation stratégique au sein de la filière.



Deux missions du CGAAER ont abordé le sujet de la contractualisation en 2015. Elles concernent deux filières aux caractéristiques très différentes

Une première mission a produit un état des lieux des démarches de **contractualisation mises en œuvre dans le secteur de la viande bovine**. Différents types de contrat ont été recensés et étudiés. Ils reflètent la diversité des approches observées sur le terrain. Ce travail a permis aux auteurs, après avoir analysé les bénéfices théoriques de la contractualisation et observé les limites des pratiques en usage dans ce secteur, de préconiser des démarches pragmatiques pour favoriser la contractualisation.

C'est en synergie avec d'autres initiatives favorables à un meilleur fonctionnement de la filière (segmentation du marché, modernisation) et en privilégiant une approche par les acteurs de terrain, que la contractualisation peut être développée.

Un contexte bien différent dans la filière laitière, où la contractualisation était rendue obligatoire fin 2010 pour les entreprises « privées » de transformation (à l'exclusion des coopératives) afin d'éviter le risque de « non collecte » à l'échéance des quotas laitiers.

La capacité des organisations de producteurs (OP) à négocier n'a été reconnue officiellement qu'en 2012. Les préconisations de la mission, qui s'inscrivent dans le contexte réglementaire ainsi retenu, visent notamment, dans la perspective des contrats de 2^e génération, à renforcer le rôle des organisations de producteurs et à améliorer le dialogue stratégique interprofessionnel au sein de la filière laitière, pour concourir à un meilleur équilibre des relations entre producteurs et acheteurs et, plus largement, améliorer les performances de la contractualisation.



Dans le secteur végétal

Le CGAAER assurait conjointement avec le DIAA une mission de conseil pour anticiper les conséquences de la disparition en 2017 du système de quotas dans la filière betteraves à sucre. Le rapport conclut que cette réforme majeure offre indéniablement une opportunité pour la filière française et conduit à reconsidérer les pratiques et les stratégies de tous les acteurs de la chaîne de valeur, planteurs, sucreries, négociants et utilisateurs de sucre. Ce rapport a vocation à servir de point de départ à la réflexion collective qui est de la responsabilité des acteurs de la filière.

Confrontée à une situation de crise affectant le fonctionnement du CTIFL, la filière des fruits et légumes a bénéficié d'une mission de médiation conduite par le CGAAER et permettant de dégager un compromis avant octobre, de façon à assurer la pérennité du financement du centre. Une nouvelle mission prolonge en 2016 l'accompagnement du CTIFL pour formuler, en lien avec les professionnels, des propositions permettant de définir une stratégie nationale pour ce réseau et la gouvernance associée.

Le ministre a confié au CGAAER une mission pour dresser avec les acteurs concernés, un état des lieux de la crise du vignoble beaujolais et de la gouvernance de ses organisations. Le rapport remis en décembre 2015 préconise une redéfinition des produits en fonction de l'évolution des marchés, de réduire les coûts de production de la viticulture, et de mieux coordonner les actions économiques avec celles du bassin voisin de la Bourgogne.

Le CGAAER a été particulièrement investi en 2015 dans le suivi de la création de valeur aux différentes étapes des filières agricoles avec la présidence de 5 groupes de travail de l'observatoire de la formation des prix et des marges, dans l'orientation de la recherche variétale par une bonne prise en compte des contraintes des agriculteurs et des besoins qualitatifs de l'aval avec la présidence du CTPS et de ses sections, ainsi qu'une évaluation du plan semence et agriculture durable.

Mission sur la filière betterave-sucre dans la perspective de la fin des quotas européens

La réforme de la fin des quotas sucriers en Europe qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2017 marquera la fin d'un système qui encadrait le fonctionnement du marché depuis 1968. Elle va renforcer le jeu de la concurrence en Europe entre les industriels, tout en revenant sur les droits historiques des planteurs de betteraves qui bénéficiaient jusqu'à présent d'une forme d'assurance au travers d'un prix minimum garanti et d'un droit de livraison associés aux volumes du quota. Elle alignera ainsi en matière de concurrence le secteur sucrier sur les autres secteurs agricoles de l'Union européenne (UE).

Dans ce contexte, le ministre de l'agriculture a sollicité conjointement le délégué ministériel aux IAA et le CGAAER pour dresser les perspectives et ambitions de la filière betterave-sucre française, pour en évaluer les forces et les faiblesses ainsi que son positionnement à l'export enfin pour proposer aux pouvoirs publics les leviers d'action permettant la concrétisation de ses ambitions.

En conclusion la mission a estimé que, grâce à ses marges de progrès sur l'allongement des durées de campagne, sur l'augmentation des rendements betteraviers dans le cadre du projet AKER, sur la flexibilité dans la conduite du processus industriel entre production de sucre et d'alcool, la France a la capacité de rester post-2017 le premier pays européen producteur de sucre et concentrer la majorité de l'augmentation de production de sucre en Europe post-2017. Ceci offre des perspectives à la fois pour les planteurs et les sucriers mais également pour l'aval de la filière composé de l'ensemble des utilisateurs de sucre basés en France qui devraient être en capacité de tirer également profit de ce dynamisme sucrier pour accroître leur propre volume d'activité et leurs investissements en France.

Le rapport a été largement diffusé, permettant aux professionnels de s'en saisir dans le cadre de groupes de travail auxquels le ministre a apporté l'appui de son administration.



Mission sur les biocarburants aéronautiques en France

Le CGAAER et le CGEDD ont été chargés de dessiner les perspectives d'utilisation de biocarburants aéronautiques contributeurs à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Le transport aérien -tributaire du kérosène- enregistre une croissance supérieure à ses gains d'efficacité énergétique. En 2010, les acteurs du transport aérien ont pris l'engagement, au plan international, de plafonner les émissions de gaz à effet de serre au niveau qui serait atteint en 2020, puis de les réduire fortement à l'horizon 2050. Pour y parvenir, une des voies privilégiées pourrait être le recours à des biocarburants à faible empreinte carbone et respectant des critères de durabilité reconnus. Dans différents pays dont la France, des unités pilotes de production sont déjà techniquement en mesure de proposer un carburéacteur bio-sourcé et certifié, en quantité limitée, qui peut être mélangé en toute sécurité avec le kérosène traditionnel. Des vols expérimentaux auxquels Air France participe sont à l'œuvre. Trois voies industrielles de production de ce « bio-kérosène » sont privilégiées. Cependant, la mission a constaté que le développement de toutes ces filières de production se heurte et se heurtera durablement à un défaut de compétitivité, notamment sous l'effet de la concurrence d'autres filières déjà établies dans la valorisation de la biomasse.

Enfin, les outils réglementaires et fiscaux qui ont permis en vingt ans le développement massif de la filière des biocarburants routiers (fiscalité aménagée à l'origine, obligation d'incorporation et taxe générale sur les activités polluantes) ne sont pas utilisables pour le transport aérien, lequel est exempté de fiscalisation au plan international.

Il convient néanmoins, pour la France comme pour l'Europe, de poursuivre l'effort de recherche et les projets en cours de démonstrateurs industriels, de renforcer la participation d'experts français et européens aux travaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) portant sur ces sujets, et de rechercher, en particulier, des partenaires non européens au sein du conseil permanent de l'OACI comme le Brésil, pour lancer des initiatives expérimentales et de démonstration communes au plan international. En termes d'innovations ces démarches sont essentielles aux entreprises françaises, particulièrement bien positionnées.

Mission sur les écarts de compétitivité dans les secteurs agricole et agroalimentaire liés au coût du travail

La réalité des écarts de compétitivité dans les secteurs agricole et agroalimentaire liés au coût du travail avec certains pays européens et les dispositifs de protection sociale des salariés et non-salariés constitue un sujet de préoccupation grandissant. Le CGAAER et l'IGAS était ainsi chargé d'objectiver la réalité – souvent évoquée- des écarts de compétitivité liés au coût du travail salarié afin de fournir les éléments d'analyse aux discussions entre les pouvoirs publics, les fédérations professionnelles et les organisations syndicales de salariés.

Les secteurs traités étaient horticulture, maraîchage, arboriculture fruitière, vigne, abattage et transformation et découpe de viandes bovine et de volaille, en Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Pays-Bas et Pologne. Dans l'ensemble de ces pays, la structure de l'emploi ne détermine pas fortement le coût du travail. Dans la production agricole, le travail demeure principalement familial tandis que dans l'abattage et la découpe de viande de boucherie ou de volaille, le travail salarié représente de 90 à 99 % des emplois (dans ces industries, certains pays font un recours massif aux travailleurs détachés, particulièrement les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique).

Ce sont les dispositions juridiques nationales en matière de droit du travail (salaires, durée du travail, ...) et de droit de la protection sociale (niveau des prestations sociales et modalités de financement) qui conduisent aux écarts de coût du travail.

L'absence de minimum salarial dans ces activités en Allemagne a longtemps permis une rémunération parfois très faible des travailleurs détachés, source de distorsion de concurrence.

Exploitations agricoles et questions foncières

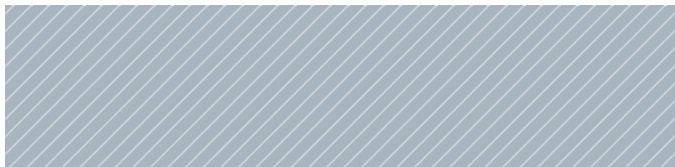
Les travaux sur l'exploitation agricole, sa structure et son environnement, ont été poursuivis en 2015. Un appui particulier a été apporté à la mise en œuvre de la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt (LAAF), plus particulièrement sur le volet du foncier.

En ce qui concerne les SAFER, le CGAAER a poursuivi l'accompagnement de la mise en œuvre d'un plan d'actions 2014-2016 pour le pilotage national du nouveau dispositif. La task-force constituée en 2015 pour suivre cette mission a poursuivi ses travaux contribuant à animer des groupes de travail sur les chantiers nationaux portant sur la gouvernance des SAFER (transparence, régionalisation, suivi des plans pluriannuels d'activités des SAFER, rôle des commissaires du gouvernement...). Il a conduit une mission d'expertise sur la situation de la SAFER de Guadeloupe qui connaît d'importantes difficultés de gestion.

Une mission spécifique de conseil (conjointe avec le CGEFi) sur la régionalisation et les restructurations qu'elle impose a été lancée fin 2015.

Sur les autres aspects du foncier :

- Le CGAAER a suivi les travaux de mise en place des dispositifs de compensation des pertes de surface agricoles prévue dans la loi d'avenir pour l'agriculture.



Mission sur la transmission en agriculture : 4 scénarios prospectifs à 2025

Le ministre chargé de l'agriculture a souhaité qu'en complément des travaux de FranceAgriMer sur l'avenir des filières, les déterminants et les perspectives de la transmission en agriculture soient examinés. Cet exercice prospectif analyse l'ensemble des déterminants de la transmission des entreprises agricoles qu'il s'agisse de tendances lourdes ou de signaux faibles et dessine quatre scénarios contrastés. Sur la base de ces futurs possibles, une réflexion sur les leviers à actionner pour faciliter la transmission est conduite. La transmission de l'activité agricole conditionne tant la pérennité de l'activité que les structures dans lesquelles elle s'exerce à terme. Chaque scénario dessine un contexte agricole possible et ses répercussions sur la transmission, ainsi que les stratégies et leviers pouvant être mobilisés par les acteurs pour la faciliter.

1- Le scénario de la continuité, *Des agricultures héritées*, conduit à la diminution du nombre d'entreprises agricoles par agrandissement, au développement des sociétés et à une lente érosion du potentiel de production.

2- Le scénario de la sécurisation, *Des agricultures contractualisées*, permet un maintien du potentiel de production, avec une agriculture qui contractualise avec l'aval et dont la technicité permet une bonne prise en compte de l'environnement. La sécurisation de l'activité agricole est assurée par le développement des dispositifs assuranciers.

3- Le scénario libéral, *Des fermes firmes* : les industriels et les distributeurs contrôlent les filières. L'organisation collective des agriculteurs par filière leur donne un pouvoir de marché. Une agriculture techniciste à caractère industriel répond aux exigences sociétales grâce à des process permettant de prendre en compte les caractéristiques du milieu.

4- Le scénario des territoires, *Des agricultures territorialisées*, s'appuie sur la proximité. Les agriculteurs, acteurs des territoires, développent une activité diversifiée et écologiquement intensive dans des entreprises le plus souvent sous responsabilité familiale. Les stratégies associées à chacun des scénarios mettent en évidence trois questions déterminantes pour la transmissibilité de l'activité agricole : la gestion des risques, le financement du capital d'exploitation et les compétences indispensables pour développer l'innovation. Au-delà de ces questions, le rapport met en évidence la spécificité et la cohérence des stratégies propres à chaque scénario et les choix qu'elles impliquent pour les pouvoirs publics.



- Une mission sur la mobilisation du foncier agricole dans le département des Pyrénées-Orientales a été diligentée par le ministre à la suite de son déplacement dans ce département.

Concernant les exploitations agricoles :

- La réflexion prospective sur la transmission des exploitations agricoles a été achevée en mobilisant l'expertise conjointe du CGAAER et du CEP, le rapport a été remis au ministre dans les premiers jours de 2016 (cf. encadré).
- Le groupe de travail a contribué aux réflexions sur la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire français.

Une mission sur les perspectives d'avenir pour la polyculture-élevage en Lorraine a été lancée en fin d'année.

Outre-mer

Le groupe de travail Outre-mer s'est réuni régulièrement au cours de l'année 2015 avec la participation du Délégué ministériel à l'Outre-mer (DMOM) et du Directeur général de l'ODEADOM. Ce groupe assure le suivi des missions prévues et réalisées ainsi que la préparation du programme de travail de l'année suivante. Les missions ont porté en 2015 sur l'audit de la SAFER de la Guadeloupe, le rôle des services déconcentrés dans la gestion et la mise en œuvre du POSEI, la mise en place des comités d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA) et l'appui de la DMOM à la préparation de « Ambition Outre-mer ». Une mission interministérielle associant le CGAAER a aussi été demandée en septembre 2015 pour formuler des recommandations opérationnelles pour gérer les sargasses aux Antilles et en Guyane. Enfin, à la demande de la collectivité de Nouvelle-Calédonie, une mission d'appui à la mise en place des organismes de certification pour le filières de qualité a été engagée. L'Outre-mer a aussi bénéficié des « conférences régionales climat » à la Réunion, à Mayotte, en Guadeloupe et en Martinique.



SECTION 3

ALIMENTATION ET SANTÉ

La section « Alimentation et santé » contribue à l'évaluation des politiques publiques conduites par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt dans les domaines de la protection des végétaux, des politiques publiques de l'alimentation, de la santé et la protection animales, la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments.

Les travaux de la section « Alimentation et santé » s'articulent autour de trois types d'actions :

- des travaux de réflexions internes au sein de groupes de travail ou lors des réunions de sections,
- des fonctions de représentations et d'appui,
- des travaux collectifs autour de missions de conseil et d'expertise pour le ministre.



Travaux internes de la section

L'année 2015 a été l'occasion de mettre en place deux groupes de travail au sein de la section.

Un groupe de travail permanent « alimentation » (GT) a été créé au mois de juin 2015. Il a vocation d'assurer la veille scientifique et technique dans son domaine de compétences, de proposer des sujets d'intervention en section et de servir de vivier lors de procédures de relecture d'accompagnement. Constitué de 14 personnes, le groupe a sans délai engagé son activité de veille documentaire ; les deux premières réunions plénières se sont tenues à l'automne.

La première, organisée à Rungis, revêtait de facto un caractère thématique riche et précis. Le groupe a été accueilli le 22 octobre par Francis Lefebvre, secrétaire général de la SEMMARIS, et a sous sa conduite bénéficié d'une visite commentée du marché d'intérêt national. L'intérêt de la visite et l'importance du sujet devaient conduire à une présentation du MIN en 2016, lors d'une AG du CGAAER. Le GT alimentation a été désigné, par ordre de service, pour apporter un appui aux missionnaires participants au Comité national de sélection de l'appel à projets 2015 du PNA, qui rapporteront devant lui sur l'état d'avancement de leurs travaux.

La deuxième réunion, le 4 novembre, a eu pour objet d'examiner le périmètre de la compétence « alimentation » du GT et d'engager une première réflexion de méthodologie, voire de répartition des thèmes entre les participants.

De la même façon, un groupe de travail permanent autour des thématiques relatives à la santé du végétal a été installé en fin d'année. Il vise à partager l'information et à accompagner les missions correspondantes. Il regroupe une dizaine de membres du CGAAER, membres de toutes les sections.

Par ailleurs plusieurs réflexions collectives ont été engagées par les membres de la section en réunion plénière. Les thématiques traitées étaient en lien direct avec le programme de travail 2015 ou sur des sujets d'actualités. Des experts externes ont été sollicités. En voici un détail.

Émergence de la FCO et du SBV en Europe, du SAIS en Belgique

Jusqu'en 1998, en Europe, la **fièvre catarrhale ovine** (FCO, Bluetongue ou BT) était considérée comme une maladie exotique. En 2006 et 2007, son explosion inattendue dans le nord de l'Europe a fourni un éclairage nouveau sur les capacités d'émergence des maladies vectorielles. Depuis la fin de 2008, neuf sérotypes auront circulé en Europe. Par ailleurs, fin 2011, un nouvel orthobunyavirus (**le virus Schmallenberg ou SBV**), également transmis par des Culicoides, a été identifié en Allemagne. Ce virus s'est ensuite répandu dans toute l'Europe.

Dès 2003, nombreux furent les échanges scientifiques et techniques entre les laboratoires nationaux de référence des États membres de l'Union européenne qui, sans arrière-pensée, communiquent en temps quasi-réel les informations dont ils disposent. Cet atout relationnel est considérable en cas d'émergence. De façon simultanée, en quelques semaines, a été constitué un réseau d'une soixantaine de laboratoires de terrain capables d'effectuer un sérodiagnostic de FCO par une technique ELISA ou un diagnostic moléculaire par RT-PCR.

Les relations de travail et de confiance qui se sont nouées entre les différents laboratoires nationaux de référence depuis l'émergence de la FCO ont permis un échange très rapide et efficace des protocoles et réactifs pour la mise en oeuvre de la détection de SBV dans les différents pays européens. En France, dès le début de janvier 2012, un réseau de 66 laboratoires départementaux vétérinaires a été constitué, à partir de l'expérience de la FCO. Ce réseau, dans un premier temps, a utilisé des trousse de diagnostic utilisant la RT-PCR en temps réel. Dans un deuxième temps, a été développé un test ELISA permettant la détection des anticorps dirigés contre le virus Schmallenberg.

En juillet 2014, est mise en évidence en Wallonie (Belgique) une augmentation des cas d'avortement de bovins en lien avec un ictere associé à une splénomégalie ; les anatomo-pathologistes nomment « **syndrome d'avortements avec ictere et splénomégalie - SAIS** » cette nouvelle entité pathologique.

La quasi-totalité des cas de SAIS correspondent à des avortements de fin de gestation pour lesquels aucun diagnostic étiologique ne peut être posé. Des investigations plus poussées sont menées en collaboration avec d'autres institutions (Faculté vétérinaire de Liège, CERVA à Bruxelles et le CIRAD à Montpellier). Diverses étiologies virales sont envisagées (BVD, maladie de Schmallenberg, virus de la vallée du Rift, notamment), puis l'hypothèse de la leptospirose est avancée qui s'avèrera la bonne. Cet épisode a montré que le dispositif d'épidémiosurveillance a permis d'alerter sur l'émergence d'une entité pathologique, et souligné l'intérêt d'un travail collaboratif entre laboratoires de référence pour en définir l'étiologie.



Projet de débat public permanent sur l'alimentation

Le sujet de l'alimentation est aujourd'hui l'objet de controverses et de remises en cause. Le sujet est éclaté entre de nombreux interlocuteurs, intérêts et points de vue. Le sociologue décrit un phénomène de "boîte noire", exprimant une perte de confiance du public dans l'alimentation. Face à cela, le principe d'un débat public permanent sur l'alimentation a été inscrit dans le cadre de la loi d'avenir. Il doit contribuer à installer une culture commune de l'alimentation, diverse et évolutive, susceptible d'entretenir dans la durée la qualité de notre alimentation. La mise en œuvre opérationnelle de ce débat a été confiée au Conseil national de l'alimentation. Quatre étudiants d'AgroParisTech ont produit un rapport sur la construction d'un débat public dans le domaine de l'alimentation, sous la responsabilité de Cécile Blatrix, professeure de science politique à AgroParisTech. Cécile Blatrix a été invitée en juillet 2015 par la section "Alimentation et santé" pour faire une présentation intitulée "Quelle mise en débat de la politique publique en matière d'alimentation".

Plan Ecophyto 2

Le plan Ecophyto, lancé en 2009, a pour objectif de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un délai de dix ans. Le plan Ecophyto 2 engagé en 2015, a été présenté par la DGAL.

Il est organisé autour de six axes :

- agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques ;
- améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l'innovation ;
- évaluer et maîtriser les risques et les impacts ;
- accélérer la transition vers le « zéro phyto » dans les jardins, espaces végétalisés et infrastructures ;
- politiques publiques, territoires et filières
- communiquer et mettre en place une gouvernance simplifiée.

Le nouveau plan vise une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en deux temps : -25% d'ici 2020 et -50% à l'horizon 2050. Le principal levier du plan concerne les distributeurs de pesticides qui devront réduire, sous peine de pénalités, leurs ventes de 20% d'ici cinq ans ou promouvoir des solutions de réduction d'utilisation des produits chimiques, validées par des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP). Outre une simplification de la gouvernance, il propose une augmentation du nombre de fermes DEPHY, un accroissement des aides à l'investissement, une réduction de la validité du Certiphyto de 10 à 5 ans, avec test à l'issue de la formation, un renforcement de la recherche, une intensification de la mise en œuvre de la protection intégrée.



Dispositif d'évaluation des biotechnologies en France

En France, **deux agences donnent des avis scientifiques** sur la recherche et la demande de mise sur le marché des OGM :

► Le Haut conseil des biotechnologies (HCB)

Le Haut conseil des biotechnologies est un conseil consultatif qui examine les dossiers de demande d'étude ou de commercialisation sur les OGM, déposés par les laboratoires et les industriels. Recommandé par le Grenelle de l'environnement il a été créé par la loi n°2008-595 du 25 juin 2008.

Le Haut conseil évalue les risques pour l'environnement et la santé publique dont les commissions du génie génétique (CGG) et du génie biomoléculaire (CGB) avaient la charge dans le passé :

- les essais de thérapie génique ;
- les utilisations de médicaments vétérinaires issues de biotechnologies ;
- les autorisations de mise sur le marché de cultures d'OGM ;
- l'utilisation confinée et non confinée des OGM, pour la recherche ou l'exploitation.

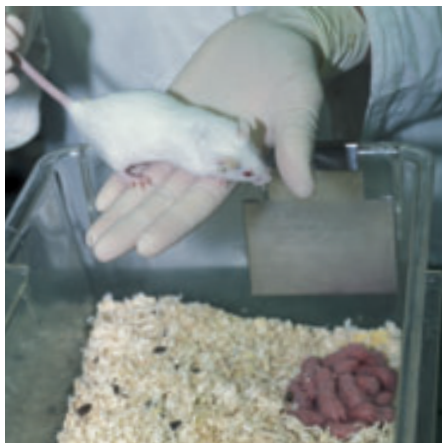
Le HCB peut se saisir ou être saisi de toute question de portée générale par les députés, les sénateurs, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques, les associations de consommateurs, d'environnement, de santé publique, les groupements professionnels et de salariés. Il peut faire procéder à toutes les expertises, analyses ou études qu'il jugera nécessaires.

► L'Agence française de sécurité sanitaire (ANSES)

L'agence apporte son expertise au gouvernement français lors du vote des États membres pour autoriser ou non la mise sur le marché européen d'un OGM pour une utilisation en alimentation humaine et animale. Les avis de l'ANSES concernent uniquement les OGM et leurs produits destinés à être utilisés en tant que denrée alimentaire ou aliment pour animaux. L'ANSES contribue aussi à l'établissement et à l'évolution de documents guides destinés aux industriels.

Ces deux agences travaillent sans prérogative l'une sur l'autre. Pascal Boireau, directeur scientifique de l'ANSES et vice-président du conseil scientifique du HCB, a présenté l'organisation des travaux en cours au sein des deux agences.





Stratégie nationale en matière de protection animale

La stratégie nationale en matière de protection animale a été présentée par la DGAL. On entend par bien-être la manière dont un animal évolue dans les conditions qui l'entourent. Le bien-être d'un animal est considéré comme satisfaisant si les critères suivants sont réunis :

- bon état de santé ;
- confort suffisant ;
- bon état nutritionnel ;
- sécurité, absence de souffrances telles que douleur, peur ou détresse ;
- possibilité d'expression du comportement naturel.

Il existe une relation très forte entre la santé des animaux et leur bien-être. Les « cinq libertés » universellement reconnues aux animaux sont :

- ne pas être soumis à la faim, à la soif et à la malnutrition ;
- ne pas être soumis à la peur et à la détresse ;
- ne pas être soumis à l'inconfort physique et thermique ;
- ne pas être soumis à la douleur, aux blessures et aux maladies ;
- et être libre d'exprimer des modes normaux de comportement.

S'agissant de l'utilisation des animaux à des fins scientifiques, le principe des « trois R » est universellement connu :

- réduction du nombre d'animaux,
- raffinement des méthodes expérimentales,
- et remplacement des animaux par des techniques non animales.

La stratégie nationale mise en place par le ministère de l'agriculture s'articule en cinq axes :

- partager le savoir et partager l'innovation ; mise en place d'un centre de référence en matière de bien-être animal ;
- des acteurs responsables à tous les niveaux ; il s'agit des éleveurs, des vétérinaires, des techniciens d'élevage ;
- poursuivre l'évolution des pratiques en faveur du bien-être des animaux ; les dossiers des mutilations en élevage, de la mise à mort et de l'expérimentation restent d'actualité ;
- prévenir et être réactif face à la maltraitance animale ; cela suppose une organisation adéquate des services et une mobilisation partenariale ;
- informer chacun des avancées et des résultats du plan d'action.

Fonctions de représentation et d'appui

Des membres de la section ont assisté deux parlementaires dans le cadre de missions confiées par le gouvernement.

MISSION PARLEMENTAIRE SUR LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le 14 avril 2015, le député Guillaume Garot remettait son rapport de mission à Ségolène Royal, ministre chargée de l'écologie, et à Stéphane Le Foll, ministre chargé de l'agriculture. Deux membres du CGAAER avaient été désignés pour apporter un appui à la mission. Le rapport présentait une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire fondée sur la responsabilisation de tous les acteurs concernés, l'élaboration d'outils de mise en œuvre de la politique et la construction d'un nouveau modèle de développement.

Le Premier ministre avait chargé Guillaume Garot de faire des recommandations pour permettre au gouvernement d'agir plus concrètement contre le gaspillage alimentaire dans la continuité du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire signé en 2013 et du nouveau programme national pour l'alimentation présenté par Stéphane Le Foll.

MISSION PARLEMENTAIRE SUR LE PLAN ECOPHYTO

En 2015, le CGAAER a également apporté son appui au député Dominique Potier dans sa mission parlementaire d'évaluation du programme ECOPHYTO.

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU CNA

Outre le vice-président du CGAAER, cinq membres de la section sont invités permanents du CNA. Ils ont participé aux réunions des groupes de travail permanents (notamment à celui de « politique nutritionnelle »), à celles de l'assemblée plénière et au colloque annuel réuni sur le thème : « Communication et alimentation : les conditions de la confiance ».

APPUI TECHNIQUE À L'INTERNATIONAL

La section a collaboré aux activités d'appui technique à l'international du CGAAER, notamment en Méditerranée (Algérie, Liban, Maroc) mais aussi en Iran. De nombreux experts clés sont mobilisés notamment sur les systèmes d'information, l'organisation des services phytosanitaires et vétérinaires.

rinaires, l'appui scientifique pour les laboratoires d'analyses et la maîtrise des produits phytopharmaceutiques. De nouveaux projets ont été lancés avec l'Arabie saoudite, l'Azerbaïdjan et la Serbie. Trois membres de la section sont chefs de projet de jumelage institutionnel de l'UE, pour l'Algérie et la Turquie.

EXPERTISE FINANCIÈRE ET JURIDIQUE

Pour le compte de la DGAL dans le cadre de l'indemnisation des troupeaux abattus sur ordre de l'administration. Deux membres de la section ont été mobilisés sur ce dossier.

APPUI LORS DES CRISES SANITAIRES

En cas de besoin, la section peut apporter son appui aux préfets ; ce fut le cas lors de l'épisode Influenza aviaire (cf. chapitre « Faits marquants de l'année »).

L'INSCRIPTION DU REPAS GASTRONOMIQUE DES FRANÇAIS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE L'UNESCO

Depuis son inscription en 2010 sur la liste du patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'UNESCO, le repas gastronomique des Français fait l'objet d'un suivi attentif par les pouvoirs publics qui se sont attachés à mettre en œuvre les mesures de sauvegarde figurant au dossier de candidature. À ce titre, le ministre a confié au CGAAER la mission de rester en contact permanent avec les acteurs du PCI, et notamment avec le Centre français du patrimoine culturel immatériel (CFPCI), structure en charge de l'inscription des candidatures et du suivi des éléments inscrits. C'est ainsi que le 12 janvier 2015 le CFPCI et le CGAAER ont accueilli conjointement, rue de Vaugirard, une délégation japonaise venue, dans la perspective d'une candidature du washoku, s'informer des conditions et modalités de mise en œuvre en France des mesures de sauvegarde des éléments inscrits.

Dans le prolongement du repas gastronomique des Français s'est mis en place le réseau des Cités de la gastronomie. Animé par la mission française du patrimoine et des cultures alimentaires (MFPCA) ce réseau est doté d'un comité de pilotage qui comprend, outre les membres du réseau, les villes de Dijon, Lyon, Tours et Paris-Rungis, plusieurs personnalités qualifiées et les représentants des ministres en charge respectivement du patrimoine et de l'alimentation (dont un membre du CGAAER).

En 2015, le réseau s'est réuni à Tours, fin mai, et à Dijon, début novembre. Ces rencontres ont permis de faire un point sur l'avancement du projet dans chacun des quatre sites. Les prochaines réunions seront accueillies à Lyon, puis à Rungis. La livraison des infrastructures à Dijon et à Lyon est espérée pour 2018.

Mission sur le rôle de l'État dans l'encadrement de la génétique des carnivores domestiques : propositions d'évolution

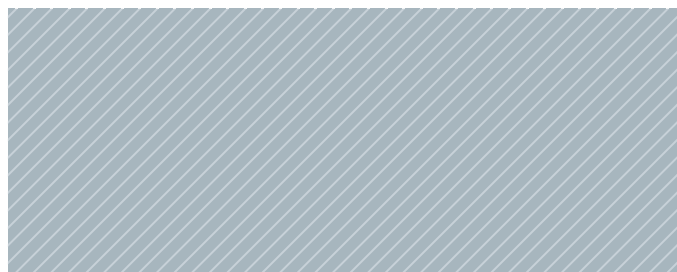
La société centrale canine (SCC) est, par délégation de service public, chargée de tenir le livre généalogique des chiens de race, qui détermine l'appartenance d'un animal à une race. Le ministère de l'agriculture reçoit des critiques récurrentes exprimées par différents acteurs de la filière canine sur l'encadrement de la généalogie et de la génétique des carnivores domestiques. Le CGAAER a reçu la mission d'examiner ces critiques et plus largement de faire des propositions sur l'encadrement de la génétique des carnivores domestiques.

L'analyse de la réglementation en vigueur a montré que :

- l'amélioration génétique (Livre VI) des chiens et des chats n'est plus du ressort de l'État ;
- les deux fédérations actuellement agréées pour la tenue du livre généalogique au titre du Livre II (SCC et LOOF) n'ont pas les bases législatives pour être reconnues comme organisme de sélection par l'État (Livre VI) ;
- la seule obligation de l'État est la reconnaissance des livres généalogiques (au sens État civil) (Livre II) ;
- les décrets basés sur la Loi sur l'élevage de 1966 n'ont pas été modifiés lors de leur codification dans le Livre II, ce qui a entraîné une extension du champ de la mission de service public chez le chien et la prise en compte de modalités techniques qui ne sont pas du niveau d'un décret ;
- l'élargissement du champ de la mission de service public par la réglementation a donné à la SCC et au LOOF des prérogatives de puissance publique allant bien au delà de ce que le législateur avait prévu.

La mission conclut qu'il importe de se recentrer sur la dimension « État civil » des livres généalogiques, simple garantie de l'appartenance à une race.





Mission sur la synthèse des constats et recommandations du CGAAER dans le secteur de la maîtrise de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

La maîtrise de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) est un enjeu sociétal fort, ce qui a conduit le CGAAER à réaliser 22 rapports dans l'évaluation des politiques publiques de ce domaine au cours des sept dernières années. Il était intéressant de se pencher sur les recommandations émises au regard des évolutions de la politique conduite dans ce domaine. L'évolution des politiques publiques traduisent le souci permanent de progrès dans la maîtrise des PPP. Toutefois ces politiques publiques doivent intégrer des préoccupations divergentes et posent des difficultés particulières de mise en œuvre. Alors que l'évaluation a priori des produits phytopharmaceutiques est de mieux en mieux maîtrisée, leur gestion - qu'il s'agisse de l'autorisation de mise en marché (AMM), des contrôles et des dispositifs de vigilance - reste à conforter.

De la même façon, les résultats décevants de la version initiale du plan Écophyto, montrent que dans les systèmes de production actuels, l'utilisation des PPP répond à une logique d'assurance permettant de se prémunir contre un risque sanitaire éventuel à un coût économique acceptable. C'est donc dans une évolution de la logique même des systèmes de production qu'il s'agira de rechercher des pistes d'amélioration, comme le suggère d'ailleurs la nouvelle version du plan Écophyto.

Par ailleurs, plusieurs rapports mettent en évidence un manque de fluidité interministérielle, s'agissant d'une politique aux frontières de la santé publique, de l'environnement et de l'économie des filières agricoles. La mise en place d'une véritable phytopharmacovigilance dont les bases légales ont été posées par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, pourrait constituer une opportunité pour développer de nouvelles synergies interministérielles. Celles-ci pourraient se construire à partir d'une évaluation partagée et globale des politiques de maîtrise des PPP et des moyens qui leur sont consacrés.

Mission sur la plate-forme d'épidémiosurveillance animale

Une plate-forme d'épidémiosurveillance a été mise en place en 2011 par le ministère pour déceler l'apparition de maladies animales émergentes, en évaluer l'impact et apprécier l'efficacité des actions de lutte entreprises. Une mission du CGAAER a été chargée d'établir un bilan de l'activité de la plate-forme et de proposer les mesures réglementaires à prendre sur le sujet en application à la loi d'avenir de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Cette plate-forme réunit l'ensemble des parties prenantes : la DGAL en tant que gestionnaire du risque, l'ANSES en tant qu'évaluateur du risque et la profession agricole, la profession vétérinaire, les directeurs de laboratoires départementaux.

Les missionnaires estiment que la fonction de surveillance revient au gestionnaire du risque ; celle-ci devant être définie en concertation avec les parties prenantes. Si la plate-forme doit être pérennisée pour entretenir la concertation, il ne faut pour autant pas la doter d'une personnalité morale. Il faut cependant lui conférer une légitimité d'ordre législatif dans le code rural, à l'instar de celle dont dispose le réseau national de santé publique humaine dans le code afférent.

Cette recommandation a été privilégiée à l'autre solution qui consisterait à créer un établissement public administratif constitué des services de l'État en charge de ces missions, des laboratoires de référence et des collectivités territoriales volontaires, qui assurerait l'ensemble de la gestion du risque alimentaire en intégrant la surveillance dans les domaines de la santé animale, de la santé végétale et de la sécurité alimentaire.



Mission sur l'efficacité et la rapidité des contrôles physiques des marchandises par les services de contrôle

Une journée de transit en plus ou en moins a un impact déterminant pour la commercialisation de beaucoup de produits frais. La rapidité du dédouanement des produits sous régime du froid a donc un rôle clef sur l'orientation des flux de navire et des lignes régulières : les opérateurs choisissent les ports où les délais sont les meilleurs pour satisfaire leurs clients.

Parmi les principales pistes de travail identifiées figure l'élargissement du périmètre des antennes locales du SIVEP⁽¹⁾, afin qu'elles englobent tous les agents réalisant des contrôles sanitaires ou phytosanitaires aux frontières sur les produits issus du vivant y compris ceux de la DGCCRF comme dans les autres États membres. Les logiciels informatiques de suivi des chargements dans les ports et aéroports devraient aussi être standardisés pour simplifier l'interconnexion avec les systèmes d'information des opérateurs.

(1) SIVEP : service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire (aux frontières)

Mission sur la tuberculose bovine au regard du passé

Depuis 2004, on constate une inversion de la courbe de prévalence de la tuberculose bovine en France résultant, vraisemblablement, de l'abandon trop précoce des opérations de prophylaxie collective. Ceci a justifié une réflexion relative à la tuberculose au regard du passé qui a conduit aux enseignements suivants :

- la réglementation sanitaire ne s'est pas adaptée à l'évolution des facteurs de risques environnementaux et ne prend pas suffisamment en compte l'apport de mesures obligatoires de biosécurité dans les exploitations ni la nécessité de contrôler les populations d'animaux sauvages sensibles à la maladie ;
- les pratiques de l'élevage ont évolué selon des critères zootecniques et socio-économiques sans que les conséquences sanitaires soient appréhendées : accroissement exponentiel des effectifs dans les cheptels bovins allaitants, moindre présence humaine dans les élevages, rapprochement des exploitations des bois et de la faune sauvage ;
- ces évolutions se sont accompagnées d'un changement dans les équilibres entre acteurs : délégation par l'État de missions contribuant à la sécurité sanitaire, moindre acceptation par les éleveurs des mesures de police sanitaire.

Mission sur le développement de l'approvisionnement en produits de l'agriculture biologique et de l'approvisionnement de proximité dans la restauration collective

Le CGAAER a travaillé sur l'approvisionnement en produits de l'agriculture biologique et l'approvisionnement de proximité dans les restaurants collectifs relevant du ministère de l'agriculture, notamment pour ce qui concerne les lycées agricoles.



SECTION 4

FORÊT, EAUX ET TERRITOIRES

La section « Forêts, eaux et territoires » s'intéresse aux thématiques de la forêt et du bois, de l'eau, des milieux naturels et de la biodiversité en lien avec l'agriculture, l'aménagement et le développement des territoires ruraux et des risques naturels qui les menacent.

L'année 2015 a été principalement marquée par la tenue à Paris en décembre de la 21^e conférence des parties pour la lutte contre le changement climatique. La forêt et l'eau faisaient partie des sujets concernés et le CGAAER a contribué à la préparation et aux travaux de la COP21. Le thème de l'eau, notamment, a fait l'objet d'un travail intense en vue d'une lisibilité plus forte dans le projet d'accord. Ce travail a conduit

à l'organisation d'une journée spécifique sur les questions relatives à l'eau et à un engagement de la part du Maroc, futur organisateur de la COP22, de poursuivre dans cette voie.

L'année a aussi été marquée par la commande du ministre d'un travail de réflexion sur la compétitivité des secteurs agricole et agroalimentaire qui a inclus la filière forêt-bois et les territoires. L'eau en tant que facteur de production de l'activité agricole faisait aussi partie du champ de l'étude.



Forêt – Bois

Dans le domaine de la forêt, le travail de la section a été concerné par les nombreuses initiatives gouvernementales issues tant de la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt que de la mise en œuvre du plan national d'actions pour l'avenir des industries de transformation du bois.

D'une part, il s'est agi d'animer l'exécution du contrat stratégique de la filière forêt-bois, signé en 2014, dont l'objectif est de développer la filière en s'appuyant sur les marchés, notamment celui de la construction et plus précisément celle des immeubles de grande hauteur. Parmi les volets principaux de ce contrat, la sécurisation des approvisionnements des industries d'aval présente un caractère incontournable et c'est un des objectifs du programme national de la forêt et du bois (PNFB) que de répondre à ce défi.

Le CGAAER a, d'autre part, participé à l'élaboration du PNFB et de ses cinq volets, de la gestion durable, des territoires, de l'économie, de la recherche et du développement, de l'international et en particulier de l'Europe. Ce programme est en cours de validation et donnera lieu à des déclinaisons régionales qui permettront une adaptation territoriale plus fine et la définition des éléments propices à l'amélioration de la compétitivité de la filière.

L'eau

En ce qui concerne l'eau, la section a réanimé un groupe de travail dont l'activité était en sommeil dans l'objectif de préparer une vision stratégique et politique sur l'eau en agriculture dans le contexte du réchauffement climatique et de ses conséquences telles qu'elles semblent pouvoir être appréciées d'après le rapport du GIECC.

L'enjeu est essentiel pour notre agriculture qui, en bien des territoires, sera confrontée dans le futur à un manque d'eau. Il est important de conduire d'ores et déjà une réflexion et des actions sur, d'une part, l'évolution vers des pratiques plus économes et éventuellement des modifications des systèmes d'exploitation et, d'autre part, sur la mobilisation de ressources supplémentaires selon des techniques diverses parmi lesquelles figurent l'installation de retenues.

Les territoires

S'agissant des territoires, la section s'est aussi dotée d'un groupe de travail spécifique pour répondre à l'enjeu majeur que constitue pour notre pays la survie et le développement des territoires ruraux. Le groupe a vocation à s'intéresser aussi à la prévention des risques naturels et notamment aux rôles joués par les surfaces agricoles et forestières.

Tous ces travaux se sont effectués en coopération avec le CGEDD, non seulement dans le cadre de missions interministérielles mais aussi à travers une participation croisée aux différentes instances respectives des deux conseils généraux.

Mission sur l'analyse du coût du régime forestier

La section a réalisé en commun avec l'IGF et le CGEDD une mission d'analyse du coût du régime forestier et fait des propositions pour le contrat d'objectifs de l'ONF qui a été signé en fin d'année. Elle a également conduit une analyse du secteur de l'agroforesterie et fait des propositions de promotion pour l'élaboration d'un plan national de développement, lui aussi adopté en fin d'année. Enfin elle a fait le bilan détaillé des surfaces forestières installées depuis un siècle sur des terres agricoles abandonnées.

Mission sur la certification phytosanitaire à l'exportation des grumes

Le CGAAER a été chargé d'examiner les différents procédés permettant de satisfaire aux obligations sanitaires en matière d'exportation de grumes de bois dans un contexte d'activité à l'export très importante.

Les grumes font l'objet d'un commerce grandissant au niveau mondial. L'Union européenne et particulièrement la France sont devenues des fournisseurs importants. Environ 40 % de la production française de grumes de chêne sont exportés. Pour être exportées, les grumes doivent satisfaire à des obligations sanitaires (absence de parasites) à la demande de certains pays destinataires, principalement la Chine. Ce traitement est attesté par les autorités en charge de la certification phytosanitaire pour l'exportation (DRAAF).

Suite au rapport du CGAAER *Vers une meilleure performance globale de la certification phytosanitaire des produits forestiers et bois, en France* de juin 2014, des contrôles des conditions réelles de traitement des grumes ont conduit l'ANSES à réaliser une nouvelle évaluation des risques. Un second rapport a été demandé au CGAAER pour examiner les conditions applicables depuis plus de 6 mois.

Les conditions requises pour la certification phytosanitaire des grumes sont à tort réduites aux seuls traitements chimiques. D'où un raccourci simpliste : pas de traitement chimique, pas d'exportations. Or le volume commercialisé de produits phytosanitaires destinés au traitement des grumes exportées est beaucoup plus bas que celui correspondant aux volumes de grumes effectivement exportées après traitement chimique (facteur d'au moins 1 à 10). Il est donc important de mieux faire connaître et appliquer les dispositifs phytosanitaires.

Dans les faits, les exigences pour la certification sanitaire résultent des demandes du pays importateur (hors Union européenne) et des règles nationales au regard de la sauvegarde de la santé de la population, de l'environnement et de la qualité des eaux. L'ANSES délivre les autorisations de mise en marché des produits phytopharmaceutiques après une expertise collective réalisée sur la base des éléments fournis, pour un usage

donné, par le fabricant. La mission a examiné les différents procédés d'élimination des parasites.

En premier lieu, l'écorçage des grumes, bénéfique à la santé, à l'environnement, permettant des contrôles effectifs et concourant à la collecte d'écorces pour les énergies renouvelables, est encore insuffisamment utilisé.

En second lieu, le rapport précise les conditions d'utilisation du seul produit chimique autorisé par l'ANSES, le « Profume » (fluorure de sulfuryle). L'emploi de ce gaz inodore, mortel par inhalation, est très encadré. Son usage dans des conteneurs maritimes ou sous bâche est interdit en France, en raison d'un risque inacceptable pour les opérateurs et les personnes présentes lors du traitement. L'utilisation du Profume, pour les bois abattus, ne peut se faire que dans des installations autorisées par le ministère de l'agriculture et visées à l'article 9 de l'arrêté du 4 août 1986 (Cf. décision ANSES du 12 décembre 2015, relative à la demande d'autorisation de mise en marché du Profume).

En troisième lieu, d'autres procédés efficaces d'élimination des parasites, officiellement approuvés peuvent être envisagés (traitement thermique, trempage...). Les coûts évoqués par les opérateurs pour ces deux premiers modes opératoires (écorçage et fumigation) ne peuvent être comparés aux coûts des pratiques actuelles qui comportent des traitements « allégés » ou non sécurisés, comme l'a dénoncé l'ANSES.

Les modes opératoires sont connus de longue date : les exigences sanitaires chinoises en matière d'importation de grumes n'ont pas varié depuis 2001 et la fumigation au Profume, introduite dans l'arrêté de 1986, est décrite par l'arrêté de 2006. Le report de l'application des règles qui s'imposent aujourd'hui ne peut donc se justifier par une méconnaissance de celles-ci.

Les exportateurs français ont disposé jusqu'à ce jour d'un avantage concurrentiel certain, ce qui a favorisé l'exportation des grumes à des niveaux considérables.

Les dispositions en vigueur en Belgique, Allemagne, Pays-Bas et Espagne sont très variables. La mission recommande une harmonisation au sein de l'Union européenne des conditions d'emploi,

des pratiques et des contrôles pour éviter des effets d'opportunisme. Le protocole de Montréal, entré en vigueur en 1989, vise à la cessation progressive de la production et de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone (Profume) et a conduit à l'interdiction de bromure de méthyle en 2010.

La certification phytosanitaire est un sujet complexe pour lequel les aspects de santé humaine, d'environnement et d'économie devraient être tout autant considérés que les questions d'intérêts financiers immédiats pour un propriétaire privé, une coopérative forestière, un négociant ou encore un prestataire de services. Changement de pratique et innovation devraient permettre de concilier l'intérêt général et l'intérêt privé.



Mission sur la place des produits bio-sourcés dans la construction

Une mission conjointe avec le CGEDD et le CGE a travaillé sur la place dans la construction des produits bio-sourcés, notamment du bois ; elle s'est efforcée de proposer des pistes pour faciliter l'acceptation technique de ces produits dans le processus complexe de validation et partant de favoriser leur usage. Elle est également intervenue dans l'établissement d'une veille économique mutualisée entre tous les partenaires de la filière, devant déboucher à terme sur un observatoire économique.

Mission sur la directive nitrates dans six États membres de l'Union européenne

En juin 2013 et septembre 2014, la France a été condamnée par la Cour de justice européenne pour une application insuffisante de la directive nitrates.

Alors que la France a déjà apporté des modifications à la délimitation des zones vulnérables et à son programme d'action, les ministres en charge de l'écologie et de l'agriculture ont confié au CGAAER et au CGEDD le soin d'étudier la situation dans six grands pays agricoles de l'Union européenne.

À la lumière des informations recueillies, la France a-t-elle avantage à apporter des modifications complémentaires à son propre dispositif ? Les informations rapportées par la mission peuvent-elles enrichir les discussions avec la Commission européenne ? Est-il souhaitable de proposer une nouvelle évolution de la directive nitrates ? Dans le concert communautaire, les négociateurs français peuvent-ils trouver de nouveaux éléments de partenariat ou de tactique ?

Tous les pays visités, sauf le Danemark, ont subi des contentieux parfois sévères avec la Commission, désormais résolus. En Allemagne, le programme d'action 2015-2018 est toujours en discussion difficile. Les objectifs de qualité des eaux, les méthodes d'évaluation et la mesure des progrès diffèrent notablement d'un pays à l'autre.

Partout, les progrès dans la réduction de la pollution par les nitrates sont désormais plus lents. Les différents pays ont pris des réglementations dont les objectifs dépassent la seule directive nitrates. Sauf en Espagne, ils traitent à la fois du phosphore et de l'azote dans les mêmes textes, et intègrent souvent des préoccupations de qualité des eaux, de l'air, des sols et de recyclage d'éléments minéraux. Même lorsqu'ils ont classé l'ensemble de leur territoire en zone vulnérable, ils sont conduits à nuancer les mesures prises et à cibler les zones les plus sensibles. Les choix à travers l'Union européenne ont tendance à se rapprocher. Les obligations sont renforcées en cas de dérogation au plafond de 170 kg/ha/an d'azote d'origine animale épandus (cinq États). Elles s'alourdissent au fil des renouvellements.

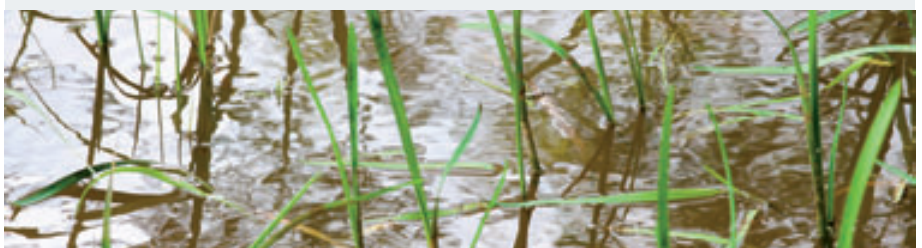
Les mesures sont systématiquement adaptées, non pas dans leur règle générale mais dans leur mise en œuvre locale ou conjoncturelle. Des exceptions notables peuvent être faites pour des cultures couvrant de faibles surfaces ou pour des pratiques peu fréquentes... Dans un contexte tendu, notamment par suite de l'exiguïté des territoires, dans chaque pays des solutions inédites voient le jour. La sortie des quotas laitiers pose des défis nouveaux, pour lesquels certains pays souhaitent négocier des dispositions nouvelles.

Au Danemark, aux Pays-Bas, en Belgique (Flandres), le calcul et le contrôle de la fertilisation sont fondés sur des systèmes d'information intégrés. Ils sont parfois directement renseignés en ligne par les acteurs.

Des programmes de recherche-développement sont mis en œuvre dans presque tous les pays. Ils sont souvent évalués par des experts indépendants. L'existence d'un comité scientifique indépendant a pu favoriser un climat de confiance avec la Commission. Également, il existe des dispositifs remarquables de conseil aux agriculteurs, sachant recourir aux fonds européens, anticipant les évolutions réglementaires.

La situation semble mûre dans tous les États pour simuler l'impact des programmes d'action et estimer le temps de retour au bon état chimique et biologique (au sens de la directive cadre sur l'eau).

En conclusion, la mission propose d'organiser en France une journée de travail multilingue avec nos partenaires et d'approfondir les connaissances mutuelles dans une vision prospective de la mise en œuvre de la directive nitrates.

**Différentes missions sur l'eau**

L'eau a aussi donné lieu à de nombreuses missions, naturellement toutes conduites avec le CGEDD. La question de la maîtrise des pollutions diffuses était largement au centre des préoccupations : bilan du plan « algues vertes », mise en œuvre comparée de la directive « Nitrates », point sur les épandages agricoles et le maquis législatif et réglementaire des matières utilisées. Mais les aspects relatifs à la gestion quantitative de la ressource ont aussi mobilisé les énergies dans le cadre d'une mission délicate destinée à faire le bilan des protocoles « irrigation » État-agriculture en Adour-Garonne et Poitou-Charente. Les conclusions de cette mission confirment que ce sujet qui n'a pas de solution simple, reste devant nous pour une longue durée.

Mission sur la mise en place de « Natura 2000 »

La mission sur la mise en œuvre de la directive « Natura 2000 » souligne ses résultats honorables et la participation indispensable des mondes agricole et forestier. Une autre mission a concerné la définition d'un cadre propice à l'élaboration d'une stratégie nationale de protection des sols qui devrait être réalisée en 2016.



La ministre chargée de l'environnement a confié au CGEDD et au CGAAER le soin de procéder à un état des lieux du dispositif Natura 2000 en France et de faire des propositions d'évolution de ce dispositif. La demande visait également à élaborer des scénarios possibles d'amélioration ou d'optimisation du modèle Natura 2000 au regard des contraintes financières, institutionnelles et juridiques à l'œuvre aujourd'hui, en maintenant l'adhésion des acteurs à ce dispositif. La demande prévoyait enfin l'analyse des opportunités offertes par la création de l'agence pour la biodiversité.

Pour mettre en œuvre son modèle Natura 2000, la France a fait le choix de privilégier une approche contractuelle avec la volonté d'associer l'ensemble des partenaires au plus près du terrain.

L'état des lieux réalisé par la mission met en évidence les acquis de ce modèle contractuel.

Après un démarrage difficile marqué par l'opposition d'acteurs de terrain (agriculteurs, forestiers...) dans la 2^e moitié des années 1990, le contexte général est désormais apaisé. Cette situation découle directement de la délégation aux acteurs de terrain et de la mise en place d'un réseau d'animateurs, qui constitue une des grandes réussites du modèle Natura 2000 français et qu'il importe de préserver. L'adhésion des acteurs au dispositif reste toutefois fragile et la perspective de nouvelles tensions ne peut être écartée si l'État venait à manquer à ses engagements.

Des premiers résultats encourageants sont identifiés par des acteurs de terrain, ils mériteraient d'être davantage portés à la connaissance des décideurs et du grand public. Pour autant, il reste à satisfaire le besoin de disposer d'un réseau de surveillance et d'outils opérationnels permettant aux acteurs des sites Natura 2000 d'évaluer l'efficacité de leurs actions.

Les équipes dédiées à Natura 2000 en DREAL et en DDT étant souvent numériquement faibles ou fragiles, la mission insiste sur l'indispensable maintien d'une compétence technique naturaliste dans les services de l'État.

En moyenne, le financement total consacré à Natura 2000, sur la programmation 2007-2013, s'est élevé à environ 150 millions d'euros par an dont 24 millions d'euros provenant du budget du ministère chargé de l'environnement. Même si les crédits de ce ministère ne représentent que 16 % du financement total, ils doivent être préservés d'autant plus qu'il s'agit d'une politique communautaire avec obligation de résultats.

La période de transition liée au transfert de la gestion des fonds européens aux Régions a fait naître de fortes inquiétudes chez les acteurs de terrain. Ces fonds ne devraient pas a priori être un facteur limitant pour la période 2014-2020. Cependant, le recours à ces fonds nécessitant une forte ingénierie financière, la mission recommande d'améliorer les mécanismes budgétaires et de suivi financier relatives à Natura 2000.

Dans un deuxième temps, la mission a étudié les conséquences de quatre scénarios d'évolution du modèle. Le modèle prévoyant la prolongation du dispositif, dans une perspective volontariste de renforcement de la cohérence entre acteurs et institutions, semble à la mission le plus apte à préserver les acquis du réseau Natura 2000 français et à ouvrir les perspectives les plus solides.

Enfin, la mission a examiné la place occupée par l'Agence française de la biodiversité au regard des attentes des partenaires de Natura 2000. Cette agence pourrait ainsi contribuer à répondre à un certain nombre de besoins, notamment en matière d'expertise, de méthodes et de suivi.

Mission de suivi du site des Causses-Cévennes classé au patrimoine de l'UNESCO

Le CGAAER reste fortement engagé dans sa mission de conseil au Préfet chargé du suivi du site UNESCO des Causses-Cévennes, qui a donné lieu à une mission spécifique sur les conditions nécessaires à la survie d'une activité d'élevage, garante de la conservation du site. Sous l'autorité du Commissariat général à l'égalité des territoires, il a également participé à la mission d'appui interministériel au développement et à l'expertise en espace rural (AIDER), destinée à faciliter l'émergence de projets de développement local, notamment en Lozère en complément à la mission précédente.



Les missions sur les risques naturels

Comme chaque année une contribution a été apportée aux missions conduites par le CGEDD sur l'audit de mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques. La compétence du CGAAER a été logiquement sollicitée sur les événements météorologiques exceptionnels (Bretagne, sud-est) et leurs conséquences désastreuses, tant sur les évaluations de dégâts que sur les processus d'alerte et de décisions mis en œuvre.



SECTION 5

RECHERCHE, FORMATION ET MÉTIERS

La cinquième section « Recherche, formation et métiers » est compétente pour les questions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, à l'innovation et au développement, à l'emploi et à la protection sociale, à l'enseignement technique et à la formation professionnelle agricoles, en lien avec l'évolution des métiers et la transformation du système éducatif.

Au cours de l'année 2015, la section a organisé son activité autour de six axes :

- la mise en œuvre du dispositif d'innovation et de développement agricoles,
- les évolutions de l'enseignement supérieur et de la recherche agronomique et vétérinaire,

- l'adaptation du dispositif de l'enseignement technique agricole,
- l'analyse et l'anticipation des modifications des métiers et des compétences,
- les questions sociales et l'emploi,
- la contribution aux évaluations des personnes et aux concours.

Elle a par ailleurs contribué à la réflexion engagée par le CGAAER sur la compétitivité des agricultures et de l'agroalimentaire français, pour ce qui concerne l'innovation et la formation.

L'innovation et le développement agricoles

Comme les années précédentes, la section s'est impliquée dans la mise en œuvre de plusieurs volets relevant du programme national de développement agricole et rural 2014 – 2020 (PNDAR) financé par le CASDAR (Compte spécial d'affectation développement rural) et coordonné par la DGER en étroite collaboration avec la DGPE et la DGAL.

Ainsi le CGAAER assure la présidence et la participation de quatre de ses membres au jury chargé d'évaluer les réponses à l'appel à projets Innovation et Partenariat, géré par la DGER. Sur des thèmes tels que la conception et la conduite de systèmes de production innovants ainsi que l'organisation économique et la valorisation des productions, l'appel à projets invite les différents acteurs de la recherche appliquée et du développement agricoles à contribuer au projet agro-écologique. Il encourage les projets conduits en partenariat pour la mise au point de nouveaux outils et méthodes dans des domaines techniques, économiques, commerciaux ou relevant de l'organisation du travail. Chaque année, environ vingt projets sont retenus parmi la centaine de propositions évaluées.

Dans ce même cadre du PNDAR, le CGAAER est également engagé dans :

- ▶ la présidence et la participation au comité de pilotage de l'évaluation à mi-parcours du PNDAR, confiée à un cabinet privé, portant sur la période 2014-2016 du programme, et concernant l'ensemble des acteurs et la totalité des dispositifs mis en œuvre sur financement CASDAR ; l'objectif est de dégager des enseignements et recommandations utiles à la révision du PNDAR pour la période 2018-2020 ;

- ▶ la participation au groupe de travail piloté par le GIS Relance agronomique chargé d'élaborer le cahier des charges de deux chantiers nationaux : stratégie pour la capitalisation des données et résultats, stratégie pour la validation et la diffusion des résultats.

Les évolutions du système d'enseignement supérieur et de recherche

La section a conduit quatre missions dans ce domaine. Elles ont porté sur :

- l'évaluation des orientations du positionnement des choix et des interventions de l'IRSTEA (avec l'IGAENR),
- le recrutement la formation et le déroulement de carrière des enseignants-chercheurs des écoles de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire,
- les relations entre établissements d'enseignement supérieur et entreprises, notamment sous l'angle des nouvelles formes de coopération et des garanties de nature à assurer l'indépendance des établissements,
- la structuration de l'offre française des plateaux techniques mobilisables pour l'industrie des agroéquipements et l'état de la recherche sur les maladies de la vigne et du bois.

Elle a participé également à une mission d'analyse du fonctionnement et de la gouvernance de l'IRD, et apporté son appui à l'audit interne de quatre établissements de recherche et d'enseignement supérieur tunisiens.

Par ailleurs, la section a continué d'assurer ses missions de présidence des jurys d'enseignement supérieur : diplômes de techniciens supérieurs de l'enseignement agricole (BTSA) et d'ingénieurs des établissements privés d'enseignement supérieur agricole.

De même les groupes de travail des présidents de jury apportent leurs contributions aux réflexions en cours au sein de la DGER, l'évolution des diplômes de techniciens supérieurs, notamment l'expérimentation sur la mise en compatibilité avec le dispositif européen (LMD).

La section assure également le suivi des chefs de projets de partenariat en établissements d'enseignement technique, en articulation avec des projets de thèse. Elle a établi en 2015 un bilan de cette mission.

Elle a enfin contribué aux évaluations des projets dans le cadre du dispositif de coopération internationale ARFAGRI.

Des sessions plénières de la section ont porté sur les thématiques suivantes :

- la prise en compte du numérique dans l'enseignement supérieur agricole ;
- la mission, l'organisation et les activités de la commission du titre d'ingénieur ;
- l'évaluation des OGM par le Haut conseil des biotechnologies ;
- la mise en place et la gouvernance des COMUE (communautés d'universités et d'établissements) ;
- le regard de la Conférence des Grandes Écoles sur le panorama et les grands enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les questions sociales et l'emploi

La section a conduit ou participé à six missions dont les trois premières avec l'IGAS. Elles ont porté sur :

- la formation professionnelle des exploitants agricoles ;
- l'analyse des écarts de compétitivité dans les secteurs agricole et agroalimentaire et les dispositifs de protection sociale des salariés et non salariés agricoles ;
- l'évaluation de la convention d'objectifs et de gestion de la MSA dans la perspective de son renouvellement ;
- l'utilisation des mesures du pacte de responsabilité et des contrats aidés dans la filière porcine ;
- l'analyse des différentes formes d'accueil et le statut des accueillants dans le milieu agricole et rural ;
- l'emploi dans les filières bio-économiques.

Une session plénière de la section a porté sur la présentation du volet social du contrat de filière agroalimentaire.

L'adaptation de l'enseignement technique agricole

La section a conduit quatre missions dans ce domaine :

- l'organisation des examens de l'enseignement agricole dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;
- l'articulation des CHSCT de l'enseignement agricole et des commissions d'hygiène et sécurité des EPLEFPA ;
- le recours au PIA (Programme d'investissements d'avenir) en vue de l'utilisation de simulateurs pour la conduite de matériels agricoles ;
- l'évaluation de la rénovation de la voie professionnelle dans l'enseignement agricole.

Des sessions plénières de la section ont porté sur les thématiques suivantes :

- la sécurité des apprenants en période de stage,
- le plan « Enseigner à produire autrement ».



La section a participé aux comités de pilotage de deux études commandées par la DGER et relatives l'une à l'évaluation des établissements techniques agricoles et l'autre aux formations par alternance sous statut scolaire dans l'enseignement agricole. Elle a apporté son concours à plusieurs groupes de travail de la DGER dans ce domaine.

L'analyse et l'anticipation des modifications des métiers et des compétences du ministère

À ce titre, la section a conduit une étude sur l'évolution du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement. Elle a également constitué un groupe de travail en appui de la mission conduite par le service des ressources humaines sur les besoins en ingénierie au ministère.

Par ailleurs, des membres du CGAAER contribuent traditionnellement aux travaux de l'OMM. En 2015, ils ont ainsi présidé cinq études portant sur :

- les métiers du numérique dans l'enseignement agricole ;
- les métiers du suivi des filières de production en DRAAF ;
- les compétences en santé et protection des végétaux ;
- la gestion des compétences de la filière technique au regard du renouvellement des générations ;
- l'actualisation du répertoire ministériel des métiers, son élargissement à de nouveaux opérateurs du MAAF (IFCE, IRSTEA et IGN) et le réexamen des métiers de la protection des végétaux.

La section a aussi participé au suivi des études menées antérieurement sur les métiers de la forêt et du bois, le contrôle des délégations et les métiers de la vie scolaire.

La contribution aux évaluations des personnes, aux examens et aux concours

Les membres du CGAAER contribuent à l'évaluation des personnes et au recrutement des cadres du ministère. Ils assurent la présidence des jurys de recrutement des inspecteurs et enseignants de l'enseignement agricole, ainsi que la présidence des commissions de sélection des person-

nels de direction des EPLEFPA (directeurs d'exploitation, de CFPPA et de CFA). Ils président et participent aux jurys de recrutement des IAE, des IPEF et des ISPV.

En 2015, le CGAAER a continué de s'impliquer dans les opérations de déprécarisation des personnels en assurant la présidence des jurys et en participant à la préparation des sessions, à la rédaction des instructions et des guides à destination des candidats. Il a réalisé une synthèse des rapports des présidents de jury des concours de recrutement des personnels enseignants.

En outre, des membres de la section participent, en tant que personnalités qualifiées et à la demande du ministère de l'éducation nationale, aux jurys de recrutement des personnels de direction des EPLE de l'Éducation nationale.

Enfin, le groupe de travail « Formation complémentaire par la recherche (FCPR) et spécialistes » du CGAAER évalue les sujets et les candidats au regard de la cohérence des propositions avec les thématiques prioritaires définies chaque année par les directions générales et de l'apport futur des acquis scientifiques attendus aux services du ministère. Il propose, in fine, les candidats potentiels au secrétariat général du ministère pour un recrutement de 3 années en FCPR.

En 2015, il a vu ses missions et son fonctionnement évoluer avec la mise en route de la COSE (Commission d'orientation et de suivi de l'expertise) à laquelle il a été étroitement associé. L'inscription et le suivi des agents du ministère au répertoire des référents et spécialistes du ministère a ainsi été transféré à cette commission. Celle-ci est organisée en comités de domaine présidés par des membres du CGAAER. En phase de lancement, deux comités ont été mis en place : "alimentation, santé publique vétérinaire et qualité et santé des végétaux" et "filiale forêt - bois, performance économique et environnementale".

Dans ce contexte, le groupe de travail FCPR doit se restructurer et se consacrer entièrement à l'évaluation des candidatures proposées au secrétariat général et contribuer, avec le réseau des IGAPS, à un meilleur suivi des doctorants.



Mission sur la formation professionnelle continue des exploitants agricoles

Une mission commune à l'IGAS et au CGAAER a analysé l'évolution récente de la formation professionnelle continue des exploitants agricoles et de son financement, et cherché à apprécier les besoins de formation des agriculteurs au regard des niveaux de qualification, de l'adaptation des compétences aux enjeux du secteur agricole et agroalimentaire, et des objectifs des politiques publiques.

Entre 2008 et 2014, la dépense de formation des agriculteurs a augmenté de 21 à 44 millions d'euros, en raison notamment du déploiement massif du dispositif Certiphyto. Chaque année, 110 000 des 600 000 agriculteurs contributeurs du fonds de formation, suivent au moins une session, soit un taux de 18%. Plus élevé que celui des autres professions indépendantes, ce taux recouvre de fortes variations selon les statuts et les âges des actifs, les secteurs d'activité ou encore les régions. Parmi les 1 700 organismes dispensateurs de formation, les chambres d'agriculture assurent 40% de l'activité.

Sur la même période, la collecte de la contribution formation a augmenté de 25 à 60 millions d'euros, auxquels s'ajoutent des cofinancements européens.

Constatant la gestion rigoureuse et la bonne situation financière du fonds d'assurance formation VIVEA, la mission dégage deux grandes orientations : accroître le nombre d'agriculteurs ayant recours à la formation, et accentuer la mise en œuvre des thématiques prioritaires nationales dans les plans régionaux de formation.

Les propositions visent à intensifier les partenariats entre VIVEA et les acteurs économiques, activer le suivi des stagiaires des formations réglementaires, cibler avec précision les publics considérés comme prioritaires et renforcer la coordination régionale entre acteurs publics et professionnels. Enfin, la mission invite les autorités de tutelle à engager la réflexion pour une contractualisation avec VIVEA et ses administrateurs sur des priorités ciblées.

Mission sur le numérique dans l'enseignement supérieur agricole

Une mission a été chargée d'établir un état des lieux de l'utilisation du numérique dans l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager et de fournir des éléments pour l'élaboration d'une stratégie numérique pour ce secteur. La mission a identifié une douzaine de grands enjeux. Pour chacun d'eux, elle a dressé un tableau récapitulatif de la situation des établissements, et en a tiré des enseignements généraux.

Le premier constat est que l'enseignement supérieur agricole est déjà bien engagé dans le numérique. Cependant, son utilisation dans l'activité pédagogique reste en retrait. Le diagnostic conduit à préconiser un effort de gouvernance, d'organisation et d'investissement dans les établissements et dans le futur Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF) pour intégrer les nouveaux outils et les nouveaux usages.

La mission recommande que l'enseignement supérieur agricole se dote d'une stratégie, tant au niveau des établissements et de leurs collaborations avec l'environnement universitaire régional, qu'à celui de l'IAVFF. Ainsi chaque établissement devrait disposer d'un schéma directeur du numérique et mettre en place une gouvernance du numérique assurant les transversalités nécessaires entre ses différentes composantes (enseignement, recherche, gestion, vie étudiante...).

La mission a par ailleurs relevé quelques fragilités : déficit de réseaux thématiques et d'échanges d'expérience, usage modéré de ressources externes, dispersion des efforts pour l'exploitation des fonctionnalités de logiciels. Elle formule plusieurs recommandations pour y remédier :

- l'introduction d'un module sur les usages des ressources numériques dans le cursus de formation des enseignants-chercheurs,
- la mise en place d'une mission nationale pour promouvoir le numérique dans la formation continue,
- l'engagement d'une réflexion collective au niveau national sur l'accès à la documentation scientifique et sur les problématiques du numérique au service de la recherche et des données expérimentales.

Par ailleurs, parallèlement aux nécessaires mutualisations de site, l'IAVFF pourrait se voir confier des tâches d'animation et d'appui, voire de maîtrise d'œuvre ou de coordination dans le domaine du numérique.

Mission sur l'accueil social en agriculture

Le CGAAER a été chargé d'établir, en application de la loi d'avenir, un rapport sur les possibilités et l'opportunité d'affilier au régime social agricole les personnes exerçant des activités d'accueil social ayant pour support l'exploitation.

Le milieu agricole et rural est reconnu pour sa longue tradition d'accueil de publics en difficulté (orphelins après guerre, pupilles de la Nation). Cette pratique se perpétue aujourd'hui avec de nouveaux types de demandes sociales. Ces activités d'accueil social sur les exploitations agricoles sont réalisées sous des formes très variées et nécessitent dans la plupart des cas, un agrément du Conseil général ou une convention avec un organisme agréé. Ces activités d'accueil social sont complémentaires des autres formes d'accueil à la ferme telles que les accueils touristiques.

Les accueils se déroulant chez des agriculteurs sont soutenus par des projets pédagogiques concrets établis en lien avec l'agriculture et le monde rural. C'est à la fois un accompagnement, un moment d'échanges et de participation à la vie quotidienne, amenant des réflexions sur la place de chacun, ainsi que sur les modes de vie, de consommation et de production.

Après avoir analysé les différentes formes d'accueil social par les exploitants agricoles et le statut des accueillants, le rapport conclut que les fonctions sociales ou médico-sociales nécessitant un agrément ou une autorisation administrative ne peuvent être intégrées à celles d'exploitant agricole.

Nonobstant cette exclusion, lorsqu'une relation contractuelle existe entre un exploitant agricole et un organisme social et qu'aucune procédure d'agrément n'est prévue par la loi, cette fonction d'accueil de l'exploitant agricole pourrait être considérée comme une activité agricole au même titre que les activités d'accueil touristique.

Dans le cas de la non intégration de l'activité d'accueil social dans celle de l'exploitation agricole, le statut de pluriactif de l'exploitant agricole peut le faire bénéficier d'une meilleure couverture en matière d'assurance maladie et maternité et d'un cumul de retraite en provenance de deux régimes de sécurité sociale différents.

Dans le cas de l'intégration de certaines prestations de services ponctuelles dans le champ de l'activité agricole diversifiée, la loi permet d'améliorer les conditions d'installation des jeunes agriculteurs, une meilleure reconnaissance du conjoint comme co-exploitant et une intégration de cette activité dans la constitution et la reconnaissance d'un GAEC.

Mission sur l'organisation des examens de l'enseignement technique agricole et nouvelle carte territoriale

Le CGAAER a été chargé d'analyser l'organisation des examens de l'enseignement agricole technique au regard de la nouvelle carte régionale. Les fusions de régions ont en effet des incidences sur l'organisation des examens de l'enseignement agricole technique, qui repose sur des mécanismes de délégation entre les DRAAF dans le cadre de quatre inter-régions métropolitaines.

Les modalités d'organisation diffèrent selon les examens. Les BTSa font l'objet d'une gestion nationale alors que les autres examens sont organisés, sauf exceptions, dans le cadre inter-régional.

L'incompatibilité du découpage des inter-régions Sud-Ouest et Sud-Est avec la nouvelle carte régionale, la nouvelle configuration interne des inter-régions et l'aggravation des déséquilibres entre les régions due à la concentration d'examens dans les régions issues des fusions, imposent des adaptations du dispositif dont il convient également d'améliorer la lisibilité.

La pluralité d'intervenants dans le déroulement de chaque examen, le partage des compétences entre région académique et région organisatrice, les délégations entre DRAAF et l'absence d'harmonisation des pratiques de travail entre les inter-régions créent une impression de complexité et de dispersion des responsabilités.

La mission s'est déroulée dans un contexte marqué par l'inquiétude des personnels face aux restructurations de leurs services. Compte tenu de l'efficacité du dispositif, malgré ses fragilités, et de la nécessité d'assurer la sécurité et la continuité des examens, le rapport préconise de procéder par étapes et de ne mettre en œuvre en 2016 que les mesures indispensables pour adapter le système au nouveau cadre et en améliorer le fonctionnement.

Tout en proposant de conserver les principales caractéristiques du système (organisation nationale des BTSa, coopération inter-régionale et délégations de gestion), la mission a recommandé de fusionner les deux inter-régions du sud, de regrouper les examens en spécialisant les régions par champ professionnel et de réformer les CIRSE en harmonisant et en clarifiant leur rôle et leur positionnement.

Pour améliorer le pilotage et la coordination d'ensemble du système, la mission a recommandé de renforcer le comité national d'organisation des examens qui deviendrait une instance de réflexion et d'appui pour la DGER.

Section 6 : gestion publique et réforme de l'État	
24 décembre 2015	
n°22	
Veille documentaire et informations	
I. LA RÉFORME TERRITORIALE	2
NOUVELLE VAGUE DE CRITIQUES CONTRE LA BAISSA DES DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS	2
21/12/2015 acteurspublics.com	2
LES CONSEILS RÉGIONAUX EN CINQ CHIFFRES CLÉS	3
08/12/2015 france3-regions.franceinfo.fr	3
LE VRAI POUVOIR DES RÉGIONS FRANÇAISES	4
09/12/2015 la-croix.com	4
QU'ELLES SONT LES COMPÉTENCES DU CONSEIL RÉGIONAL ?	6
10/12/2015 france3-regions.franceinfo.fr	6
RÉGIONALES : LES EFFETS PERVERS DE LA NOUVELLE CARTE DES RÉGIONS	8
10/12/2015 les-echos.fr	8
II. MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE	10
LES DÉFIS NUMÉRIQUES À RELEVÉ D'URGENCE EN 2016	10
22/12/2015 acteurspublics.com	10
PROJET DE LOI POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE : CE QUI VA CHANGER	12
10/12/2015 dossierfamilial.com	12
	14

SECTION 6

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

La section « Gestion publique et réforme de l'État » est compétente en matière de gouvernance publique, d'organisation administrative, de modernisation, d'optimisation des ressources et performances, ainsi que de simplification. Lui est également rattaché le domaine de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail du ministère, la présidente du CHSCT ministériel étant membre de la section.

Depuis 2013, la section, en coopération avec la MIGA, participe activement aux missions d'examen de l'organisation et du fonctionnement des DDI sous le pilotage du comité de coordination des inspections et conseils généraux.

En 2015, ses membres ont participé à la production de onze rapports et ont contribué au rapport de synthèse des missions réalisées au titre de l'année 2014.





L'organisation administrative : la contribution du CGAAER au rapport sur l'évolution de l'organisation régionale de l'État consécutive à la nouvelle délimitation des Régions

En septembre 2014, le Premier ministre a mobilisé l'ensemble des inspections et conseils généraux des ministères disposant d'un réseau de services déconcentrés en vue de définir la nouvelle organisation de l'État territorial devant être mise en place à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'investissement du CGAAER dans la réalisation de cette mission qui a nécessité au total six mois de travaux, s'est poursuivi sur les premiers mois de 2015. L'organisation mise en place en son sein lui a permis d'assurer une participation active à l'élaboration du rapport de la mission interministérielle. Ses propositions visant à répondre aux enjeux des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier ont, pour l'essentiel, été reprises.

C'est en particulier le cas pour la localisation du DRAAF dans le cadre d'une gouvernance plus stratégique et interministérielle, et l'organisation multi-sites, sous la condition de ne pas créer un échelon administratif supplémentaire. Sur la méthode et l'accompagnement, il a été proposé la désignation très rapide des préfigurateurs, une montée en puissance de la nouvelle organisation sur 5 ans et un plan d'accompagnement doté de moyens financiers suffisants pour donner des perspectives aux agents et conserver les compétences.

Le rapport final interministériel a été rendu public le 30 avril 2015, en amont des décisions gouvernementales du 31 juillet 2015.

La simplification administrative : la participation du CGAAER à l'évaluation des expérimentations de simplification en faveur des entreprises dans le domaine environnemental

Une mission interministérielle a été chargée d'apprécier les conditions de réussite de la généralisation à la France entière de l'expérimentation lancée en 2014/2015 sur 10 régions et relative à la simplification du droit de l'environnement pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la loi sur l'eau (IOTA) et le certificat de projet. Cette généralisation s'inscrit dans le cadre des lois pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (loi Macron) du 6 août 2015 et, de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Si les entreprises et les maîtres d'ouvrages publics constituent les bénéficiaires finaux des trois dispositifs expérimentaux, les services de l'État, les associations et la société civile sont tout autant impliqués dans leur mise en œuvre. C'est donc par rapport à l'ensemble de ces acteurs que s'est positionnée la démarche d'évaluation conduite par la mission, afin d'appréhender dans leur globalité et leur diversité les impacts positifs et négatifs de l'expérimentation.

Les auditions conduites dans les régions expérimentatrices et au niveau national ont été complétées par une analyse quantitative réalisée auprès des services instructeurs de l'État et des porteurs de projet (publics et privés) sur la base des questionnaires du guide des mesures de simplification en faveur des entreprises, établi en septembre 2014 par une précédente mission interministérielle à laquelle avait participé également le CGAAER.

Le rapport comporte au final neuf recommandations portant de façon opérationnelle sur des actions concrètes d'accompagnement de la généralisation.

L'évaluation conduite illustre certains défis essentiels auxquels doit répondre l'administration de l'État pour se moderniser :

- maîtriser une complexité internalisée au sein des services alors qu'elle était auparavant davantage supportée par les porteurs de projets, ce qui nécessite des efforts accrus en matière de simplification ;
- développer une organisation « en mode projet » pour gérer des procédures de plus en plus intégrées, alors que le modèle hiérarchique reste encore très présent dans la culture de l'État ;
- réguler la double tension, sous-jacente à de nombreux projets, entre intérêts particuliers et intérêts collectifs, d'une part, entre enjeux environnementaux, sociaux et économiques, d'autre part.

Groupe de travail sur la délégation de missions relevant du ministère

Un certain nombre de missions de service public – ou parties de mission – du domaine de compétences du ministère sont déléguées à des organismes tiers. Ce sujet sensible concerne à la fois l'efficacité des politiques publiques et la garantie des prérogatives de l'État.

À la suite de deux rapports, fin 2013, sur les délégations de missions de la Direction générale de l'alimentation, le CGAAER a entrepris un travail exploratoire sur le sujet. Une dizaine de thématiques transversales ont été dégagées et leur approfondissement a été confié à un groupe de travail.

Il s'agira de mieux définir les facteurs structurants de toute délégation et de s'intéresser à la qualité de la mise en œuvre des missions déléguées, au contrôle des délégations, ainsi qu'au risque de perte de compétences dans les services de l'État.

Conjointement, le CGAAER conduit l'examen de délégations confiées par le ministère à certains organismes. Il a dans ce cadre examiné les délégations exercées par le Service officiel des contrôles du Gnis (Gnis-Soc) dans le secteur des semences et des plants. Cet exercice permet de confronter les différentes délégations existantes aux méthodologies envisagées.

Groupe de travail sur la tutelle des opérateurs du ministère

Les dix opérateurs sous tutelle du ministère de l'agriculture (hors établissements d'enseignement supérieur et de recherche) comptent 15 000 agents et représentent 500 millions d'euros de crédits de fonctionnement, y compris les frais de personnel.

Face à l'enjeu pour le ministère que constitue la qualité de l'exercice de la tutelle sur ses opérateurs et dans le prolongement du plan d'actions ministériel 2015-2017 sur la professionnalisation et l'amélioration de l'organisation de la fonction de tutelle, le CGAAER a décidé de mettre en place un groupe de travail sur le sujet.

Le groupe est chargé de conduire des travaux et réflexions de nature à renforcer la maîtrise de la tutelle au sein du ministère et de développer les méthodologies correspondantes aux missions confiées aux membres du CGAAER dans ce domaine. L'action 28 du plan ministériel porte en particulier sur le rôle dévolu au Conseil général dans la réalisation d'une revue périodique des opérateurs sous tutelle en amont du renouvellement de chaque contrat d'objectifs et de performance.

Les risques psycho-sociaux : le CGAAER sollicité pour intervenir dans des services touchés par des événements graves

Au cours de l'année 2015, deux agents du ministère se sont donné la mort. Ces événements dramatiques se sont passés en dehors du lieu et du temps de travail mais ils ont inévitablement suscité une très forte émotion au sein de la communauté de travail. Une mission d'inspection a dans les deux cas été diligentée, l'une interministérielle, l'autre ministérielle, avec pour objectif d'examiner la situation et le fonctionnement du service afin d'identifier les difficultés éventuelles en matière de situation de vie au travail et proposer le cas échéant des mesures permettant d'y remédier. Constituée dans les deux cas d'au moins deux inspecteurs, la mission a veillé à travailler sur pièces et sur place en menant de nombreux entretiens dans des conditions assurant la confidentialité des échanges, tant auprès des agents, des représentants du personnel que de l'équipe de direction et des autres services administratifs intéressés. Eu égard au rôle dévolu par les textes au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et à sa forte implication locale lors de l'événement grave, la mission a dans les deux cas et tout au long de ses travaux, entendu et échangé avec ses membres, et, in fine présenté ses conclusions ainsi que son rapport devant cette instance réunie en plénière.

Ce type de mission est particulièrement délicate car elle allie l'humain et l'organisationnel et nécessite une intervention tant au niveau individuel que collectif. De ce fait, elle appelle de la part des inspecteurs à la fois une posture propre à assurer toute la neutralité et l'impartialité nécessaires, et aussi des investigations poussées et des faits solidement étayés pour autoriser un jugement objectif.

Conjointement un groupe de travail a été constitué sur la question plus générale de l'inspection suite à des dysfonctionnements observés ou suspectés dans un service. Son objectif est d'apporter un appui en termes méthodologiques à l'exercice des missions qui seraient confiées au CGAAER et renforcer les compétences de ses membres appelés à conduire ces missions.

L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail

Une mission a été confiée au CGAAER sur le fonctionnement des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) régionaux de l'enseignement agricole et l'articulation avec les Commissions d'hygiène et de sécurité des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle. L'objectif assigné était de vérifier si l'ensemble des missions dévolues aux CHSCT sont effectivement assurées pour l'enseignement agricole et le cas échéant, de proposer des évolutions d'organisation pour s'assurer de cette complétude.



SECTION 7

PROSPECTIVE, SOCIÉTÉ ET INTERNATIONAL

La section « Prospective, société et international » conduit principalement des activités de conseil, d'expertise et d'évaluation dans les domaines suivant : études, prospective, enjeux climatiques, sociétaux, scientifiques et techniques et questions internationales portées par le ministère de l'agriculture.

Cette année 2015 a été marquée par une activité internationale très diversifiée s'inscrivant dans la stratégie du ministère à l'international, la diplomatie économique. Des actions aussi variées que l'assistance technique, la coopération bilatérale, l'appui aux relations bilatérales et l'évaluation de programmes de coopération ont été conduites par les membres du CGAAER tout au long de l'année, montrant la dynamique du CGAAER à l'international.

En 2015, le CGAAER a mobilisé 488 hommes-jours (sur un total de 1 196 pour le ministère dans le domaine de l'activité internationale). Il a travaillé en étroite collaboration avec les GIP Adecia et FVI. Les outils communautaires Jumelage, TAIEX ET BTSF ont été largement utilisés. La thématique « Réconcilier agriculture et environnement » a été portée dans plusieurs de ces actions.

Évaluation

Mission d'évaluation du Plan semences et agriculture durable

Une évaluation du plan au regard de sa contribution au projet agro-écologique a été réalisée à la demande des ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement. L'appréciation des différentes dimensions de la politique des semences, allant de la conservation des ressources génétiques à la diffusion de la création variétale, en passant par la propriété intellectuelle et les biotechnologies fait apparaître que le plan est d'autant plus pertinent au regard des enjeux du Grenelle qu'il aborde la question des ressources génétiques, et qu'il est cohérent avec les politiques de recherche et d'agriculture durable. Il a permis le lancement de chantiers spécifiques, techniques et juridiques de moyen et long terme et la mise en place du dialogue entre parties prenantes favorisant l'établissement de points de consensus. Mais le rythme des processus techniques, physiques et biologiques, la difficulté à formaliser les stratégies alternatives d'amélioration des plantes, le poids des considérations économiques dans la décision des acteurs n'ont pas permis une avancée homogène et synergique des sept axes du plan.

Les éléments nécessaires à l'appréciation de l'efficacité du plan font en outre défaut. Certaines des attentes initiales ont été satisfaites par l'adoption de la Loi du 8 décembre 2011 qui ne peut cependant être attribuée à la dynamique du plan. Mais la satisfaction des parties prenantes reste partielle et hétérogène, en particulier faute d'être allé assez loin en matière de gestion de l'information ou d'avoir trouvé la bonne direction sur le sujet des populations.

Pour l'avenir, des réponses sont à apporter aux questions restées en suspens, attractivité et rôle du catalogue français, inscription de variétés pour l'agriculture biologique, définition et modalités de traitement des populations, mutualisation des résultats de recherche, et des recommandations sont formulées pour ce qui concerne l'accès à la biodiversité, la recherche et la caractérisation variétale, ainsi que l'adaptation de la gouvernance.

Participation du CGAAER à l'Autorité environnementale.

Le président de l'Autorité environnementale (AE) a souhaité début 2015 associer un membre du CGAAER au travail d'appréciation de la qualité des évaluations des plans ou programmes, ainsi que des études d'impact et de la prise en compte de l'environnement des projets relevant de la décision du ministère chargé de l'environnement ou menés par les grands opérateurs nationaux placés sous sa tutelle. C'est ainsi que le CGAAER s'est associé en 2015 au cadrage préalable à l'évaluation environnementale du Programme national de la forêt et du bois, à plusieurs avis sur les aménagements fonciers agricoles et forestiers accompagnant la réalisation de grandes infrastructures linéaires (LGV, autoroutes). Dans le même temps, le CGAAER est associé au travail collégial de l'AE sur l'ensemble des dossiers, avec une attention particulière aux dimensions agricole et rurale, ainsi qu'à la préservation des sols. Plus récemment le représentant du CGAAER participe à l'avis de l'AE sur la prise en compte de l'environnement et la qualité du rapport environnemental du programme d'actions national relatif à l'application de la directive Nitrates.

Prospective



Mission de prospective sur la transmission en agriculture - Quatre scénarios prospectifs à 2025

La transmission de l'activité agricole conditionne tant la pérennité de l'activité que les structures dans lesquelles elle s'exerce à terme. Aussi le ministre chargé de l'agriculture a-t-il souhaité qu'en complément des travaux de FranceAgriMer sur l'avenir des filières, soient étudiés les déterminants et les perspectives de la transmission en agriculture.

L'exercice prospectif a été conduit en lien avec le Centre d'études et de prospective, et avec l'assistance des services statistiques du ministère. Un comité de suivis associant professionnels et universitaires a validé les étapes clefs du chantier. L'analyse de l'ensemble des déterminants de la transmission, qu'il s'agisse de tendances lourdes ou de signaux faibles, et les échanges avec différents interlocuteurs ont permis de dessiner, en faisant varier ces déterminants et en recomposant les micro scénarios, quatre scénarios contrastés qui dessinent un contexte agricole possible et ses répercussions sur la transmission.

- Un scénario de la continuité, « Des agricultures héritées »,
- Un scénario de la sécurisation « Des agricultures contractualisées »,
- Un scénario libéral, « Des fermes firmes »,
- Un scénario des territoires, « Des agricultures territorialisées ».

C'est sur la base de ces futurs possibles qu'a été conduite pour chaque scénario une réflexion sur les stratégies et les leviers pouvant être mobilisés par les acteurs pour faciliter la transmission.

Enjeux climatiques, scientifiques et techniques

Mission d'appui à la DGPE pour la contribution française au comité de la sécurité alimentaire des Nations unies

L'enjeu du dernier comité de la sécurité alimentaire des Nations unies était ciblé sur l'eau pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Cette thématique permet de revisiter les 4 dimensions de la sécurité alimentaire (stabilité, disponibilité, accès à l'alimentation et qualité) par rapport au cycle de l'eau. Ce cycle englobe les « eaux vertes » (agriculture pluviale et production pastorale) et les « eaux bleues » (agriculture irriguée, aquaculture et pêche, abreuvement du bétail, industries agroalimentaires et autres usages : domestique, industriel non alimentaire, énergétique et écologique). À l'heure actuelle, le facteur « eau », central pour la sécurité alimentaire, est directement impacté par le dérèglement climatique.

Les actions à mettre en œuvre peuvent être résumées ainsi :

- la nécessaire transition des systèmes de production et de consommation passe par une amélioration de la gestion de l'eau ;
- l'instabilité provoquée par l'augmentation de la fréquence des événements météorologiques extrêmes peut être prévenue par différents leviers d'adaptation ;
- une meilleure gestion de l'eau permet d'accroître durablement la disponibilité alimentaire ;
- une meilleure gestion et une valorisation des eaux agricoles, pastorales et aquacoles permettent d'augmenter la valeur ajoutée et le nombre d'emplois par hectare et par m³ d'eau ;
- faire évoluer les pratiques pour favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement et maîtriser l'utilisation d'intrants et de produits phytosanitaires pour prévenir les pollutions diffuses et garantir, à un coût réduit, la production d'eau potable.

Mission d'appui à l'organisation du séminaire Eau et sécurité alimentaire en Méditerranée (SESAME) sur le changement climatique

Le CGAAER et le Conseil général du développement agricole du Maroc (CGDA), avec l'appui de l'Agence française de développement (AFD) et d'autres partenaires ont organisé le 23 février 2015 à Paris la 3^e édition du séminaire eau et sécurité alimentaire en Méditerranée (SESAME) sur le thème du changement climatique, dans le cadre de la préparation de la

Changement climatique : pourquoi ? comment ? que faire !



COP21. Le séminaire a réuni plus de 200 experts et acteurs de haut niveau d'une quinzaine de pays dont le ministre français chargé de l'agriculture. Espace privilégié de dialogue et de débats, il a alerté sur la montée des risques d'instabilités, mis en exergue des solutions et dessiné les grandes lignes des nécessaires stratégies alternatives. Comme en 2014, il a porté sur les 3 sous-régions, Méditerranée du Nord (Europe), Méditerranée du Sud et de l'Est et Afrique de l'Ouest, bien représentatives de la diversité mondiale.

Le changement climatique menace la sécurité alimentaire notamment par ses impacts sur l'eau et l'agriculture. Les quatre priorités stratégiques pour la Méditerranée et l'Afrique de l'Ouest dégagées à l'issue du SESAME 3 sont :

1. Bâtir au Sud sur la vision d'un avenir intégrant le monde rural et en particulier l'agriculture familiale, dans la modernité
2. Accroître la productivité de l'eau, de la terre et passer partout à des systèmes résilients et producteurs de services environnementaux
3. Anticiper et repenser l'utilisation de l'eau et des terres, passer partout à des territoires « climato-intelligents »
4. Faire de la recherche agronomique et de l'innovation un véritable choix stratégique.

La 4^e édition du SESAME aura lieu en avril 2016 à Meknès. Elle approfondira la question des sols, de l'agriculture pluviale et des financements et politiques permettant de réussir la transition agro-écologique et le 4/1000. Elle contribuera ainsi à la préparation de la COP 22 qui se tiendra à Marrakech en novembre 2016.

Société

Conférences-débats sur le climat en régions

Dans le cadre de la COP21, le ministre a chargé le CGAAER, en concertation avec la DGER, de l'organisation durant l'automne 2015 de conférences-débats en région axées sur «les contributions possibles de l'agriculture et de la forêt contre le changement climatique».

À l'occasion de la préparation de la COP 21 de décembre 2015, Stéphane Le Foll a demandé au CGAAER d'organiser des conférences-débats avec le réseau de l'enseignement technique agricole sur le rôle et les contributions possibles de l'agriculture et de la forêt dans la lutte contre le changement climatique.

Vingt-deux conférences-débats se sont ainsi tenues dans différentes régions au sein d'établissements d'enseignement agricole sélectionnés par les DRAAF durant l'automne 2015.

Ces conférences ont permis de débattre du rapport du CGAAER et de mettre en lumière des exemples variés d'initiatives de niveau local ou régional dont :

- une exploitation en agriculture de conservation dans le Puy de Dôme ;
- les jeunes picards s'engagent pour le climat ;
- Simul'Cop 21 Normandie, un jeu sérieux pour éduquer au changement climatique ;
- l'observatoire régional sur l'agriculture et le changement climatique en Poitou-Charente ;
- les agriculteurs cherchent des marges de manœuvre pour diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre en Midi-Pyrénées ;
- l'eau, une ressource à préserver, en Picardie ;
- l'agroforesterie viticole en Ardèche ;
- initiation à la question du changement climatique en Martinique ;
- l'intensification agro-écologique à Mayotte ;
- la filière canne-sucre à La Réunion : une économie circulaire qui contribue à la lutte contre le réchauffement climatique ;
- « Opération Soleil », valorisation des cannes de tournesol en agro-matériaux en Indre-et-Loire ;
- le développement d'une filière bois énergie en Loir-et-Cher ;
- un partenariat public-privé pour l'amélioration des forêts de la Terre de Peyre en Lozère.

Mission d'appui technique auprès du Commissariat général de la France à l'Exposition universelle de Milan 2015

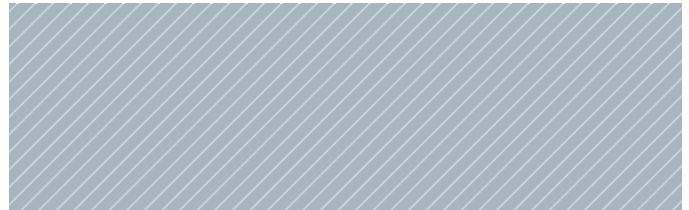
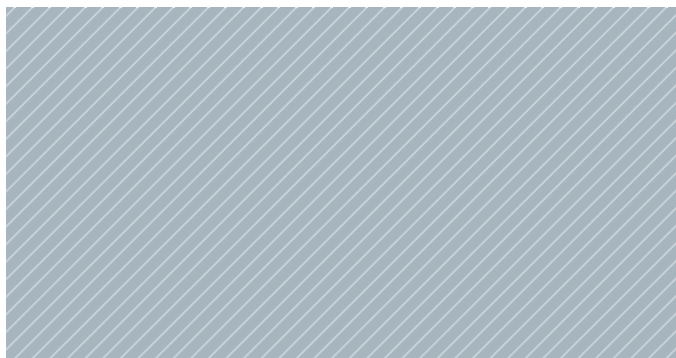
Avec le thème « Nourrir la planète, énergie pour la vie », les organisateurs de l'exposition universelle de Milan 2015 ont souhaité apporter des éléments de réponse à la question : « Comment assurer à l'ensemble des habitants de la planète une alimentation suffisante, de qualité, saine et durable ? ».

Le Pavillon France, issu de la collaboration de sept ministères et de nombreux acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur, des entreprises, a souhaité valoriser le travail scientifique de recherche et d'innovation pouvant apporter des éléments de réponse aux défis alimentaires présents et futurs.

Le Pavillon France de l'Exposition universelle de Milan 2015 était constitué d'un bâtiment rappelant les halles des marchés nationaux précédé d'un cheminement d'accès, inséré dans un « jardin » représentant la diversité des productions agricoles nationales. L'objectif de l'appui technique du CGAAER était de choisir les espèces et variétés végétales de cet espace, de s'assurer de la fourniture des semences et plants et de leur implantation durable sur le site.



International



Mission d'appui à la relation bilatérale avec le ministère de l'agriculture iranien

La rencontre entre Stéphane Le Foll et son homologue iranien, Mahmood Hojati, en mai 2014, a ouvert la voie à de nouvelles modalités de coopération dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage intégrant des partenariats inter-entreprises. La DGPE a souhaité bénéficier de l'appui du CGAAER pour assurer la mise en œuvre et le suivi de cette coopération.

La mission consistait à faire l'interface entre les entreprises françaises du secteur agriculture-élevage-agro-industries et les autorités iraniennes.

Suite à l'accord sur la nucléaire signé le 14 juillet 2015, une visite officielle du ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll et du secrétaire d'État au commerce extérieur, Matthias Felk, a été programmée en septembre 2015.

Cette visite, qui était accompagnée d'une délégation du MEDEF comprenant une trentaine de représentants des secteurs agriculture-élevage-industries agroalimentaires, a été ponctuée de rencontres officielles avec différents ministres iraniens (transport, eau, commerce, environnement...).

Elle a été l'occasion d'inaugurer une éclosierie d'œufs de poissons marins établie sur l'île de Qeshm par une joint-venture entre une société française spécialisée en aquaculture, Aqualande FMD et l'organisation iranienne chargée des pêches, le Shilat.

À l'occasion de la rencontre entre les deux ministres de l'agriculture français et iranien, deux lettres d'intention ont été signées portant sur :

- la mise en place d'un centre de sélection ovin par un partenariat Rom Sélection (organisme de sélection) / Kowsar Agriculture Investment Company,
- la mise en place d'un centre de sélection bovin par un partenariat Mida Test (organisme de sélection) / Kowsar Agriculture Investment Company.



Mise en place du GIP France Viande Export

En mai 2015 le ministre a chargé le CGAAER d'une mission de médiation et de coordination à l'exportation des produits de l'élevage. Dans ce cadre, une plate-forme commerciale export pour les filières viande bovine et viande porcine a été mise en place sous la forme d'une SAS regroupant 33 entreprises, France viande export. Le lancement officiel a eu lieu le 12 octobre 2015 en présence des ministres Stéphane Le Foll et Matthias Felk.

L'obtention en mai 2015 par la France du statut OIE « à risque négligeable pour l'ESB » constitue une avancée majeure qui a permis de nombreuses ouvertures de marchés : Malaisie, Vietnam, Singapour, Afrique du Sud, Arabie saoudite, Canada, USA...

L'enjeu de France viande export est de définir une stratégie et une dynamique collectives, de mieux mobiliser les opérateurs français pour répondre collectivement aux offres et opportunités commerciales à l'exportation, de veiller à l'adéquation de la production française aux demandes spécifiques des pays tiers et de construire les conditions permettant de bâtir des partenariats économiques durables avec les pays importateurs, basés sur des relations de confiance et sur le respect des exigences et des cahiers des charges édictés par ces pays. L'objectif est également d'utiliser un logo fédérateur identifiant la viande française dans les pays tiers.

Cette action fait partie intégrante du Plan gouvernemental de soutien à l'élevage français.

Trois jumelages européens

IGAO ALGÉRIE

Financé par l'Union européenne dans le cadre de la politique de proximité, ce jumelage entre la France (ministère de l'agriculture appuyé par l'INAO, le Cirad, et les chambres d'agriculture), l'Italie et l'Algérie (ministère de l'agriculture), est doté de 1,4 millions d'euros et s'étend sur deux ans depuis mai 2014. L'objectif est de doter l'Algérie, dans le cadre de sa politique de développement agricole et rural, d'un dispositif de reconnaissance, de contrôle, de protection et de promotion des produits agricoles sous appellation d'origine et indications géographiques. Ceci implique la rédaction des textes juridiques cohérents avec la réglementation communautaire, la mise en place des institutions nécessaires, la formation des fonctionnaires et des professionnels mais aussi la reconnaissance de trois produits pilotes : olive de Sig (Oranais), figue de Béni Maouche (Kabylie) et datte de Tolga (Sahara).

JUMELAGE SUR LA RÉFORME DE LA RECHERCHE AGRICOLE EN ÉGYPTÉ PAR LA MODERNISATION DU CENTRE DE RECHERCHE AGRICOLE

Ce jumelage a débuté en 2015 pour deux ans. Il est conduit par un consortium qui réunit la France (ministère de l'agriculture) chef de file, l'Italie (ministère de l'agriculture) et les Pays-Bas (Université de Wageningen) avec un conseiller résident français sur place (MEDDE). C'est le seul jumelage en cours aujourd'hui sur ce thème avec pour mission la réforme du principal centre de recherche agricole égyptien (28 instituts et laboratoires centraux) où travaillent aujourd'hui 10 000 chercheurs et « scientifiques » (en réalité 2000 chercheurs...). Ce jumelage qui touche aux questions de recherche et de développement vise à porter cet institut de recherche au niveau international par une profonde réorganisation du management et des activités de recherche (stratégie, programmation, mise en œuvre et évaluation, systèmes d'information...).

JUMELAGE « APPUI INSTITUTIONNEL AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE TUNISIEN »

Ce jumelage a débuté en 2016 pour 3 ans. Il est conduit par un consortium franco-italien (les deux ministères de l'agriculture) avec la France chef de file et un conseiller résident français sur place (MAAF). C'est aussi un jumelage particulier qui vise à soutenir le ministère de l'agriculture tunisien dans la phase de transition politique que connaît ce pays en renforçant ses capacités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques agricoles et en insistant sur le caractère inclusif et participatif de ces politiques sur le long terme, comme le prévoit la nouvelle constitution tunisienne.

MISSIONS ET RAPPORTS



LES MISSIONS

Les missions réalisées par le CGAAER, issues de la seule demande du ministre ou de demandes conjointes de plusieurs ministres, peuvent être catégorisées en trois groupes : les missions organiques, dites « cœur de métier », les missions « caractérisées » et les missions ou fonctions spécifiques.

- ▶ **Les missions organiques**, « cœur de métiers », sont au nombre de quatre : audit, conseil, évaluation et inspection.
- ▶ **Les missions caractérisées** comprennent la médiation et la gestion de crise, l'expertise nationale ou internationale, les études, la prospective.
- ▶ **Les missions ou fonctions spécifiques** comprennent la présidence ou la participation à des jurys, la délivrance de formations, la représentation au sein d'organismes publics ou privés et les missions permanentes particulières.

En 2015 le CGAAER a reçu 303 missions nouvelles :

- 90 missions d'audit ou d'inspection (dont 34 contrôles des opérations co-financées par le FEP) ;
- 110 missions de conseil, évaluation, expertise, médiation et gestion de crise, prospective et autres.

À cela se rajoutent 211 missions en cours au 1^{er} janvier 2015 : 70 missions d'audit ou d'inspection et 141 missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et de gestion de crise, de prospective.

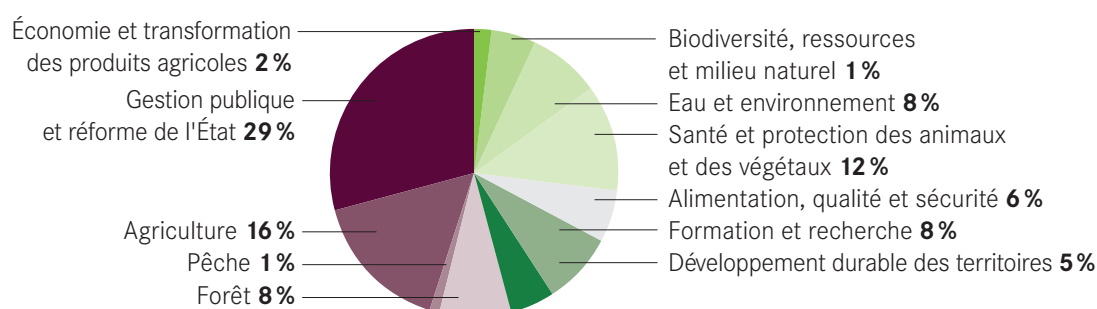
On compte également 104 participations à des jurys d'examen et concours, comme président ou membre de jury.

RÉPARTITION PAR DOMAINE DES MISSIONS NOUVELLES

Domaines	Audits/ inspections	Jury	Autres	Total
Économie et transformation des produits agricoles	0	0	4	4
Biodiversité, ressources et milieu naturel	6	0	3	9
Eau et environnement	6	0	7	13
Santé et protection des animaux et des végétaux	4	0	16	20
Alimentation, qualité et sécurité	2	0	8	10
Formation et recherche	0	103	14	117
Développement durable des territoires	0	0	9	9
Forêt	0	0	13	13
Pêche	34	0	1	35
Agriculture	5	0	22	27
Gestion publique et réforme de l'État	33	0	13	46
Total	90	103	110	303

RÉPARTITION PAR DOMAINE DES MISSIONS REÇUES EN 2015

(hors jurys et contrôle de dossiers pêche)



MISSIONS D'AUDIT OU D'INSPECTION

LES MISSIONS D'AUDIT

L'audit est une activité exercée de manière indépendante et objective, conduite selon un processus systématique et méthodique généralement défini par des normes, permettant à l'auditeur, à l'issue d'une phase contradictoire :

- d'émettre une opinion objective sur l'aptitude des dispositions mises en œuvre par l'entité audité pour atteindre ses objectifs,
- formuler des recommandations pour améliorer la maîtrise de ses risques.

L'entité faisant l'objet de l'audit peut être une structure, une organisation, un processus, des comptes, un état financier... En pratique, les audits réalisés par le CGAAER portent sur des structures ou des processus.

Le CGAAER réalise deux catégories d'audits :

- l'audit interne, conduit dans le cadre de la mission ministérielle d'audit interne (MMAI),
- l'audit dit « hors MMAI ».

En 2015, le CGAAER a traité **88 nouvelles missions d'audit**, nécessitant la désignation de 27 auditeurs pour 47 participations distinctes.

Au 1^{er} janvier de l'année, **68 missions d'audit étaient par ailleurs en cours**.

LES MISSIONS D'INSPECTION

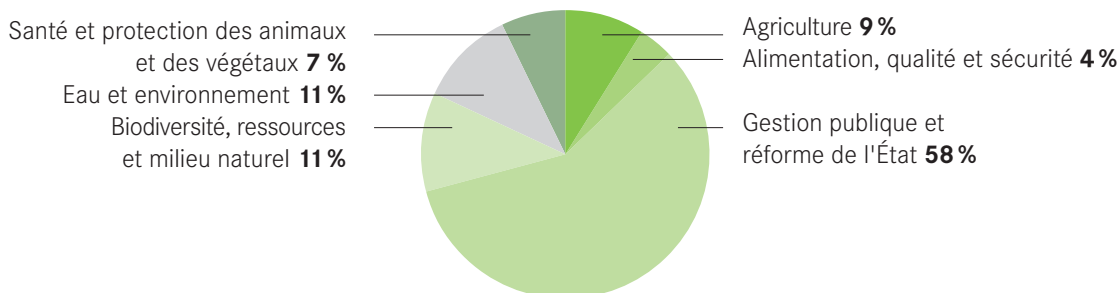
Deux missions d'inspection ont été conduites en 2015.

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS D'AUDIT NOUVELLES REÇUES EN 2015

Domaines de compétence	Nombre
Agriculture	5
Alimentation, qualité et sécurité	2
Gestion publique et réforme de l'État	31
Pêche (contrôle de dossiers)	34
Biodiversité, ressources et milieu naturel	6
Eau et environnement	6
Santé et protection des animaux et des végétaux	4
Total	88

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS D'AUDIT REÇUES EN 2015

(hors contrôle de dossiers pêche)



RÉPARTITION PAR DOMAINE DES MISSIONS D'AUDITS REÇUES EN 2015

AGRICULTURE

Numéro	Intitulé des missions
15070	Audits hors MMAI 2015 - Audit de la SAFER de Guadeloupe
15126	Audit de suivi documentaire de l'audit MMAI n° 13058 relatif au dispositif de sélection des contrôles sur place (CSP) des aides surfaciques du premier et second pilier de la PAC
15129	Audit de suivi documentaire de l'audit MMAI n° 14022 relatif aux pratiques des services déconcentrés sur les aides de minimis
15034-01	Audits MMAI 2015 - Audit du dispositif mis en place par la DGPAAT pour s'assurer de l'appropriation par les partenaires du projet agroécologique
15035-01	Audits MMAI 2015 - Audit des moyens mis en œuvre par la DGAL pour s'assurer de l'application des dispositions relatives à la protection des produits phytosanitaires

ALIMENTATION, QUALITÉ ET SÉCURITÉ

Numéro	Intitulé des missions
15123	Audit de suivi documentaire de l'audit MMAI n° 12145-99 relatif aux contrôles officiels menés en abattoirs de boucherie pour prévenir les risques E.COLI
15124	Audit de suivi documentaire de l'audit MMAI n° 12146-99 relatif à l'inspection du plan de maîtrise sanitaire (PMS) dans les établissements de transformation des viandes

BIODIVERSITÉ, RESSOURCES ET MILIEU NATUREL

Numéro	Intitulé des missions
15014-01	Audit 2015 : Audit de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en Aquitaine
15014-03	Audit 2015 : Audit de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en Lorraine
15014-04	Audit 2015 : Audit de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en Haute-Normandie
15014-99	Audit 2015 : Audit de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques - Coordination
15014-02	Audit 2015 : Audit de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en Île-de-France

EAU ET ENVIRONNEMENT

Numéro	Intitulé des missions
15022-05	Audits départementaux de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité en Guadeloupe
15022-01	Audits départementaux de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité Département du Lot-et-Garonne
15022-02	Audits départementaux de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité Département du Haut-Rhin
15022-03	Audits départementaux de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité Département de Haute-Savoie
15022-04	Audits départementaux de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité Département des Yvelines
15022-99	Audits départementaux de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité Coordination

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

Numéro	Intitulé des missions
15127	Audit de suivi documentaire de l'audit MMAI n° 13101-01 relatif au déploiement du contrôle interne comptable et financier au sein de FranceAgriMer
15128	Audit de suivi documentaire de l'audit MMAI n° 13101-03 relatif au dispositif de contrôle interne conçu et mis en place par le MAAF pour la sécurisation du sous processus de paiement des SCSP aux opérateurs de la mission AAFAR
15132	Audit de suivi documentaire de l'audit MMAI n° 14051 relatif à la rupture prolongée du service rendu par le service d'information du MAAF
15020-01	Audit de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) 2015 - DDT du Loir-et-Cher
15020-99	Audit de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) 2015 - Coordination
15020-02	Audit de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) 2015 - DDCSPP du Loir et Cher
15032-01	Audits MMAI 2015 - Audit de la tutelle exercée par la DGPE et le SG sur FranceAgriMer
15032-02	Audits MMAI 2015 - Audit de la tutelle exercée par la DGAL et le SG sur l'ANSES
15033-01	Audits MMAI 2015 - Audit comptable et financier de l'École nationale du Paysage de Versailles
15020-03	Audit de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) 2015 - DDT de l'Isère
15020-04	Audit de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) 2015 - DDPP de la Somme
15020-05	Audit de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) 2015 - DDCSPP de la Haute-Corse
15037-01	Audit du programme 2013 de l'Association de Formation et d'information Pour le développement d'initiatives rurales (AFIP)
15037-99	Audits hors MMAI 2015 - audits CASDAR 2015 financements 2013 - Coordination
15020-06	Audit de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) 2015 - DDT Ardennes
15020-07	Audit de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) 2015 - DDT Charente-Maritime
15020-08	Audit de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) 2015 - DDCSPP Lozère
15037-02	Conformité de l'utilisation des crédits du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR) par la Chambre régionale d'agriculture Poitou-Charentes dans le cadre du programme "Réseau mixte technologique sols et territoires"
15037-03	Audit de l'appel à projet n°36 Évaluation du risque Hernie, caractérisation des pathotypes de Plasmodiophora brassicae présents sur les zones de production de Colza, pour la mise au point de tests d'inscription des variétés piloté par le GEVES
15037-04	Audit du programme 2014 de l'institut français des productions cidricoles (IFPC)
15037-05	Audit du PRDAR 2014 de la Chambre régionale d'agriculture de Languedoc-Roussillon
15037-06	Audit du PRDAR 2014 de la Chambre régionale d'agriculture de Lorraine
15020-09	Audit de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) 2015 - DDT de la Seine-et-Marne
15020-10	Audit de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) 2015 - DDT du Morbihan
15020-11	Audit de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) 2015 - DDPP de l'Hérault
15026-01	Audit hors MMAI 2014 - Suivi en 2015 des recommandations des audits de chambres d'agriculture réalisés en 2011 Chambre régionale d'Alsace et du Bas-Rhin et chambre départementale du Haut-Rhin

Numéro	Intitulé des missions
15026-99	Audit hors MMAI 2014 - Suivi en 2015 des recommandations des audits de chambres d'agriculture réalisés en 2011 - Coordination
15026-02	Audit hors MMAI 2014 - Suivi en 2015 des recommandations des audits de chambres d'agriculture réalisés en 2011 Chambre régionale de Champagne-Ardenne et chambre départementale des Ardennes
15026-03	Audit hors MMAI 2014 - Suivi en 2015 des recommandations des audits de chambres d'agriculture réalisés en 2011 Chambre régionale du Centre et chambre départementale d'agriculture d'Indre et Loire
15026-04	Audit hors MMAI 2014 - Suivi en 2015 des recommandations des audits de chambres d'agriculture réalisés en 2011 Chambre régionale d'Île-de-France Ouest CAIF
15033-02	Audits MMAI 2015 - Audit comptable et financier de l'École nationale de Formation Agronomique de Toulouse

PÊCHE

Numéro	Intitulé des missions
15013-01-01	N° 904-30230 - arrêt temporaire anchois 2007 - Neptune
15013-01-02	N° 904-34893 - Modernisation des ateliers du Guilvinec et de Penmarc'h
15013-01-03	N° 904-36957- Restructuration d'Organisations de Producteurs
15013-01-04	N° 904-37600 - Relocalisation d'une activité faite en Amérique du sud sur le site de Lignol 56
15013-01-05	N° 904-37984 - Appui technique 2012
15013-01-06	N° 904-40136 - Travaux concernant l'échappement moteur, confection d'une trappe de visite, installation de 3 commandes au poste de travail, travaux électronique et électrique, remplacement du système hydraulique
15013-06-01	N° 904-33897 - : Modernisation du navire EVvann Emma
15013-06-02	N° 904-35245 - Extension de la plateforme d'Estillac (Lot-et-Garonne)
15013-06-03	N° 904-36126 - modernisation du navire Esperantza II
15013-06-04	N° 904_36233 - Acquisition d'un détroc coupelle, d'un laveur, crible et tapis et d'une calibreuse + cadenseur
15013-03-01	N° 904_33848 - Construction et exploitation d'une unité de valorisation des produits de la mer
15013-06-06	N° 904_38667 - Modernisation navire Lisanais
15013-06-07	N° 904_38874 - Création d'une aire de carénage pour la pêche sur le port d'Audierne
15013-06-05	N° 904_38296 - Installation d'un jeune pêcheur : acquisition du navire Bellatrix IV
15013-03-02	N° 904_39548 - structuration de la filière spiruline
15013-03-03	N° 904_33371 - Plan de sortie de flotte - Thon rouge
15013-03-04	N° 904_37580 - Étude de faisabilité des Points de dégustation des Produits de la Pêche
15013-03-05	N° 904_39318 - Lancement d'une nouvelle gamme de produits traiteur produits de la mer grâce à l'acquisition d'une emballeuse skin
15013-02-01	N° 904_30589 - Extension atelier mareyage
15013-03-06	N° 904_33162 - aide à l'installation - acquisition d'un navire de pêche
15013-02-02	N° 904_39470 - Acquisition d'une chaîne de calibrage
15013-05-01	N° 904_34143 - Construction d'un centre logistique de débarque complet au port Saint - Gildas à Houat
15013-05-02	N° 904_35633 - Modernisation et développement de l'outil industriel
15013-05-03	N° 904_37422 Acquisition d'un terrain professionnel sur domaine privé équipé d'un local et d'un bassin insubmersible

MISSIONS D'AUDIT OU D'INSPECTION

Numéro	Intitulé des missions
15013-05-04	N° 904_37710 - Acquisition d'une chaîne de débyssage
15013-05-05	N° 904_39189 - Aménagements et équipements d'un bâtiment de mareyage à Saint-Malo
15013-05-06	N° 904_39763 - Modernisation et développement de l'outil industriel
15013-04-01	N° 904_35773 - 1.5.3 - 271.C - allocation complémentaire de ressources (ACR) et cessation anticipée d'activité (CAA)
15013-04-02	N° 904_36421 - Acquisition et installation d'une chaîne de triage
15013-04-03	N° 904_37653 - Modernisation industrielle du site de St Gilles Croix de Vie - 85800
15013-04-04	N° 904_38144 - Acquisition du navire La Chochotte II - installation jeune pêcheur
15013-04-05	N° 904_38398 - Suivi de l'abondance annuelle des anguilles d'avalaison du bassin de la Loire
15013-04-06	N° 904_38558 - navire Renaissance II - Acquisition de parts du navire - installation jeune pêcheur
15013-99	Audits 2015 - coordination des contrôle des opérations co-financées par le Fonds européen de la pêche (FEP) dans le cadre de la CICC

SANTÉ ET PROTECTION DES ANIMAUX ET DES VÉGÉTAUX

Numéro	Intitulé des missions
15122	Audit de suivi documentaire de l'audit MMAI n° 12019-99 relatif aux suites données aux inspections dans les domaines végétal et animal
15125	Audit de suivi documentaire de l'audit MMAI n° 13050-99 relatif à la mise en place des inspections relatives au « paquet Hygiène » en production primaire végétale
15130	Audit de suivi documentaire de l'audit MMAI n° 14030-99 relatif à la gestion des alertes sanitaires dans le domaine de l'alimentation humaine.
15131	Audit de suivi documentaire de l'audit MMAI n° 14031-99 relatif à la programmation des contrôles officiels (SSA)

MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MEDIATION ET DE GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE

Le conseil est une prestation visant à accompagner les évolutions en facilitant la prise de décision.

Le conseil peut être délivré à chaque phase d'un processus de changement, de la réflexion à la mise en œuvre opérationnelle. Il peut porter sur le pilotage d'un projet, la conception d'une politique publique ou l'amélioration du fonctionnement et de la performance d'une organisation.

Le CGAAER fait sienne une typologie distinguant trois formes de conseil :

- **le conseil en stratégie** consiste à accompagner le décideur dans la réflexion, la conception et la formalisation des objectifs, ainsi que le cas échéant dans la définition des mesures de mise en œuvre opérationnelle,
- **le conseil en management** d'organisation et de projet apporte, après analyse d'une situation, un éclairage global facilitant la prise de décision, fournissant aux cadres ou au personnel une assistance dans la gestion de leurs opérations,
- **la médiation** consiste à intervenir dans une situation bloquée, afin de créer les conditions d'une reprise du dialogue et des négociations ultérieures.

Le processus de conseil résulte d'une pratique et de techniques que le consultant peut adapter à chaque situation, et non de méthodes et procédures déterminées ou normées.

L'évaluation des politiques publiques peut concerner un dispositif, un programme, ou une politique dans son ensemble (juxtaposition ou superposition de dispositifs et de programmes).

Elle apprécie :

- son efficacité en mettant en rapport les résultats obtenus au regard des objectifs,
- son efficience, en mesurant les moyens mobilisés au regard de l'efficacité,
- la cohérence des moyens mis en œuvre au regard des autres politiques publiques,
- sa pertinence, en fonction des besoins qui justifiaient sa mise en place.

L'expertise, d'une manière générale, est une procédure destinée à éclairer une personne chargée de prendre une décision.

Il s'agit d'un ensemble d'activités ayant pour objet de fournir à un commanditaire, en réponse à une question posée, une interprétation, un avis ou une recommandation élaborés à partir des connaissances disponibles et de démonstrations accompagnées d'un jugement professionnel.

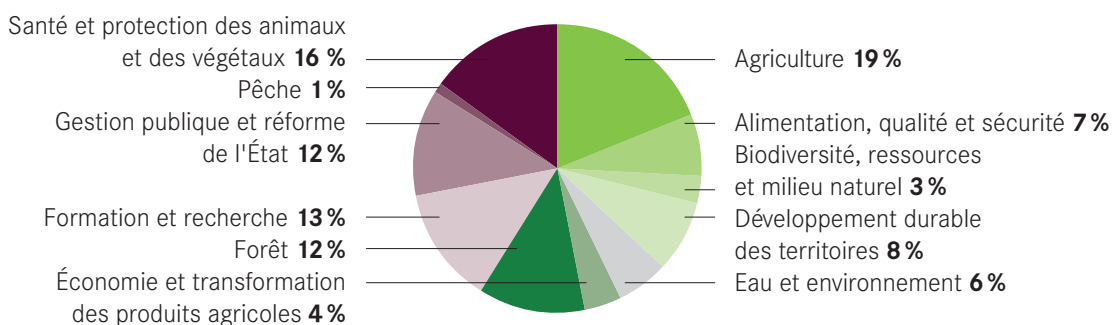
Sur les **110 missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et gestion de crise, de prospective** pour lesquelles le CGAAER été sollicité en 2015, 3 ont été demandées directement par le Premier ministre, 58 par le ministre en charge de l'agriculture, 21 par les directions générales du MAAF, 10 par auto-saisine du CGAAER, 5 par d'autres ministres, 10 par des organisations internationales et 3 par d'autres commanditaires.

RÉPARTITION DES MISSIONS ACTIVES EN 2015

Nombre de missions en cours au 1 ^{er} janvier 2015	137
Nombre de missions reçues en 2015	110
Nombre total de missions temporaires « actives » en 2015	247

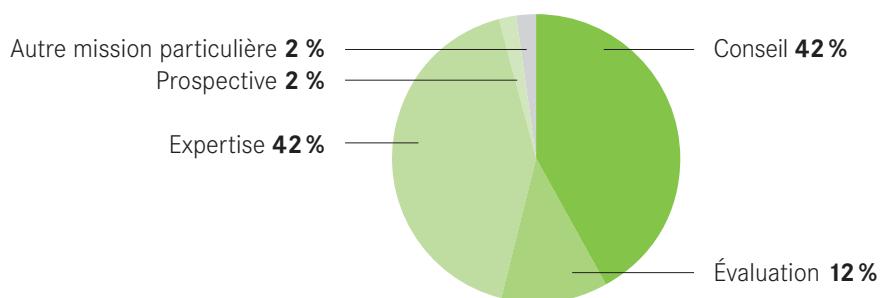
RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION ET GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2015

Domaines de compétence	Nombre
Agriculture	22
Alimentation, qualité et sécurité	8
Biodiversité, ressources et milieu naturel	3
Développement durable des territoires	9
Eau et environnement	7
Économie et transformation des produits agricoles	4
Forêt	13
Formation et recherche	14
Gestion publique et réforme de l'État	13
Pêche	1
Santé et protection des animaux et des végétaux	16
Total	110



RÉPARTITION PAR MÉTIERS DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION ET GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2015

Métiers	Nombre
Conseil	47
Évaluation	13
Expertise	46
Prospective	2
Autre mission particulière	2
Total	110



RÉPARTITION PAR DOMAINE DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION ET GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE CLASSÉES

AGRICULTURE

Numéro	Intitulé des missions
15016	Mission sur la filière betterave - sucre dans la perspective de la fin des quotas
15021	Mise en place d'un service d'action pastorale en Corse
15027	Les prêts bonifiés à l'agriculture
15042	Lancement d'un Comité de suivi interministériel huiles essentielles et REACH
15043	Présidence de l'étude de l'OMM sur les métiers du suivi des filières de production
15045	Mission exploratoire au Kosovo Agriculture et développement rural
15053	Les enjeux de la filière lait de vache dans le contexte de la fin des quotas avec un focus particulier sur la contractualisation
15059	Mission d'expertise dans le cadre de l'évaluation des politiques agricoles saoudiennes
15062	Mission d'expertise sur les difficultés d'accès au foncier agricole dans les Pyrénées orientales
15064	Groupe de travail DGPE suite au rapport d'évaluation des réseaux d'élevage et de leurs modalités de financement
15066	Médiateur export filières élevage (domaines économique et sanitaire)
15068	Mission d'expertise du CGAAER dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande d'agrément des Organismes de Contrôle des signes de qualité dans l'agriculture calédonienne
15071	Jumelage avec la Turquie sur la conditionnalité des aides
15077	Évaluation des stations d'évaluation et de contrôle individuel espèces bovines et ovines
15089	Conduite d'une mission relative à la crise du vignoble des vins doux de la Gironde
15105	Appui à la vente du Pavillon de France
15119	Étude OCDE en cours sur les synergies et compromis en matière d'atténuation au changement climatique, d'adaptation et de productivité agricole
15121	Appui à la République du Congo pour la formation de sa contribution à la COP 21
15143	Perspectives d'avenir pour la polyculture-élevage en Lorraine
15147	Mission de conseil sur la Chambre d'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte
15120	Compétitivité du secteur agricole et agro-alimentaire français

ALIMENTATION, QUALITÉ ET SÉCURITÉ

15038	Mission d'accompagnement du repas gastronomique des Français et du réseau des Cités de la gastronomie
15060	Pacte de responsabilité et contrats aidés filière porcine et abattage-découpe
15079	Groupe de travail de la troisième section : Alimentation
15080	Organisation de l'aide alimentaire à la Réunion
15108	Groupe de travail sécurité alimentaire
15133	Expert RESCO : Formation TAIEX ESB en Serbie
15135	HAÏTI : appui technique à la mise aux normes des abattoirs
15139	Appel à projets 2015 du Programme National pour l'Alimentation (PNA)

BIODIVERSITÉ, RESSOURCES ET MILIEU NATUREL

Numéro	Intitulé des missions
15029	Expertise du dispositif français Natura 2000
15048	Audit du Parc national des Cévennes
15092	Conférence-débat pédagogique du CGAAER, en région, sur le changement climatique et le monde agricole du 30 novembre au 11 décembre 2015

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

15050	Membre du comité de pilotage de l'évaluation ex-post du Programme de développement rural hexagonal (PDRH)
15063	Jumelage long en Tunisie sur le développement rural
15090	Série RTM de la ravine de Castelvieuil - ouvrage sur la RD125
15093	Mise en place du dispositif d'appui interministériel au développement et à l'expertise en espace rural (AIDER)
15094	Experts pour l'évaluation de réponses à l'appel à propositions Mobilisation collective pour le développement rural
15103	Conditions de pérennisation des pratiques agropastorales sur le site Causses/Cévennes
15110	Groupe de travail territoires
15141	Coordinateur d'un pôle d'experts CGAAER pour l'évaluation de projets dans le cadre des PDR mesure coopération
15142	Régionalisation des SAFER

EAU ET ENVIRONNEMENT

15030	Plan d'action concernant la contribution du secteur des semences aux objectifs environnementaux
15047	Missions, organisation et financement des Comités des pêches et de l'aquaculture
15057	Mission d'expertise auprès du député Joël Giraud, chargé par le Premier ministre d'une mission sur la gestion de l'eau en montagne
15061	Restauration des terrains en montagne (RTM)
15109	Groupe de travail eau et sols
15113	Les algues brunes dites sargasses dans les Antilles françaises
15118	Comité de pilotage de l'étude Parangonnage et analyse critique sur les efforts publics d'accompagnement à la réduction de l'utilisation de l'eau pour l'irrigation agricole

ÉCONOMIE ET TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

15056	Emploi dans les filières bio-économiques
15058	Mission de conseil relative à la crise des Organisations de Producteurs dans le beaujolais
15087	Conseil sur le positionnement stratégique et le modèle économique de la SCOP La Fabrique du Sud
15098	Les biocarburants aéronautiques en France

FORÊT

15024	Mission portant sur le parangonnage des industries de deuxième transformation du bois en Allemagne, en Italie et en France
15025	Analyse des missions et des moyens affectés par l'ONF à la gestion des forêts des collectivités dans le cadre du régime forestier et évaluation de leur coût

MISSIONS DE CONSEIL, D'EVALUATION, D'EXPERTISE, DE MEDIATION ET DE GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE

Numéro	Intitulé des missions
15028	Appui à Monsieur Franck Franqueville, député des Vosges, chargé d'une mission par le Premier ministre sur le déficit de la balance commerciale de la filière forêt-bois
15074	Les groupements forestiers
15083	Cohérence de la mise en œuvre dans l'espace forestier des réglementations relatives à l'environnement, à la gestion forestière, au développement rural et à l'urbanisme
15086	Mission de conseil auprès du Comité Stratégique de la Filière Bois (CSF) pour la mise en œuvre opérationnelle du contrat de filière
15091	Mission au Liban pour préparer un programme d'appui à l'organisation et au développement des filières bois et fruits
15100	Mission d'expertise et de médiation des difficultés de la filière forêt - bois d'Aquitaine
15101	Évaluation de l'impact du dispositif TEPA sur le marché des forêts et les activités sylvicoles
15102	La défense des forêts contre l'incendie (DFCI)
15116	Traitement des grumes non écorcées destinées à l'exportation
15146	Les centimes forestiers
15148	Évaluation du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2012-2016 du CNPF et conseil pour les orientations du COP 2017-2021

FORMATION ET RECHERCHE

15017	Présidence de l'étude de l'OMM sur les compétences en santé et protection des végétaux
15018	Présidence de l'étude de l'OMM sur les métiers du numérique au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
15049	Evaluation des orientations, du positionnement, des choix et interventions de l'IRSTEA
15052	Participation à l'analyse du fonctionnement, des atouts et des faiblesses de l'institut de recherche pour le développement (IRD)
15065	Évaluation de la convention d'objectifs et de gestion de la MSA dans la perspective de son renouvellement
15075	Recrutement, formation et déroulement de carrière des enseignants-chercheurs de l'enseignement agricole
15082	Participation des membres du CGAAER à l'évaluation des projets ARFAGRI
15085	Organisation des examens de l'enseignement agricole et nouvelle carte territoriale
15096	Participation au comité de pilotage de l'évaluation des éléments constitutifs du PNDAR 2014-2020 et de la pertinence des actions
15099	Mission sur le recours au PIA en vue de l'utilisation de simulateurs pour la conduite de matériels agricoles.
15104	Structuration de l'offre française des plateaux techniques mobilisables pour l'industrie des agroéquipements
15112	Évaluation de l'adaptation de l'appareil public d'édition dans le secteur de l'enseignement et de la recherche agricoles au marché
15117	La rénovation de la voie professionnelle au sein de l'enseignement agricole
15140	Appui à l'audit interne de quatre établissements de recherche et d'enseignement supérieur agronomiques tunisiens

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

15019	Présidence de l'étude de l'OMM sur le renouvellement des générations et la gestion des compétences de la filière technique
15041	Mission sur les chambres d'agriculture

MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MEDIATION ET DE GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE

Numéro	Intitulé des missions
15051	Coordination de la réalisation du rapport d'activité 2014 du CGAAER
15067	Médiation sur le financement des actions de recherche et de développement menées par le CTIFL
15069	Évaluation des dispositifs mis en place à partir du guide méthodologique élaboré par les inspections suite aux trois expérimentations déployées en 2014 par le Gouvernement
15081	Fonctionnement des CHSCT régionaux de l'enseignement agricole et articulation avec les Commissions d'Hygiène et de Sécurité (CoHS) des EPLEFPA
15095	Groupe de travail Délégations
15107	Vente du pavillon France de l'exposition universelle de Milan
15111	Groupe de travail opérationnel inspection
15115	Présidence des collèges de domaine chargés d'évaluer le niveau d'expertise des agents au regard des besoins définis par la COSE
15145	Groupe de travail opérationnel Tutelle
15015-01	Étude n° 13.08 sur la Transmission des exploitations
15015-02	Étude n° 13.18 sur les produits améliorateurs de la fonctionnalité des sols et des plantes

PÊCHE

15084	Participation au séminaire sur l'organisation des contrôles officiels en zone Pacifique les 24 et 25 novembre 2015
-------	--

SANTÉ ET PROTECTION DES ANIMAUX ET DES VÉGÉTAUX

15036	Expertise phytosanitaire - Maroc / SPS
15039	Analyse des facteurs de risques sanitaires de nature génétique pour les races ovines et établissement de plans d'action visant à limiter l'impact des accidents sanitaires sur la sélection génétique de ces races
15040	Bilan et recommandations d'évolution du dispositif de prescription hors examen clinique (PHEC) des médicaments vétérinaires
15044	Coopération entre les ministères de l'agriculture français et tunisien en vue de consolider les acquis du jumelage européen d'appui au centre national de veille zoonositaire (CNVZ) tunisien
15046	Modalités de fixation des tarifs des prophylaxies animales
15054	Mise en œuvre dans les départements de la politique de prévention et de lutte contre la tuberculose bovine
15055	Les visites sanitaires en élevage
15073	L'utilisation durable des pesticides en Tunisie
15076	Examen des conditions dans lesquelles le Service Officiel de Contrôle et de Certification (SOC) exerce ses missions de contrôle officiel
15078	Groupe de travail de la troisième section : Santé des végétaux
15106	Jumelage avec la Turquie sur le renforcement des capacités dans les domaines des contrôles officiels, de la protection animale, des zoonoses et de la gestion des sous-produits
15114	Projet de jumelage institutionnel en santé animale (surveillance épidémiologique) en Azerbaïdjan
15136	Lutte contre les maladies du bois et de la vigne
15137	Mission en Arabie Saoudite de diagnostic de besoins des laboratoires en santé animale
15138	Jumelage avec l'ANCSEP en Tunisie
15144	Expertise auprès du Préfet de Dordogne sur l'épisode d'influenza aviaire hautement pathogène

MISSIONS DE JURYS

À l'instar de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale (IGAENR), des membres du CGAAER assurent la présidence de divers jurys d'examen et concours pour asseoir l'autorité académique du MAAF, notamment pour les diplômés de l'enseignement supérieur privé et pour les jurys nationaux du BTSA.

En 2015 le Conseil général a assuré :

- 24 présidences d'entrée ou de sortie d'écoles d'ingénieurs et d'inspecteurs de la santé publique vétérinaire,
- 16 présidences de jury BTSA,
- 64 présidences de jury de recrutement pour l'encadrement et les corps d'enseignants de l'enseignement technique, et présidences ou participations à des jurys d'autres recrutements dans la fonction publique d'État.

Soit un total de **104 présidences de jurys** ayant mobilisé la participation de 38 membres pour un total de 117 participations comme président ou membre des jurys listés dans le tableau ci-dessous.

LISTE DES JURYS

N° Mission	Libellé mission/Intervention
15001	Jurys BTSA 2015
	B TSA ACSE (Analyse et conduite des systèmes d'exploitation)
	B TSA Agronomie - Productions végétales
	B TSA Aménagements paysagers
	B TSA ANABIOTEC (Analyse agricoles, biologiques et biotechnologiques)
	B TSA Aquaculture (Productions aquacoles)
	B TSA DARC (Développement des agricultures des régions chaudes)
	B TSA Gestion forestière
	B TSA GDEA (Génie des équipements agricoles)
	B TSA Viticulture - oenologie
	B TSA Gestion et protection de la nature
	B TSA Gestion et maîtrise de l'eau
	B TSA PA (Productions animales)
	B TSA PH (Production horticole)
	B TSA Sciences et technologies des aliments
B TSA Développement, animation des territoires ruraux	
B TSA Technico-commercial	
	Rapport des présidents de jury BTSA pour la session 2015
15002	Jurys 2015 publics PCEA (CAPESA, CAPETA) - PLPA et privé (2 ^e et 4 ^e catégories)
	Présidence du concours interne de l'enseignement public CAPESA, section Physique et chimie
	Présidence du concours interne 2 ^e catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privé, section Physique et Chimie
	Présidence du concours réservé de l'enseignement agricole privé CAPESA spécialité mathématiques
	Présidence du concours réservé anglais
	Présidence du concours réservé allemand

MISSIONS DE JURYS

N° Mission	Libellé mission/Intervention
	Présidence du concours CAPESA interne anglais
	Présidence du concours interne 2 ^e catégorie anglais
	Présidence du concours interne 2 ^e catégorie allemand
	Présidence du concours réservé - session 2015 - corps PCEA - Section sciences économiques et sociales - Option A : gestion de l'entreprise
	Présidence du concours interne - session 2015 - corps PCEA - Section sciences économiques et sociales - Option A : gestion de l'entreprise
	Présidence du concours interne - session 2015 - corps 2 ^e catégorie - Section sciences économiques et sociales - Option A : gestion de l'entreprise
	Présidence du concours réservé PCEA Lettres modernes
	Présidence des concours PCEA Lettres modernes : interne et 2 ^e catégorie
	Présidence du concours réservé pour l'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole - section : documentation
	Présidence du concours externe public pour l'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole - section : documentation
15004	Jurys PLPA et 4 ^e catégorie du privé 2015
	Concours interne de recrutement de PLPA et concours interne d'accès à la 4 ^e catégorie des emplois de professeurs ets ens. agr. privés-Section Technologies informatique et multimédia informatique et multimédia (technologie informatique et multimédia)
	Présidence du concours réservé PLPA, section Mathématiques-physique-chimie
	Présidence du concours interne PLPA, section Mathématiques-physique-chimie
	Présidence du concours de 4 ^e catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privé, section Mathématiques-physique-chimie
	Présidence des jurys des concours PLPA - section Sciences et techniques agronomiques - Option A - Productions animales - Concours interne, interne 4 ^e me catégorie et réservé
	Présidence du jury du concours réservé PLPA section Productions spécialisées - Option B - Animalerie
	Présidence du jury du concours réservé PLPA section Productions spécialisées - Option C - Hippologie
	Présidence du jury du concours réservé PLPA sciences économiques et sociales et gestion - Option A : gestion de l'entreprise
	Présidence des jurys des concours externe PLPA et 4 ^e me catégorie section Sciences et techniques agronomiques - Option A - Productions animales
	Présidence du concours réservé PLPA Lettres et histoire
	PLPA interne 4 ^e me catégorie - section STAE - option A : "Aménagement paysager"
	PLPA interne - section STAE - option A : "Aménagement paysager"
	PLPA réservé - section STAE - option A : "Aménagement paysager"
	Présidence du concours réservé PLPA Lettres - histoire - Session 2015
	Présidence du jury du concours PLPA réservé, session 2015, section ingénierie de formation professionnelle
	Présidence du concours réservé PLPA, section Langues vivantes et lettres Français Anglais
	Présidence du concours interne public PLPA, section Langues vivantes et lettres Français Anglais
	Présidence du concours interne privé PLPA, section Langues vivantes et lettres Français Anglais
	Concours PLPA et 4 ^e catégorie du privé Réservé - Sciences et techniques agronomiques - C - Productions horticoles
	Concours PLPA et 4 ^e catégorie du privé Externe - Sciences économique et sociale et gestion - C - Sciences économiques et économie sociale et familiale

N° Mission	Libellé mission/Intervention
	Concours PLPA réservé - Sciences économiques et sociales et gestion - C - Economie sociale et familiale - Session 2015
	Concours PLPA interne et 4 ^e catégorie - Sciences économiques et sociales et gestion - C - Economie sociale et familiale - Session 2015
	Concours PLPA Interne - Vigne et vin - Session 2015
	Concours PLPA et 4 ^e catégorie du privé Externe - Sciences et technique de la vigne et du vin
15007	Autres examens professionnels en 2015
	Chef du centre équine et asine
	Présidence des jurys des examens de qualification professionnelle des professeurs de l'enseignement agricole (PCEA, PLPA, 4 ^e et 2 ^e catégorie de l'enseignement privé)
15009	Commission de recrutement des personnels de direction EPLEFPA en 2015
	Jurys Directeurs d'EPLFPA : commission plénière de sélection des dossiers - membres
	Jurys Directeurs d'EPLFPA : corrections des épreuves écrites et épreuves orales - examinateurs
	Commissions Directeurs de CFA et CFPPA : Entretiens
	Présidence de la commission de sélection des directeurs d'exploitation agricole ou d'atelier technologique agricole
15010	Présidences de jury de recrutement d'inspecteurs de l'enseignement agricole en 2015
	Mathématiques
	Éducation socio-culturelle
	Économie sociale et familiale
	Biologie-Écologie
	Lettres
	Histoire-géographie
	Sciences et techniques de l'aménagement des espaces
15012	Concours hors DGER 2015
	Jury de contrôle des connaissances en vue d'exercer la médecine et la chirurgie pour les titulaires d'un diplôme en provenance d'un pays tiers
	Concours de recrutement des inspecteurs de santé publique vétérinaire
	Participation aux jurys des concours IPEF : concours ENS
	Participation aux jurys des concours IPEF : concours ISIVE-AgroParisTech-autres écoles
	Participation aux jurys des concours IPEF : concours interne
	Participation aux jurys des concours IPEF : comité de sélection sur liste d'aptitude
	Examens professionnels d'avancement de grade des techniciens de formation et de recherche
	Membres du jury du concours de la banque d'épreuves G2E/Epreuve TIPE (travaux d'initiative personnelle encadrés)
	Concours externe et interne d'ingénieur d'étude et d'assistant ingénieur dans la filière formation recherche
	Présidence de l'examen professionnalisé pour la déprécarisation dans le corps des secrétaires administratifs
	Concours réservé pour la déprécarisation dans le corps d'ingénieur d'études
	Examen professionnalisé pour la déprécarisation dans le corps des techniciens de formation et de recherche
	Examen professionnalisé pour la déprécarisation dans le corps des adjoints de formation et de recherche

MISSIONS DE JURYS

N° Mission	Libellé mission/Intervention
	Concours réservé d'accès au corps des IAE
	Concours externe de recrutement d'élèves IAE
	Concours interne de recrutement d'élèves IAE
	Concours et examens professionnels pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture
	Déprécarisation : Examens professionnalisés pour la titularisation des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture
	Examens professionnels des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture - Technicien principal - Chef technicien
	Examens professionnels d'avancement à la hors classe des ingénieurs de recherche
	Assistants-ingénieurs, concours interne
	Assistants-ingénieurs, concours externe
	Ingénieurs d'études, concours interne
	Ingénieurs d'études, concours externe

MISSIONS DE REPRÉSENTATION

Dans un autre registre, les membres du CGAAER assurent également des missions de représentation extérieure à titre de représentants de l'État, du Ministre ou intuitu personæ, dans diverses structures : comités, observatoires et commissions de ministères, établissements publics (enseignement supérieur et recherche, notamment), instituts techniques, pôles de compétitivité, interprofessions et collectivités locales... Ils y exercent des fonctions d'administrateur, d'observateur, d'expert...

La représentation est une posture particulière des membres du CGAAER résultant en général d'un dialogue avec le cabinet ou les directions d'administration centrale. Dans ce cas particulier, la notion d'indépendance s'équilibre avec les exigences découlant de la posture de porte-parole officiel du commanditaire.

LISTE PAR DOMAINE DES REPRÉSENTATIONS

AGRICULTURE

Membre de l'Académie d'agriculture de France
Membre du collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne
Président du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées
Président de la section "Arbres forestiers" du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées
Président de la section 'Arbres fruitiers' du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées
Président de la section 'Betteraves et chicorée industrielle' du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées
Président de la section 'Céréales à paille' du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées
Président de la section 'Lin et chanvre' du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées
Président de la section 'Pomme de terre' du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées
Président de la section 'Tournesol, soja, ricin' du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées
Président du Comité de validation des indices du MAAF
Membre du Comité 'Biocarburants et biomasse' de FranceAgriMer
Membre du Conseil scientifique du département génétique animale de l'INRA
Membre du Conseil scientifique de l'Institut Technique du Lait et des Produits Laitiers
Membre du comité scientifique de la mission des agrobiosciences
Médiateur délégué des relations commerciales agricoles du MAAF
Membre de la Commission nationale technique du CSO
Membre du comité de pilotage de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires
Membre du Comité national de gestion des risques en agriculture du MAAF
Membre du Conseil Stratégique agriculture & agro-industrie durables
Expert à la Commission centrale des impôts directs du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
Responsable ministériel aux normes - membre du groupe interministériel des normes du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
Président de l'EuFMD à l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Vice-Président du groupe d'études 'Droit et information du consommateur' de l'Organisation internationale de la vigne et du vin
Correspondant national du Pôle de compétitivité Céréales Vallée
Correspondant national du Pôle de compétitivité Q@LI-MEDiterranée
Correspondant national du Pôle de compétitivité Qualitropic
Correspondant national du Pôle de compétitivité Terralia

ALIMENTATION, QUALITÉ ET SÉCURITÉ

Président de la commission 'Décontamination des élevages' de l'Association française de Normalisation

Président du CODIRPA de l'Autorité de Sûreté Nucléaire

Membre de l'Observatoire des habitudes alimentaires du Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière

BIODIVERSITÉ, RESSOURCES ET MILIEU NATUREL AINSI QUE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Membre associé de l'Autorité environnementale du CGEDD

Membre du Comité "tempête Xynthia" de la Fondation de France

Président du Comité 'Environnement' de la Fondation de France

Haut fonctionnaire au développement durable du MAAF

Membre du Groupe National 'Montagne' du MAAF

Président de la Commission nationale de la certification environnementale

Représentant du ministère de l'agriculture sur les questions de relation entre la profession agricole et les transporteurs et fournisseurs d'électricité à la Commission nationale paritaire RTE - APCA - FNSEA

EAU ET ENVIRONNEMENT

Président du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Représentant du MEDDE au Conseil d'administration du Conseil Mondial de l'Eau

Président du Conseil d'administration de l'École nationale génie eau & environnement de Strasbourg

Vice-Président du Conseil d'administration de l'Office international de l'eau

Partenariat Français pour l'Eau : membre du Conseil d'administration du Comité Conférence mondiale de l'eau

FORÊT

Membre du Conseil d'administration du Centre National Professionnel de la Propriété Forestière

Membre de la Commission permanente de l'opération 'A l'école de la Forêt'

Membre du Conseil supérieur de la forêt

Président du comité de normalisation de l'Institut Technologique FCBA

Membre du Groupe national sur les forêts tropicales du ministère des Affaires étrangères

FORMATION ET RECHERCHE

Vice-président du Conseil d'administration d'AgroParisTech

Membre du Comité scientifique d'Agropolis Fondation

Membre du Conseil scientifique de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

Membre Association nationale pour la formation et la recherche par l'alternance

Président du Conseil scientifique de l'Observatoire des agricultures du monde du CIRAD

Membre du Conseil d'administration de l'IRSTEAD

Membre du Conseil d'administration de l'AIVF

Membre du Comité d'orientation stratégique du Consortium agriculture, alimentation, santé animale et environnement

Membre de la Commission du titre d'ingénieur

Membre du Comité de suivi des chefs de projet en EPLEFPA
Membre du Conseil d'administration de l'École Nationale des Services Vétérinaires
Membre du Conseil d'administration de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort
Membre du Conseil d'administration de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse
Membre du Conseil d'administration de l'École supérieure du bois
Membre du Conseil d'administration de l'ENFA
Membre du Comité de rédaction d'Études Rurales, représentant de l'État auprès de la Fédération nationale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
Membre du Conseil d'administration de l'institut national de formation personnels Ministère Agriculture & Pêche (INFOMA)
Membre du Conseil d'enseignement de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires
Président de la Commission 'Appui à la recherche' d'IRSTEA
Membre du Conseil d'administration de la Maison des industries agricoles et alimentaires
Président du Conseil d'administration de la Maison Internationale AgroParisTech
Membre de la Commission nationale d'amélioration génétique - comité consultatif pour les espèces équine et asines
Membre de la Commission nationale d'amélioration génétique - comité consultatif pour les espèces porcine, les lapins, les volailles et les espèces élevées dans des exploitations aquacoles
Représentant du Ministère de l'agriculture à la Commission nationale d'amélioration génétique - Comité consultatif pour les espèces bovine, ovine et caprine + CNAG générale
Membre de la Commission nationale éducation, science et culture du Ministère des affaires étrangères
Membre du comité de direction de la chaire UNESCO "alimentation du Monde" à Montpellier SupAgro
Membre du Conseil d'administration du Mouvement rural de la jeunesse chrétienne
Correspondant national du Pôle de compétitivité VALORIAL
Correspondant national du Pôle de compétitivité Végépolis
Correspondant national du Pôle de compétitivité Vitagora
Correspondant national du Pôle de compétitivité Qualitropic Agro-nutrition en milieu tropical
Correspondant national du Pôle de compétitivité Européen d'innovation fruits et légumes
Correspondant national du Pôle de compétitivité Céréales Vallée
Correspondant national du Pôle de compétitivité Q@li Méditerranée
Correspondant national du Pôle de compétitivité AXELERA
Président du Conseil d'orientation de l'Observatoire des missions et des métiers
Représentant du CGAAER à l'Observatoire des missions et des métiers
Représentant de l'état au Conseil d'administration de "Service de France remplacement"
Représentant de l'État au Conseil d'administration de TRAME - Réseaux et Centre de ressources agricole et rural

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

Président du Conseil d'administration d'ADECIA
Membre du Comité d'audit interne (Personnalité qualifiée) de l'Agence de Services et de Paiement
Président des Cahiers Agricultures de l'Agence universitaire de la Francophonie
Chef du corps de l'IGA
Chef du corps des ISPV
Membre de la Commission nationale du débat public

MISSIONS DE REPRÉSENTATION

Membre du comité de pilotage étude "outils d'aide à la décision" à la DGPE
Membre du Conseil d'administration de France vétérinaire international
Référént ministériel pour la Gouvernance dédiée de la fonction d'évaluation des politiques publiques au ministère chargé de la fonction publique
Haut Fonctionnaire en charge de l'égalité des droits du MAAF
Membre de la Commission spécialisée 'Terminologie et néologie' du MAAF
Président du Comité Hygiène & Sécurité Ministériel du MAAF
Membre de la Commission de certification des comptes des organismes payeurs
Membre du Groupe Influence du Service de coordination à l'intelligence économique au ministère en charge de l'économie
Représentant du MAAF au Conseil scientifique de l'Observatoire économique de l'achat public au ministère en charge de l'économie
Vice-Président de la Commission de certification des comptes des organismes payeurs
Membre de la Commission interministérielle de coordination des contrôles
Membre de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (FEP)
Vice-Président de la Commission interministérielle de coordination des contrôles
Membre de la mission 'Simplifions' au Secrétariat Général du MAAF
Représentant du Vice-Président au Conseil des systèmes d'information du MAAF

SANTÉ ET PROTECTION DES ANIMAUX ET DES VÉGÉTAUX

Co-rapporteur au Conseil National de l'Alimentation Groupe de travail "Bilan de la crise de l'ESB"
Membre du Conseil national de la spécialisation vétérinaire
Participation au Conseil National de l'Alimentation Groupe de travail "Bilan de la crise de l'ESB"
Participation au GT2 - Alimentation - Agriculture du Conseil National de l'Alimentation
Pilotage du Plan d'action "bien-être animal" - Groupe n° 1 « Connaissance et innovation »
Pilotage du Plan d'action "bien-être animal" Groupe n° 3 relatif à l'évolution des pratiques
Conseil d'orientation scientifique et technique du Laboratoire de contrôle des reproducteurs - Membre de la future instance scientifique Ascediate/LNCR
Membre du Conseil d'administration du Laboratoire de contrôle des reproducteurs
Président du Comité d'évaluation du Réseau DEPHY
Membre de l'Observatoire national de la démographie des vétérinaires
Membre du Comité d'orientation de l'Observatoire national de la démographie des vétérinaires
Chargé de mission auprès du Délégué Interministériel à la lutte contre la grippe aviaire
Président du Conseil d'administration du GIP PULVES

TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE AGRICOLES

Membre du Conseil d'orientation sur les conditions de travail au ministère des solidarités et de la cohésion sociale - Présidente de la commission spécialisée chargée des questions relatives aux activités agricoles
--

LES RAPPORTS

En 2015, 235 rapports ont été produits par les membres du CGAAER. Il s'agit principalement d'audit, d'inspection de conseil, d'évaluation ou de présidences de jurys.

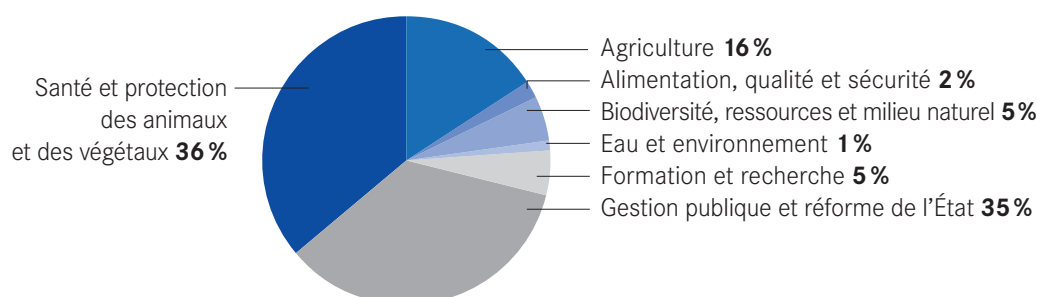
Ces rapports peuvent correspondre à des missions effectuées avant 2015 et les rapports de certaines missions réalisées 2014 ne seront rendus qu'en 2016.

RAPPORTS DES MISSIONS D'AUDIT ET D'INSPECTION

En 2015, **86 rapports d'audit** ont été rendus (et 30 études de dossiers au titre du contrôle de la pêche). Deux rapports d'inspection ont été produits.

RÉPARTITION DES RAPPORTS D'AUDIT PAR DOMAINES DE COMPÉTENCES

(hors pêche)



NOMBRE DE RAPPORTS D'AUDIT CLASSÉS SELON LES DOMAINES DE COMPÉTENCES

AGRICULTURE

Thèmes d'audit	Nombre
Audit HORS MMAI 2014 - Audit du dispositif de contrôle interne métier relatif à la sécurisation de l'instruction des aides FEADER (hors SIGC)	21
Audit HORS MMAI 2014 - suivi en 2014 des audits réalisés en 2012 dans le domaine de la BDNI	1
Audits 2012 : Audits de suivi des missions 2010 Identification et primes ovines	1
Audits de suivi en 2013 des audits 2011 Tutelle, organisation et fonctionnement des établissements de l'élevage (EDE) (mission 11034)	5
Audits MMAI 2014 - Audit du dispositif de prise en compte des recommandations d'audit DGPAAT	1
Audits MMAI 2014 - Audit des pratiques des services déconcentrés relatives aux aides de minimis	1

ALIMENTATION, QUALITÉ ET SÉCURITÉ

Thèmes d'audit	Nombre
Audits MMAI 2012 - Audit portant sur l'inspection du plan de maîtrise sanitaire (PMS) dans les établissements de transformation des viandes	2

BIODIVERSITÉ, RESSOURCES ET MILIEU NATUREL

Audits 2013-2014 - Audits de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques	1
Audits 2015 : Audit de la mise en oeuvre de la prévention des risques naturels et technologiques	3

EAU ET ENVIRONNEMENT

Audits HORS MMAI 2014 - audits eau et biodiversité	1
--	---

FORMATION ET RECHERCHE

Audits MMAI 2014 - Audits comptables et financiers	4
--	---

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

Audit de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) 2014	1
Audit HORS MMAI 2014 - Suivi en 2014 des recommandations des audits de chambres d'agriculture réalisés en 2009 et 2010	2
Audits 2013 - Audits comptables et financiers	1
Audits 2014 - MMAI - Audit d'analyse du risque portant sur la rupture prolongée du service rendu par le système d'information du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt	5
Audits de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) 2015	10
Audits HORS MMAI 2014 - Analyse des prestations de service proposées par les chambres d'agriculture (2 ^e volet)	7
Audits HORS MMAI 2014 - audits CASDAR 2014 financements 2012	1
Audits HORS MMAI 2015 - audits CASDAR 2015 financements 2013	1
Audits HORS MMAI 2015 - Suivi en 2015 des recommandations des audits de chambres d'agriculture réalisés en 2011	1
Audits MMAI 2013 - Audit d'agrément de l'ODEADOM et de l'ASP en tant qu'OP pour le versement des aides POSEI à Mayotte	1

PÊCHE

Audits 2015 - Contrôle des opérations co-financées par le Fonds européen de la pêche (FEP) dans le cadre de la CICC (30 dossiers)	1
---	---

SANTÉ ET PROTECTION DES ANIMAUX ET DES VÉGÉTAUX

Audits MMAI 2014 - Audit de la programmation des contrôles officiels	30
Audits MMAI 2014 - Audit du contrôle interne de la gestion des alertes sanitaires dans le domaine de l'alimentation humaine	86

LISTE DES RAPPORTS D'AUDIT RENDUS EN 2014 RÉPARTIS PAR DOMAINES

AGRICULTURE

Numéro	Titre du rapport	Remis le
12050-01	Suites données à l'audit de la mise en œuvre et du contrôle de l'identification ovine et caprine et des modalités de traitement des demandes de primes à la brebis dans le département des Hautes-Alpes	24/03/2015
13055-02	Suivi des suites données à la mission d'audit sur la tutelle, l'organisation et le fonctionnement de l'Établissement de l'élevage de la région Île-de-France	16/02/2015
14020	Audit du dispositif de prise en compte des recommandations d'audit DGPAAT	17/03/2015
14022	Audit des aides de minimis agricole	30/01/2015
14024	Audit de la mise en place du dispositif de contrôle interne des aides FEADER (hors SIGC)	02/12/2015
14025-07	Audit des suites données aux recommandations du rapport n°12 027-07 relatif à la mission déléguée à l'EdE de la Loire en matière de BDNI	03/02/2015

BIODIVERSITÉ, RESSOURCES ET MILIEU NATUREL

13024-01	Audit de la mise en œuvre de la politique nationale de prévention des risques naturels et technologiques dans la région Languedoc-Roussillon	12/05/2015
13024-02	Audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques dans la région Nord - Pas-de-Calais	05/01/2015
13024-07	Audit de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en région Basse-Normandie	30/07/2015
13024-07	Audit de la mise en œuvre de la politique nationale de prévention des risques naturels et technologiques à la Réunion	27/05/2015
13024-08	Audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques en région Centre-Val de Loire	28/12/2015
9459-05	Audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques en Région Haute-Normandie	08/10/2015

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

13101-01	Audit du dispositif de contrôle interne comptable et financier de FranceAgriMer	09/06/2015
13101-03	Audit du dispositif de contrôle interne comptable sécurisant la chaîne de paiement des subventions pour charges de service public aux opérateurs de la mission AAFAR	13/01/2015
13113-02	Rapport intermédiaire n° 2 - 2 ^e phase - audit d'agrément de l'ODEADOM et de l'ASP en tant qu'organismes payeurs pour le versement des aides POSEI à Mayotte	30/01/2015
13113-03	Audit d'agrément de l'ODEADOM et de l'ASP en tant qu'organismes payeurs pour le versement des aides POSEI à Mayotte	17/06/2015
14026-02-01	Suivi des recommandations du rapport d'audit de la chambre d'agriculture de Bourgogne	15/01/2015
14026-02-02	Suivi des recommandations du rapport d'audit de la chambre d'agriculture de la Nièvre	15/01/2015
14026-04-01	Suivi des recommandations du rapport d'audit de la chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine	22/01/2015
14026-04-02	Suivi des recommandations du rapport d'audit de la chambre d'agriculture des Landes	23/01/2015
14026-07	Synthèse des audits de suivi des recommandations territoriales des rapports d'audit de chambres d'agriculture	24/03/2015

RAPPORTS DES MISSIONS D'AUDIT ET D'INSPECTION

Numéro	Titre du rapport	Remis le
14029-04	Audit de conformité de l'utilisation des crédits CASDAR 2012 par l'IFIP	10/02/2015
14029-05	Programme annuel 2012 mis en œuvre par l'institut français de la vigne et du vin - Audit de conformité de l'emploi des fonds du CASDAR	24/03/2015
14029-06	Appel à projets 2009 « Black Dead Arm : caractérisation de mécanismes impliqués dans l'expression des symptômes et identification des toxines ».	14/01/2015
14029-07	Rapport d'audit Conformité de l'utilisation des crédits du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR) par la fédération nationale des producteurs de plants de pomme de terre dans le cadre de l'appel à projets « Innovations pour la protection des cultures de pommes de terre vis-à-vis des maladies ravageurs majeurs ou émergents.	16/02/2015
14029-99	Audits des financements CASDAR Période 2012-2014 - Synthèse de 17 rapports établis par le CGAAER - Décembre 2014	09/01/2015
14033-03-1	Audit de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale de la protection des populations du Bas-Rhin	06/02/2015
14033-04-1	Audit de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires de l'Ariège	20/03/2015
14033-04-2	Audit de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ariège	22/04/2015
14033-05-1	Audit de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure	11/05/2015
14033-05-2	Audit de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale de la protection des populations de l'Eure	18/05/2015
14033-06	Audit de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires de la Drôme	22/05/2015
14033-07-02	Audit de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des Territoires de la Meuse	10/06/2015
14033-08	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires de la Sarthe	31/07/2015
14033-10	Audit de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale de la protection des populations de Seine-Saint-Denis	18/03/2015
14033-99	Rapport de synthèse des missions d'examen de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles réalisées au titre de l'année 2014	19/11/2015
14048	Analyse des prestations de service proposées par les chambres d'agriculture	27/07/2015
14051	Audit de la maîtrise des risques portant sur la continuité de service du système d'information du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	14/04/2015
14100	Mission d'inspection du PIF/PEC de la Réunion	11/03/2015
15020-01	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires (DDT) de Loir-et-Cher	07/10/2015
15020-02	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) du Loir-et-Cher	07/10/2015
15020-03	Rapport d'examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère	04/11/2015
15020-05	Examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Corse	21/09/2015
15026-01	Suivi des recommandations des rapports d'audit de la chambre départementale d'agriculture du Bas-Rhin et de la chambre départementale d'agriculture du Haut-Rhin (n°11 065-01 et 11 065-02)	22/09/2015
15026-02-02	Suivi des recommandations du rapport d'audit de la chambre départementale d'agriculture des Ardennes	30/06/2015

Numéro	Titre du rapport	Remis le
15026-02-01	Suivi des recommandations du rapport d'audit de la chambre régionale d'agriculture Champagne-Ardenne	08/09/2015
15026-03-A	Suivi des recommandations du rapport d'audit de la chambre régionale d'agriculture du Centre (rapport n° 11065-5)	22/10/2015
15026-03-B	Suivi des recommandations du rapport d'audit de la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire	22/10/2015
15037-01	Rapport d'audit relatif au programme 2013 de l'Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales (AFIP) financé par le crédit d'affectation spéciale de développement agricole et rural (CASDAR)	19/11/2015
15037-02	Conformité de l'utilisation des crédits du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR) par la Chambre régionale d'agriculture Poitou-Charentes dans le cadre du programme "Réseau mixte technologique sols et territoires"	18/12/2015

SANTÉ ET PROTECTION DES ANIMAUX ET DES VÉGÉTAUX

14030-03	Audit du contrôle interne de la gestion des alertes sanitaires dans le domaine de l'alimentation (denrées animales ou produits en contenant) - Réalisé du 23 au 26 septembre 2014 à la DDCSPP de l'Aube	12/01/2015
14030-04	Audit du contrôle interne de la gestion des alertes sanitaires dans le domaine de l'alimentation (denrées animales ou produits en contenant) Réalisé entre le 15 et le 19 septembre 2014 à la DDPP du Pas-de-Calais DDPP62	09/01/2015
14030-99	Audit du contrôle interne de la gestion des alertes sanitaires dans le domaine de l'alimentation (denrées animales ou produits en contenant)	17/06/2015
14031-03	Audit de la méthodologie de programmation des contrôles officiels en fonction d'une hiérarchisation des risques dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments réalisé entre le 10 et le 12 juin 2014 à la DDPP du Puy- de-Dôme	20/01/2015
14031-04	Audit de la méthodologie de programmation des contrôles officiels en fonction d'une hiérarchisation des risques dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments réalisé entre le 2 et le 4 décembre 2014 à la DDPP de Côte d'Or et la DRAAF de Bourgogne	25/03/2015
14031-05	Audit de la méthodologie de programmation des contrôles officiels en fonction d'une hiérarchisation des risques dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments réalisé du 8 au 11 septembre 2014 à la DDPP Gironde et à la DRAF Aquitaine	02/04/2015
14031-06	Audit de la méthodologie de programmation des contrôles officiels en fonction d'une hiérarchisation des risques dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments réalisé entre le 14 et le 16 octobre 2014 à la DDPP du Morbihan	02/04/2015
14031-07	Audit de la méthodologie de programmation des contrôles officiels en fonction d'une hiérarchisation des risques dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments réalisé entre le 20 et 22 octobre 2014 à la DDPP de la Haute-Savoie	24/03/2015
14031-08	Audit de la méthodologie de programmation des contrôles officiels en fonction d'une hiérarchisation des risques dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments réalisé du 24 au 27 novembre 2014 à la DDPP du Loiret et à la DRAAF de la région Centre	27/03/2015
14031-99	Audit de la méthodologie de programmation des contrôles officiels en fonction d'une hiérarchisation des risques dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments	22/09/2015

RAPPORTS DES MISSIONS D'AUDIT ET D'INSPECTION

EAU ET ENVIRONNEMENT

Numéro	Titre du rapport	Remis le
14034-02	Audit de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité dans le département de la Drôme	13/02/2015
14034-03	Audit de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité dans le département du Var	29/05/2015
14034-04	Audit de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité dans le département du Nord	08/04/2015
14034-05	Audit de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité en Meurthe-et-Moselle	26/01/2015
14034-99	Synthèse des audits départementaux 2014 de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité	30/12/2015

ALIMENTATION, QUALITÉ ET SÉCURITÉ

12146-99	Rapport de synthèse final Audit de l'inspection des plans de maîtrise sanitaire dans les établissements de transformation de viandes	09/01/2015
----------	--	------------

FORMATION ET RECHERCHE

14049-01	Audit comptable et financier de l'école nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS)	24/11/2015
----------	--	------------

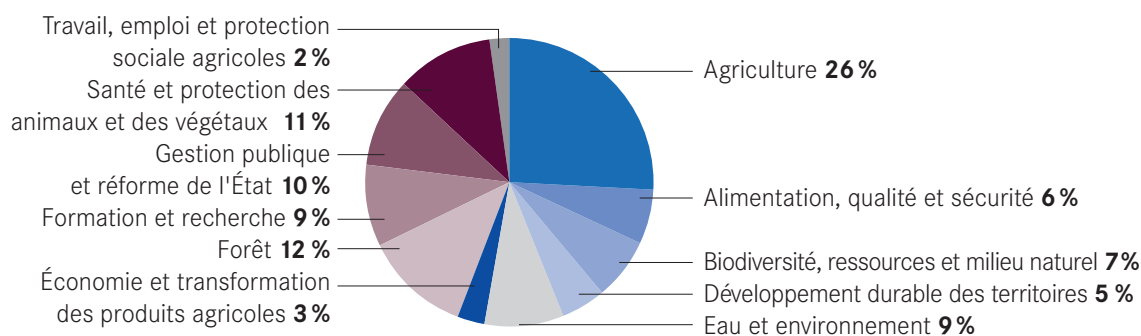
PÊCHE

15013-01-01 à 15013-06-07	30 rapports d'études de dossiers	
---------------------------------	----------------------------------	--

RAPPORTS DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MEDIATION ET DE GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE

En 2015, **87 rapports de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et de gestion de crise, de prospective** ont été rendus en 2015.

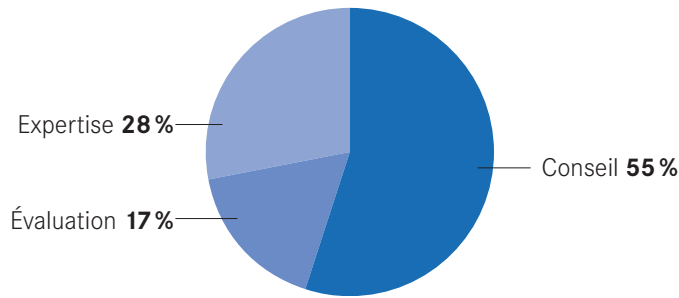
RÉPARTITION PAR DOMAINES DES RAPPORTS DES MISSIONS



RÉPARTITION DU NOMBRE DE RAPPORTS PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE

Domaine de compétence	National	Outre mer	Europe	International	Total
Agriculture	17	2	1	2	22
Alimentation, qualité et sécurité	4	0	0	1	5
Biodiversité, ressources et milieu naturel	6	0	0	0	6
Développement durable des territoires	4	0	0	0	4
Eau et environnement	6	1	1	0	8
Économie et transformation des produits agricoles	3	0	0	0	3
Forêt	10	0	0	0	10
Formation et recherche	8	0	0	0	8
Gestion publique et réforme de l'État	8	1	0	0	9
Santé et protection des animaux et des végétaux	10	0	0	0	10
Travail, emploi et protection sociale agricoles	2	0	0	0	2
Total	78	4	2	3	87

RÉPARTITION PAR MÉTIERS DES RAPPORTS DES MISSIONS



Métier	Nombre
Conseil	48
Évaluation	15
Expertise	24
Total	87

Liste des rapports publiés classés par domaine

ÉCONOMIE ET TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Métier
15098	Les biocarburants aéronautiques en France - Perspectives de développement de leur production et de leur usage à l'horizon 2020	24/11/2015	Expertise

BIODIVERSITÉ, RESSOURCES ET MILIEU NATUREL

14074	Les épandages sur terres agricoles des matières fertilisantes d'origine résiduaire - Mission prospective sur les modalités d'encadrement et de suivi réglementaire	30/07/2015	Conseil
14113	Évaluation du volet préventif du plan 2010-2015 de lutte contre les algues vertes en Bretagne	10/06/2015	Conseil
14118	Mission d'appui au préfet de la région Auvergne concernant la maîtrise des populations de campagnols terrestres	15/12/2015	Conseil
15029	Analyse du dispositif Natura 2000 en France	30/12/2015	Expertise

EAU ET ENVIRONNEMENT

13106	Évaluation de la police de l'environnement	20/03/2015	Évaluation
14036	Mission d'expertise sur les crues de décembre 2013 à février 2014 en Bretagne - rapport définitif après phase contradictoire	22/04/2015	Expertise
14061	Synthèse Eau et Agriculture - Tome 1 : Aspects quantitatifs	05/10/2015	Conseil
14065	Propositions d'un plan d'action pour l'eau dans les départements et régions d'Outre-mer et à Saint-Martin	08/07/2015	Conseil
14123	Analyse de la mise en œuvre de la directive nitrates par d'autres États membres de l'Union européenne Allemagne, Belgique (Flandre), Danemark, Espagne (Catalogne), Irlande, Pays Bas	22/10/2015	Conseil
14145	Évaluation de la mise en œuvre des protocoles État - profession agricole conclus en 2011 dans le bassin Adour-Garonne pour la gestion quantitative de l'eau	22/10/2015	Évaluation
15030	Évaluation du plan semences et agriculture durable	16/12/2015	Évaluation

SANTÉ ET PROTECTION DES ANIMAUX ET DES VÉGÉTAUX

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Métier
14066	Synthèse des constats et recommandations du CGAAER dans le secteur de la maîtrise de l'utilisation des pesticides	06/05/2015	Conseil
14067	La surveillance en santé animale Avenir de la plateforme ESA	22/06/2015	Conseil

ALIMENTATION, QUALITÉ ET SÉCURITÉ

15060	Le pacte de responsabilité dans la filière porcine	18/11/2015	Expertise
-------	--	------------	-----------

TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE AGRICOLES

14141	Rapport relatif à l'accueil social sur les exploitations agricoles et l'affiliation au régime agricole	23/11/2015	Conseil
14143	Réalité des écarts de compétitivité dans les secteurs agricole et agroalimentaire liés au coût du travail avec certains pays européens et analyse des dispositifs de protection sociale des salariés et des non salariés	14/09/2015	Conseil

FORMATION ET RECHERCHE

14042	État des lieux du numérique dans l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager	20/01/2015	Évaluation
14045	Rénadoc Une contribution de l'enseignement agricole au service public du numérique éducatif	20/01/2015	Conseil
14070	Rapport relatif à la sécurité des élèves lors des périodes de formation et de stage en milieu professionnel	05/05/2015	Conseil
14126	La formation professionnelle continue des exploitants agricoles	26/08/2015	Conseil
15085	Organisation des examens et nouvelle carte territoriale	19/11/2015	Conseil

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

14135	Propositions pour un cadre national de gestion durable des sols	14/10/2015	Conseil
-------	---	------------	---------

FORÊT

13104	Dispositif de contrôle de l'application du règlement bois de l'Union européenne	04/06/2015	Expertise
14060	La filière forêt bois - Synthèse de rapports	03/02/2015	Conseil
14081	Faciliter l'accès au marché pour les produits, équipements et procédés innovants dans le domaine de la construction	30/12/2015	Conseil
14094	Promotion des systèmes agroforestiers - Propositions pour un plan d'actions en faveur de l'arbre et de la haie associés aux productions agricoles	10/03/2015	Conseil
14116	L'interprofession France Bois Forêt - Situation et perspectives après dix ans d'existence	08/07/2015	Conseil
14121	Mise en place d'une veille économique mutualisée de la filière forêt-bois	08/07/2015	Conseil
14148	Évaluation du dispositif des "annexes vertes" aux schémas régionaux de gestion sylvicole - Application de l'article L.122-7 du code forestier offrant un outil de simplification des procédures pour les propriétaires de forêt privée	12/11/2015	Expertise

RAPPORTS DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MEDIATION ET DE GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE

Numéro	Titre du rapport	Remis le	Métier
15025	Le régime forestier mis en œuvre par l'office national des forêts dans les forêts des collectivités	08/07/2015	Conseil
15116	Conditions requises pour la certification phytosanitaire à l'exportation des grumes	16/11/2015	Conseil

AGRICULTURE

12042	Modernisation du Marché d'intérêt national (MIN) de Châteaurenard. Mise en valeur des produits du secteur des fruits et légumes de la Provence. Organisation des Producteur autour du MIN	18/02/2015	Conseil
14039	Évaluation des réseaux d'élevage et de leurs modalités de financement	19/03/2015	Évaluation
14063	Valorisation de la biomasse en Guadeloupe	15/07/2015	Conseil
14091	Plans régionaux d'agriculture durable - Bilan et perspectives	22/09/2015	Conseil
14098	Cartographie des initiatives d'influence en matière d'élevage au niveau international	18/06/2015	Expertise
14099	La contractualisation dans le secteur bovin	07/09/2015	Conseil
14106	Négociation de la réforme de la politique agricole commune 2014	07/09/2015	Évaluation
14147	Rapport de situation et de propositions sur la filière bovins viande	29/04/2015	Conseil
15016	Quelle ambition pour la filière betterave-sucre française dans la perspective de la fin des quotas européens ?	28/09/2015	Expertise
15021	Mise en place d'un service d'action pastorale en Corse	20/05/2015	Conseil
15027	Mission conjointe CGAAER/IGF- Prêts bonifiés à l'agriculture	01/06/2015	Expertise
15042	Mise en place d'un comité de suivi de la réglementation REACH appliquée aux plantes à parfum	16/12/2015	Conseil
15053	Mise en œuvre de la contractualisation dans la filière laitière française [Enjeux de la filière lait de vache dans le contexte de la fin des quotas]	10/12/2015	Conseil
15062	Mission d'expertise mobilisation du foncier agricole dans les Pyrénées Orientales	24/11/2015	Expertise
15064	Évaluation des réseaux d'élevage et de leurs modalités de financement - Groupe de travail	20/07/2015	Évaluation

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

14062	Parcours professionnels des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts	17/06/2015	Conseil
-------	--	------------	---------

RAPPORTS DES PRESIDENTS DE JURYS

En 2015, 51 rapports des présidents des concours de recrutement et examens professionnels et 9 rapports de présidents de jurys d'enseignement ont été rendus, soit au total **60 rapports**. Un rapport peut correspondre à plusieurs jurys.

CONCOURS DE RECRUTEMENT ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Numéro	Titre du rapport	Remis le
15002-01	Rapport du président du jury du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole, CAPESA, section "Physique et chimie"	02/07/2015
15002-02	Rapport du président du jury du concours interne pour l'accès à la 2 ^e catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privé dans la section "Physique et Chimie"	02/07/2015
15002-03	Rapport du président du jury du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole, CAPESA, section "mathématiques" - Session 2015	02/07/2015
15002-04	Rapport de la présidente des jurys Concours réservés et concours internes CAPESA et 2 ^e catégorie Section langues vivantes Anglais - Allemand - Session 2015	30/06/2015
15002-05	Présidence du concours réservé allemand	30/06/2015
15002-06	Présidence du concours CAPESA interne anglais	30/06/2015
15002-07	Présidence du concours interne 2 ^e catégorie anglais	30/06/2015
15002-08	Présidence du concours interne 2 ^e catégorie allemand	30/06/2015
15002-09	Concours réservé - corps PCEA - Section sciences économiques et sociales et gestion - Option A : gestion de l'entreprise - session 2015	04/09/2015
15002-10	Concours interne - corps PCEA - Section sciences économiques et sociales et gestion - Option A : gestion de l'entreprise - session 2015	04/09/2015
15002-11	Concours interne - corps 2 ^e catégorie - Section sciences économiques et sociales et gestion - Option A : gestion de l'entreprise - session 2015	04/09/2015
15002-12	PCEA Lettres modernes : CONCOURS réservé, interne et 2 ^e catégorie - Session 2015	27/07/2015
15002-13	Présidence des concours PCEA Lettres modernes : interne et 2 ^e catégorie	27/07/2015
15002-14	Rapport du jury - Concours réservé pour l'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole - Section Documentation	03/12/2015
15002-15	Rapport du jury Concours externe de recrutement au professorat de L'enseignement secondaire agricole et du concours externe d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeurs des établissements d'enseignement agricoles privés -Section Documentation	02/12/2015
15003-04	Concours interne et 2 ^e catégorie - Concours réservé - CAPETA section sciences et techniques agronomiques option B productions végétales - session 2015	15/12/2015
15003-01	Concours interne - Corps des PCEA - Section Sciences et Techniques des Aménagements de l'Espace (STAE) - Option A - « Gestion et aménagement paysager » - Session 2015	16/09/2015

RAPPORTS DES PRESIDENTS DE JURYS

Numéro	Titre du rapport	Remis le
15003-02	Rapport du jury Concours externe de recrutement au professorat de l'enseignement technique agricole et du concours d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeurs des établissements d'enseignement agricole privés -Section Technologie Informatique	02/12/2015
15003-03	concours externe et 2 ^e catégorie - Corps CAPETA Section Sciences et techniques agronomiques Option Productions horticoles - Session 2015	03/12/2015
15004-02	Rapport du président du jury du concours réservé pour l'accès au corps de professeur de lycée professionnel agricole, PLPA,, section "Mathématiques-physique-chimie"	02/07/2015
15004-03	Rapport du président du jury du concours interne pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole, dans la section "Mathématiques-physique-chimie" - Session 2015	02/07/2015
15004-04	Rapport du président du jury du concours interne pour l'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés dans la section « Mathématiques, Physique-Chimie"	02/07/2015
15004-05	Présidence des jurys des concours PLPA - section Sciences et techniques agronomiques - Option A - Productions animales - Concours interne, interne 4 ^e catégorie et réservé	03/07/2015
15004-06	Présidence du jury du concours réservé PLPA section Productions spécialisées Option B - Animalerie	03/07/2015
15004-07	Présidence du jury du concours réservé PLPA section Productions spécialisées - Option C - Hippologie	06/07/2015
15004-08	Concours réservé Corps PLPA section sciences économiques et sociales et gestion - Option A : gestion de l'entreprise - Session 2015	04/09/2015
15004-09	Présidence du jury du concours externe PLPA section Sciences et techniques agronomiques Option A - Productions animales	06/07/2015
15004-14	Présidence du concours réservé PLPA Lettres - histoire - Session 2015	27/07/2015
15004-15	Concours réservé PLPA - Session 2015 - Section ingénierie de formation professionnelle	08/09/2015
15004-11	Concours interne - 4 ^e catégorie - Corps des PLPA - Section Sciences et Techniques des Aménagements de l'Espace (STAE) - Option A « aménagement paysager » - Session 2015	16/09/2015
15004-12	Concours interne Corps des PLPA - Section Sciences et Techniques des Aménagements de l'Espace (STAE) - Option A « Aménagement paysager » - Session 2015	16/09/2015
15004-13	Concours réservé - Corps des PLPA - Section Sciences et Techniques des Aménagements de l'Espace (STAE) - Option A « Aménagement paysager » - Session 2015	16/09/2015
15004-16	Bilan des concours d'accès au corps de PLPA - Section anglais, lettres - En 2014 et 2015	28/09/2015
15004-01	Concours réservé de recrutement de Professeur Certifié de l'Enseignement Technique Agricole-Concours interne de recrutement de PLPA-Concours interne d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeurs des établissements d'enseignement agricole pri	03/12/2015
15004-19	Rapport - concours réservé - corps PLPA - section "sciences et techniques agronomiques" - option c - productions horticoles - Session 2015	03/12/2015
15004-20	Rapport concours externe Corps PLPA Section Sciences économiques et sociales, et gestion Option C Economie sociale et familiale - Session 2015	15/12/2015
15004-21	Concours réservé - Corps PLPA - Section sciences économiques et sociales et gestion - Option C économie sociale et familiale - Session 2015	15/12/2015
15004-22	Concours interne et 4 ^e catégorie - Corps PLPA - Section sciences économiques et sociales et gestion - Option C économie sociale et familiale - Session 2015	15/12/2015
15004-23	Concours interne - Corps PLPA - Section vigne et vin - Session 2015	15/12/2015

Numéro	Titre du rapport	Remis le
15004-24	Rapport concours externe Corps PLPA Section Sciences et Techniques de la Vigne et du Vin - Session 2015	15/12/2015
15005-01	Concours interne PLPA - session 2015 - section chef de travaux - option A : productions animales - option B : productions végétales	04/09/2015
15005-02	Concours interne PLPA - session 2015 - section chef de travaux - option A : productions animales - option B : productions végétales	04/09/2015
15006-01	Rapport du jury Concours interne de recrutement dans le corps des Conseillers Principaux d'Éducation	01/12/2015
15007-01	Présidence du jury du certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine en 2015	29/04/2015
15012-06	Bilan - session 2015 - technicien de formation et de recherche de classe exceptionnelle - examen professionnel	25/09/2015
15012-10	Rapport du président du jury du concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs d'études du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Session 2015	07/01/2016
15012-11	Rapport du président du jury de l'examen professionnalisé pour l'accès au 1er grade du corps des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture pour affectation dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche	07/01/2016
15012-17	Examens professionnalisés pour la titularisation des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (déprécarisation)	08/10/2015
15012-18	Concours et examens professionnels pour le recrutement des techniciens supérieurs et techniciens principaux du ministère chargé de l'agriculture	08/10/2015
15012-23	Rapport du président du jury du concours interne pour l'accès au corps des Ingénieurs d'études du ministère en charge de l'agriculture - Session 2015	28/01/2016
15012-24	Rapport du président du jury du concours externe pour l'accès au corps des ingénieurs d'études du ministère en charge de l'agriculture - Session 2015	28/01/2016

GLOSSAIRE DES SIGLES

AMM Autorisation de mise sur le marché	DDCSPP Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations	IGAENR Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
ANSES Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail	DDPP Directions départementales de la protection des populations	IGF Inspection générale des finances
APCA Assemblée permanente des Chambres d'agriculture	DDT (M) Directions départementales des territoires (et de la mer)	INRA Institut national de la recherche agronomique
ARFAGRI ARgentine France AGRiculture	DGER Direction générale de l'enseignement et de la recherche	IRD Institut de recherche pour le développement
ASP Agence de services et de paiement	DGPE Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises	IRSTEA Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
CEP Centre d'études et de prospective	DIAA Délégué aux industries agricoles et alimentaires	MEDDE Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
CERVA Centre d'étude et de recherches vétérinaires et agrochimiques	DIAGNOSTIC RT-PCR Transcription inverse et amplification génique par réaction de polymérisation en chaîne)	ODARC Office du développement agricole et rural de Corse
CGE Conférence des grandes écoles	DRAAF Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	ODEADOM Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-mer
CGEDD Conseil général de l'environnement et du développement durable	EPLE Établissement public local d'enseignement	PAC Politique agricole commune
CGIET Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies	EPLFPA Établissement public Local d'enseignement et de formation professionnelle agricole	POSEI Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité
CHSCT Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	FAM FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer	PROJET AKER Vise à améliorer la compétitivité de la betterave à l'horizon 2020
CIRSE Centre de services spécialisé dans la coordination et la mise en œuvre de l'organisation, de la logistique et de « l'informatisation » des examens de l'enseignement agricole	FCO Fièvre catarrhale ovine	SAFER Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
CTIFL Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes	FEADER Fonds européen agricole pour le développement rural	SIVEP1 Stages d'initiation à la vie professionnelle 1
CTPS Comité technique permanent de la sélection	FEAGA Fonds européen agricole de garantie	TAIEX Technical Assistance and Information Exchange instrument of the European Commission
DAAF Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	FERME DEPHY Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en PHYtosanitaires	TEST ELISA Méthode immuno-enzymatique ELISA (ou enzyme-linked immunosorbent assay)
DDCS Direction départementale de la cohésion sociale	GIEC Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	



Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture
et des espaces ruraux (CGAAER)
251 rue de Vaugirard FR-75732 Paris cedex 15
Tél. + 33 (0)1 49 55 56 68
Fax + 33 (0)1 49 55 80 70
cgaer.diffusion@agriculture.gouv.fr
www.agriculture.gouv.fr